

Le bill omnibus

La loi autorisera l'usage préventif de l'ivressomètre

par Michel Guénard

OTTAWA — Une vingtaine de modifications au code pénal ont été présentées hier à la Chambre par le ministre de la Justice, M. Otto Lang, qui a déposé en première lecture le bill 71 qui met à jour le droit criminel canadien.

Les modifications proposées visent à rendre plus sévère la mise en liberté sous cautionnement, à assurer une meilleure protection aux victimes de viol et autres délits sexuels, à clarifier et à préciser les infractions relatives à l'ivresse au volant.

Le projet de loi ne dit cependant mot de l'abolition complète de la peine de

mort, refuse toujours d'autoriser le pari hors piste mais lève l'interdiction qui pesait sur les billards électroniques lorsque les prix offerts au joueur ne consistent qu'en des parties gratuites.

Tel qu'annoncé antérieurement par M. Lang, la Cour d'appel saisie d'un verdict d'acquiescement rendu par un jury, ne pourra plus y substituer sa propre décision mais devra soit ordonner un nouveau procès soit rejeter l'appel.

Afin de combattre plus efficacement l'ivresse au volant, la police sera autorisée à effectuer des contrôles routiers de dépistage lorsqu'un agent aura des motifs raisonnables de soupçonner que le sang d'un conducteur contient de l'alcool.

Refuser de subir le test deviendra une infraction passible d'un emprisonnement de 14 jours à un an. Conduire un véhicule avec des facultés affaiblies entraîne une amende de \$50 à \$2,000 et un emprisonnement de six mois ou l'une ou l'autre peine. Pour chaque récidive, un emprisonnement de trois mois à deux ans.

De plus, les fautifs qui bénéficieront d'une libération conditionnelle prendront le chemin de la désintoxication et de la réadaptation sociale si la cour en décide ainsi.

Finalement, la législation proposée par M. Lang enlève au juge le pouvoir d'interdire de conduire et maintient l'ancienne infraction de conduite pendant interdiction. Ceci aura pour effet de renvoyer les questions de suspension de permis et d'interdiction de conduire aux lois provinciales qui, elles, contiennent des dispositions à cet effet.

Depuis un certain temps, M. Lalonde mène à titre de ministre de la Santé nationale une bataille en vue de mettre un terme aux accidents routiers. La sévérité de la nouvelle grille d'amendements en ce qui concerne la conduite en état d'ébriété a été certes inspirée par le député d'Outremont.

Au chapitre de la loi du cautionnement, sujet qui a suscité de nombreuses critiques de la part des corps policiers, le gouvernement de M. Trudeau admet implicitement qu'il a erré en rédigeant la loi sur la réforme du cautionnement adoptée en 1972.

Faisant sien le mouvement du pendule, M. Louis-Philippe Landry, directeur régional (Montréal) au ministère fédéral de la Justice, a déclaré hier à la presse "qu'il était devenu évident pour les autorités qu'il faut accroître l'efficacité de certaines dispositions afin d'empêcher que des abus susceptibles de porter atteinte à la cohérence du système de libération avant procès ne se produisent".

M. Landry a cependant rejeté les propositions alarmistes que tenait récemment le directeur des services de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal en ex-

Voir page 6: L'ivressomètre

au sommaire

■ Cinq mille Témoins de Jéhovah à Blue Bonnets

■ La commission municipale ordonne la réinstallation du gérant de Beloeil

■ Doute sur la qualité du travail des évaluateurs au parc Forillon

— page 3

■ La mauvaise foi de M. Daigneault: un éditorial de Claude Ryan

■ La voie portugaise était une impasse: une analyse de Georges Vigny

— page 4

■ La CIA a pratiqué des expériences de LSD à l'insu de ses "cobayes"

— page 7

■ Un nouveau front commun d'écrivains dénonce les Éditions du Jour

— page 10



Le commandant de la mission Apollo, Thomas Stafford, a causé avec ses camarades soviétiques de l'espace, Valery Koubassov, à gauche, et Alexei Leonov, au centre, dans la cabine du vaisseau Soyouz. L'équipage Apollo parle russe, et l'équipage Soyouz anglais. (Téléphoto AP)

Apollo-Soyouz

La poignée de main historique

HOUSTON (d'après AFP, Reuter) — Les équipages des cabines spatiales Apollo et Soyouz ont réussi avec brio les manoeuvres d'arrimage hier, peu après midi, et se sont enfin rencontrés dans un moment historique. Les deux commandants, Alexei Leonov et Thomas Stafford, ont échangé une poignée de main symbolique, puis ont reçu les félicitations du président des États-Unis, M. Ford, et du secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Leonide Brejnev.

L'amarrage est survenu six minutes plus tôt que prévu, les manoeuvres de rapprochement des deux cabines s'étant déroulées avec beaucoup de facilité.

Lentement, paraissant évoluer en vol plané, Apollo s'est rapproché de Soyouz qui, pour des millions de téléspectateurs, grossissait à vue d'oeil sur les écrans de télévision.

Les Américains parlent russe et les Soviétiques leur répondent en anglais. Les dialogues sont traduits simultanément au sol.

"Tu as vraiment l'air beau", dit Stafford à Leonov. "Bien joué, magnifique manoeuvre", répond Leonov.

Des applaudissements frénétiques saluent l'arrimage aux centres de contrôle américain et soviétique. On a pu voir simultanément des gros plans des ambassadeurs des États-Unis en URSS et d'URSS aux États-Unis féliciter les contrôleurs.

La manoeuvre s'est déroulée parfaitement, les deux vaisseaux semblant glisser sur un même rail.

Toute l'opération a été retransmise en direct dans le monde entier. Dans les deux cabines, les équipages ont procédé à une vérification de tous les appareils puis Stafford et Slayton ont pris place dans les sas, attendant patiemment que l'atmosphère du module de jonction s'équilibre avec celle de Soyouz, composée d'oxygène et d'azote, alors que dans Apollo, les astronautes respirent de l'oxygène pur.

Ils ont ensuite passé en revue les 24 points de leur liste de vérification avant d'actionner le levier ouvrant le hublot. Après quelques secondes pendant lesquelles la caméra a présenté l'extrémité du sas prolongé par la cabine Soyouz, les

Voir page 6: Poignée de main

Dix-huit ans après le Spoutnik

HOUSTON (AFP) — Cinq amis, réunis pour la première fois dans l'espace à bord du train spatial Apollo-Soyouz, ont beaucoup fait hier pour la détente entre Washington et Moscou.

La réussite technique parfaite de l'arrimage entre Apollo et Soyouz, l'enthousiasme des cinq hommes, leur joie d'avoir réussi la première partie de leur mission ont estompé les rivalités antérieures sur le plan spatial et donné l'occasion de professions de foi sur les vertus de la coopération.

Malgré le caractère quelque peu "électoral" des discours de MM. Brejnev et Ford écoutés à bord de Soyouz et retrasmis vers la terre, ni l'un ni l'autre n'ont exclu totalement la poursuite de cette coopération américano-soviétique dans l'espace à l'avenir.

"C'est la détente qui a permis au monde d'être témoin de cet événement historique, la création de cette première station orbitale internationale. Le système d'arrimage qui l'a permis ouvre pour l'avenir de nouvelles possibilités", a

dit M. Brejnev.

Faisant allusion à la cinquième écoute qu'il a fallu ouvrir entre Apollo et Soyouz avant que les deux équipages ne se rencontrent, M. Ford a souligné: "Il nous a fallu plusieurs années pour ouvrir cette porte". Et le président américain, très détendu au micro, s'adressant successivement aux cinq hommes, leur a demandé si, à leur avis, le système d'arrimage mis au point en commun pourrait servir, à l'avenir, pour d'autres missions.

Voir page 6: Le Spoutnik

Le Portugal aura un gouvernement de militaires et de techniciens sans parti

LISBONNE (d'après Reuter et AFP)

— Après que le parti populaire démocratique se soit retiré de la coalition gouvernementale, imitant ainsi les socialistes, les autorités militaires portugaises ont dissous hier le gouvernement provisoire et ont décidé de former un nouveau cabinet formé uniquement de militaires et de "techniciens" civils sans appartenance politique.

Le Conseil de la révolution a chargé le général Vasco Gonçalves, ancien premier ministre, de former le nouveau gouvernement, a annoncé le capitaine Vasco Lourenço, porte-parole militaire, qui a ajouté qu'il n'était plus question "pour l'instant" d'un gouvernement de coalition. Il a également écarté "pour le moment" l'hypothèse d'un gouvernement purement militaire.

Tandis que le Conseil de la révolution a lancé à la population un appel au calme, réaffirmant que le processus révolutionnaire se poursuivait dans la sérénité, les partis politiques, privés du pouvoir pour la première fois depuis la chute de l'ancien régime, s'organisaient pour descendre dans la rue.

Les partis socialistes et populaires-démocrates, qui, à eux deux, ont bénéficié

de 64 pour cent des suffrages lors des élections d'avril dernier à la constituante, appelaient à manifester respectivement à Braga et Portalegre et à Porto. De son côté, le parti communiste convoquait ses jeunes militants pour aujourd'hui à Lisbonne. Des véhicules de journaux parcouraient hier la capitale pour annoncer ce meeting.

Dans le même temps, le parti de M. Cunha attaquait avec une virulence sans précédent son ex-partenaire socialiste, accusé de s'allier, outre au PPD et au centre-démocratique et social (CDS), formation de centre-droite, aux fascistes et aux réactionnaires noirs pour renverser par la force le général Gonçalves et imposer une "dictature de la bourgeoisie". Selon le PC, le parti socialiste cherche à détruire les organisations ouvrières, défaire l'indépendance nationale, diviser les forces armées, restreindre les libertés et déclencher une vague de répression contre les militants révolutionnaires.

Une manifestation prévue à Porto par les socialistes est dénoncée par les communistes de cette ville comme un prétexte pour s'emparer du pouvoir. De son côté, l'intersyndicale, dominée par le PC, a engagé ses adhérents à finir leur travail tôt aujourd'hui pour dresser des barricades sur les voies d'accès à Porto, tandis que l'extrême-gauche appelait à contre-manifester. Selon les militants maoïstes, les diverses formations politiques "creusent des tranchées et comptent leurs armes" en vue d'une "effusion de sang".

Le PPD pour sa part dénonce "l'inquiétude, l'insécurité, la haine et la terreur" qui régneraient actuellement et s'engage à n'être jamais un parti "aux méthodes oppressives ou totalitaires". Il accuse le PC de chercher à utiliser l'armée pour s'emparer du pouvoir et installer une dictature.

Voir page 6: Le Portugal

Après l'échec de L'Allier

Trois mythes qui se dégonflent, dit le PQ

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'échec que vient de subir le Québec à la conférence fédérale-provinciale des communications signifie la fin de trois mythes soigneusement entretenus par le gouvernement Bourassa, selon le Parti québécois, à savoir ceux de la souveraineté culturelle, du front commun des provinces et du dossier bien fait qui devait venir à bout de l'intransigence fédérale.

C'est M. Claude Charron, porte-parole de l'Opposition qui, au cours d'une conférence de presse hier, a souligné que l'échec de M. Jean-Paul L'Allier prend sa source dans les habitudes de servilité du gouvernement québécois tout autant que dans la rigidité du fédéralisme de MM. Trudeau, Marchand et Pelletier.

"A Québec, dit le député péquiste de Saint-Jacques, il y a une résignation systématique à la soumission, tandis qu'à Ottawa, il y a la volonté permanente de soumettre. Les deux mouvements se complètent et ce n'est pas la présence dans le paysage d'un ministre québécois un peu moins soumis que les autres qui va changer le cours des événements."

Après la faillite du fédéralisme rentable, dit M. Charron, c'est l'échec de la souveraineté culturelle. "Le seul dossier où le Québec démontrait encore quelque velléité d'autonomie, celui des communications, vient d'être l'objet d'une charge fédérale décisive telle que le ministre en cause, malgré sa persévérance personnelle, a dû admettre que le dossier était clos."

Faute de pouvoir entreprendre avec son homologue fédéral, M. Pelletier, une révision globale du partage des compétences en matière de communications, M. L'Allier a remis le dossier entre les mains du premier ministre.

La Cour supérieure ordonne la levée des scellés fédéraux

QUEBEC (par Gilles Lesage) — La guérilla judiciaire entre Québec et Ottawa à propos de la cablodistribution dans la région de Rimouski se poursuit dans la bataille des antennes.

C'est ce qui ressort des informations rendues publiques hier, à la suite de la décision par laquelle le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, a ordonné la levée des scellés fédéraux sur l'équipement de M. Raymond d'Auteuil, le cablodistributeur qu'appuie le Québec, en se basant sur une modalité technique omise par le gouvernement fédéral.

Ottawa avait bien tenté de corriger cette modalité, mais un autre juge, M. Marc Dubé, a également refusé d'émettre le mandat de perquisition demandé

par Ottawa, mais pour des raisons différentes.

La prochaine phase se jouera lundi prochain alors que le Tribunal étudiera une requête visant à "forcer le juge Dubé à se rendre à la demande d'Ottawa".

Une semaine plus tard, le cablodistributeur appuyé par Ottawa, M. Dionne, est censé comparaître sous douze accusations portées par le procureur-général du Québec pour ne pas s'être conformé à l'ordonnance de la Régie des services publics du Québec.

Il y a un mois, Ottawa a demandé et obtenu un mandat de perquisition qui lui a permis, via la GRC, d'appliquer les scellés sur les installations de M. d'Auteuil.

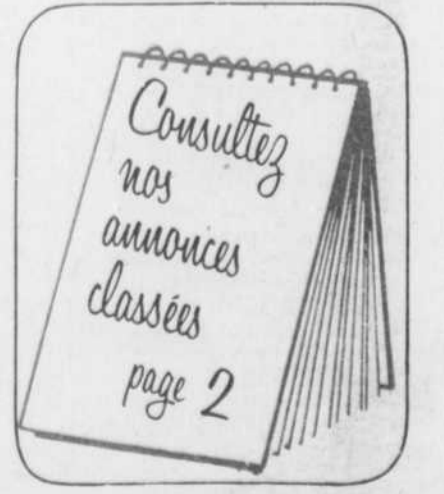
Le Québec a répliqué en expédiant une antenne portative qui a permis à M.

d'Auteuil d'entrer en ondes à la date prévue à Mont-Joli, et en entamant des procédures en annulation de saisie.

Hier, le juge Côté a fait droit à la requête du Québec visant à faire casser et à annuler le mandat de perquisition émis par un juge de paix, à la demande d'un employé du ministère fédéral des Communications. Le nom de ce dernier, noté-il, n'apparaît au mandat que comme "dénoncateur", et rien n'indique, comme l'exige la loi, qu'il est autorisé de façon spécifique à exécuter le mandat.

Selon le juge Côté, "il ne s'agit donc pas d'une simple irrégularité, mais bien d'une omission entraînant la nullité du mandat de perquisition". Il déclare donc nul et sans effet le bref de perquisition émis à Rimouski le 13 juin par le juge de

Voir page 6: Les scellés



au fil des mots

Pet Shop: oisellerie, animalerie

par Louis-Paul Béguin

S'il y a un anglicisme qui m'agace, c'est bien Pet Shop. Car, il n'y a aucune raison pour que cet affreux mot anglais qui a des résonances si grotesques en français continue à dégrader les jolies boutiques, colorées et bien décorées pour la plupart, où l'on vend des animaux d'appartement: oiseaux, chiens, chats, cobayes et petits singes grimaçants. J'aime les animaux, et ne goûte point de les voir en cage. Mais il m'arrive de m'attarder dans un de ces établissements et de rester, comme tout le monde, en contemplation devant les cabriolets d'un tout jeune chiot qui semble perdu dans l'attente d'un maître qui n'arrive pas.

On pourrait choisir pour remplacer l'effroyable Pet Shop. D'abord, celui que j'ai vu, à l'enseigne d'un magasin semblable, près du Pont-Neuf, à Paris, magasin qui débordait presque jusqu'aux quais, et qui a pour nom "L'Oisellerie du Pont-Neuf". Dans cette oisellerie donc, on y vend des quantités d'espèces d'animaux. Pas seulement des oiseaux, car je voyais venir avec votre objection: oisellerie, c'est pour les oiseaux seulement, quoi! Et bien non, mon cher lecteur. On vend bien autre chose que des épices chez l'épicier. Une épicerie vous offre non seulement du poivre, mais des colottes pour enfant et des épingles à linge. Et le boucher? Saviez-vous que ce mot signifiait, au

XIIe siècle? Celui qui abat des bœufs. Et maintenant, dites-moi, vous en achetez, vous, du bœuf chez le boucher du coin? Donc, vous voyez que l'oisellerie peut très bien, de nos jours, vendre autre chose que des oiseaux. Cette cause entendue, et gagnée, je dois pourtant vous avouer, puisque je me dois d'être franc avec mes lecteurs, qu'il existe un autre mot qu'oisellerie. Au métro de la Défense, à Paris, dans une de ces galeries marchandes, et souteraines, modernes domaines des "commerçants taupes", j'ai vu une boutique d'animaux qui ne se nommait pas oisellerie, mais animalerie. Il y a donc en ce moment deux termes pour remplacer notre anglicisme. Il n'y a que l'embaras du choix. Qu'est-ce qu'on attend?

La décision n'est pas prise sur la présence de l'OLP à Toronto

OTTAWA (CP) — Les membres du cabinet ont une fois encore discuté de l'organisation de libération de la Palestine (OLP), sans toutefois en arriver à une décision sur la présence de délégués de l'OLP à la conférence internationale sur le crime, organisée par les Nations unies et qui doit se dérouler à Toronto en septembre. En attendant que la question soit tranchée, l'opposition à la présence des délégués de l'OLP à Toronto en septembre se fait de plus en plus vive. Un porte-parole de la Toronto Jewish Defence League a laissé entendre que la violence pourrait éclater lors de cette conférence si le gouvernement décidait de recevoir en sol canadien des délégués de l'OLP. "Nous ferons en sorte que ces délégués

de l'OLP seront bien inconfortables s'ils viennent, a déclaré M. Albert Applebaum, président de la ligue. Et s'ils viennent, ils ne pourront peut-être plus retourner dans leur pays," a menacé M. Applebaum, précisant que cette menace ne s'appliquait pas à tous les délégués, mais à certains d'entre eux. M. Applebaum, pharmacien de profession, a ajouté: "Si Arafat vient, je n'aurais pas peur de l'abattre, même si cela signifie 20 ans de prison". De son côté, le président national du Congrès juif du Canada, M. Sidney Harris, a révélé que les membres de la communauté juive de Toronto se proposaient d'entreprendre des démarches juridiques pour empêcher la venue au Canada de ces délégués de l'OLP.

Conciliation Me I. Gaul représentera les postiers

OTTAWA (CP) — Le Syndicat canadien des postiers a choisi un avocat de Montréal, Me Irving Gaul, pour le représenter au comité de conciliation. Composé de trois membres, ce comité est formé en vue de trouver une solution au conflit qui oppose les postiers et le ministère. Des que ce comité de conciliation aura terminé ses audiences et rédigé son rapport destiné à la Commission des relations du personnel, le syndicat pourra commencer à penser à l'arme de la grève. Ce recours lui sera autorisé sept jours après le dépôt du rapport de conciliation. Les salaires et l'automatisation sont les principaux points du litige et les précédents entretiens ont permis d'enregistrer bien peu de progrès sur ces deux aspects des négociations.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361
ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

PERSONNE affectueuse et responsable pour garder enfant 3 ans dans Notre-Dame-de-Grâce, 3 jours par semaine. Bon salaire. Références exigées. Tél.: après 6 hres 486-0556 19-7-75

25 ANS et plus, 5 jours, 8-30 h, à 6H. Famille 3 enfants: 1 an, 3 ans, 5 ans. Mère qui travaille. Bon salaire. Vieux Longueuil. 674-3096. 22-7-75

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à pris d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

Diverses reproductions de peintures encadrées. Prix variés. Particulier. Tél.: 279-5276. 19-7-75

ANIMAUX A VENDRE

LEVRIERS-AFGHANS à vendre, blancs masque noir, classe de compétition. Un mâle, 2 femelles. S'adresser à M. Ross 523-5841 ou 588-3945 après 6 heures. 21-7-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTICQUITÉS Jean Caris Canada Ltée CANADIEN ET EUROPEEN 1236 NOTRE-DAME OUEST (entre Lamontagne & Peel) Achat - Vente 933-6904 21-7-75

ARMOIRE EN PIN, pièce de collection, avec 18 panneaux soulevés de front. \$2,500. Pierre Richer, antiquaire 1116 Bernard, Outremont. Tél.: 279-1116 25-7-75

MAISON QUEBÉCOISE en pièces sur pièces, démantelée et numérotée, prête à reconstruire. Tél.: après 6 hres M. Laframboise 514-472-1389. 25-7-75

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 304, 1972, \$1,200. Cause nouvel employeur fournit voiture. Tél.: 481-3853. 21-7-75

APPARTEMENTS DEMANDÉS

MINIMUM 3 1/2, éclairé, calme, non meublé, dans maison privée ou immeuble ancien. Relativement central. Loyer modéré. Réferral peinture si nécessaire. Tél.: 866-7943 ou 332-9715, soir. 19-7-75

APPARTEMENTS A LOUER

KENT, 2850, grand 3 1/2, dernier étage, ascenseur, septembre. Tél.: 738-4593. 22-7-75

NDG, 5 1/2, grandes pièces éclairées, chauffées, eau chaude, \$150 par mois. Appelez 484-6797 après 6 hres p.m. ou la fin de semaine. 21-7-75

APPARTEMENTS A VENDRE A L'ÉTRANGER

ESPAGNE: Appartement 4 1/2 pièces, entièrement meublé, piscine chauffée, conditions de paiement. Consultez François Dussault 658-6690. Immeubles Westgate Courtiers. 21-7-75

A VENDRE

CAUSE DÉPART: 1-dactylo électrique "Majestic" 1200, jamais utilisé. 2-Carte membre à vie pour Silhouette. Occasion uniques. Après 7 heures. Tél.: 849-4013. 19-7-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIERS 470, classé olympique, parfaite condition pour compétition, tout équipé, raisonnablement équipé (jeune bébé) Tél.: 484-2120. 24-7-75

VOILIER COLUMBIA, 26 pieds, MK2, 1971, fibre de verre, complètement équipé pour course croisière, couche 5, sur lac Champlain. Tél.: 332-2257 ou 336-7614. 19-7-75

BUREAUX A LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Ideal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres. • Bureaux très éclairés • Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT TÉL: 844-3361 poste 238 J.N.O.

COLLECTIONS

ATLAS DES VOYAGES, 19 volumes \$50. — Particulier 279-5276. 19-7-75

RUSSIE: Pour collectionneurs intermédiaires ou avancés, collection représentative timbres de qualité supérieure, tous différents, \$175. Particulier 279-5276. 19-7-75

COLLECTION REVUES: Marie, revue d'histoire de l'Amérique française. Recherches Sociographiques, Lectures Libérées, Etudes Littéraires, contribution à l'étude des sciences de l'homme. Quelques numéros des Cahiers de Géographie du Québec, des Ecrits du Canada Français. Faites votre offre. Particulier 279-5276. 19-7-75

CHALET A VENDRE

MONTPELLIER: Lac Vert, bungalow 6 1/2 pièces, hiver-été, foyer, chauffage électrique, bord de l'eau, abri pour bateau, quai, plage privée, proximité terrain de golf. \$21,000. Tél.: 514-622-4489, vendredi et samedi: 819-428-3548. 21-7-75

DEMENAGEMENTS

DEMENAGEMENT ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 21-7-75

ENTRETIEN-REPARATIONS

A RENOVATION: Briques, pierres, blocs, tirage de joints de briques. Stucco. Peinture. Couvertures. Elevation de maison. Tél.: 654-6909. 28-7-75

EDUCATION

ENSEIGNANTS demandés

• École langue française • Niveau élémentaire. Écrire: Dossier 280, Le Devoir. 19-7-75

CONSEIL D'EDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

solicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975)

1 - PROFESSEUR pour enfance exceptionnelle (matières académiques) Les applications de professeurs qualifiés à l'élémentaire ou secondaire seront acceptées

2 - Initiation au travail (matières pratiques) - petits moteurs - service d'auto

L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE GLENGARRY

Faire parvenir votre demande par écrit au directeur de l'école: M. P. Lloyd, Directeur, Ecole secondaire Régionale Glengarry, Alexandria, Ontario K0C 1A0. Tél: (163) 525-3110

Le président S.W. Libbey, Directeur de l'éducation T.R. Léger le 4 juillet 21-7-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escaliers, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

FERMES A VENDRE

HEMMINFORD: Ferme 156 arpents semi-boisés, maison de pierre, 3 foyers, le tout à Hemmingford. Il faut vraiment voir pour apprécier. (Photo M.L.S.) Clément Larivière 348-6831 ou 658-6635. Immeubles Westgate Courtiers. 19-7-75

FERME 28 acres de terre, tout près de Bromont, avec très bonne écurie et petite maison coquette. Prix: \$35,000. (Photo M.L.S.) J. P. Breton 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 19-7-75

EXCEPTIONNELLE: Très belle et grande ferme laitière, troupeau d'excellente qualité, gros roulin, quota de lait, les belles fermes s'envolent rapidement. Faites vite. (Photo M.L.S.) Clarisse ou Henri Denicourt, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 19-7-75

JARDINIÈRES DIPLOMÉES demandées pour travailler dans une garderie. Expérience nécessaire. S'adresser à Diane 738-0709. 19-7-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARIE LEGALE demandée, 2 jours par semaine, centre-ville. Appelez 282-4545. 21-7-75

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Pour travail à temps régulier de nuit. De 23.30 heures à 7.30 a.m. HÔPITAL BOURGET 645-1673 19-7-75

SECRETARIE

Pour bureau de professionnel situé centre-ville. Accueil, téléphone etc. \$630 par mois. Tél: 871-8931 Mme Nadeau 19-7-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

MONITEUR DE GARDERIE, expérience avec groupes d'enfants et groupes populaires. Veuillez envoyer votre curriculum vitae à Karen Kalb, 2154 Centre, Montréal, avant 30 juillet. 19-7-75.

HOMMES DEMANDÉS

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gauthier, b.a.b. péd. b.p.h. l.és lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial: veuf(ves) personnes seules. Ecrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Information: 729-0680. 19-7-75

COLLÈGE AHUNTSIC

Offres d'emploi

TECHNICIEN DE TRAVAUX PRATIQUES CLASSE II

dans laboratoire de sciences sociales Attributions caractéristiques: Dans l'exécution de sa fonction, le technicien de travaux pratiques dans un laboratoire de sciences sociales peut être affecté à des tâches de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur, de répétiteur, etc. Il peut être appelé à diriger et à surveiller un personnel de rang inférieur. Il peut voir à la tenue de l'inventaire du matériel et, au besoin, à la préparation des requisitions.

Qualifications requises: Posséder un diplôme d'études collégiales en sciences humaines, avec champ de spécialisation en sciences sociales.

Traitement: \$6,949 à \$8,007. Les personnes intéressées à occuper ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 31 juillet 1975, à l'adresse suivante:

Collège Ahuntsic, Service du personnel, 9155, rue St-Hubert, Montréal, Qué. H2M 8Z9 21-7-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

SECRETARIE BILINGUE, francis-italien, avec bonne expérience en comptabilité est demandée par la Fondation N.C.I.C. qui donne des services sociaux et communautaires. Tél.: entre 9 et 5 hres 274-9468. 21-7-75

LOGEMENTS A PARTAGER

LOGEMENTS 7 pièces à partager, très éclairé, près métro Jarry, pour jeune fille sérieuse, \$80 tout inclus; Après 2 hres tél.: 384-1059 19-7-75

PERE, enfant 3 ans, cherche cohabitant(e) mature, aimant calme et propreté, avec ou sans enfant même âge, pour partager dès que possible 7 1/2 près propre, avec jardin, garage, sur Victoria. \$150, par personne, chauffé, plus électricité, téléphone. Tél.: 481-6833 21-7-75

LOGEMENTS A LOUER

BOUL. ROSEMONT, 2598, 3 1/2 pièces, meublées ou non. Tél.: 331-1591. 19-7-75

ST-LEONARD: Bas de duplex avec sous-sol, bar et foyer incluant bachelier, 2 garages. Le tout chauffé. Tél.: 321-7317 25-7-75

MAISONS A LOUER

ST-LAMBERT: Maison de ville en condominium, 3 chambres, sous-sol fini, foyer, garage, libre septembre. Tél.: 671-8855. 21-7-75

VILLE MONT-ROYAL

Cottage, 6 pièces spacieuses, état impeccable, très joli jardin, 1er août 1975 au 1er août 1976. \$450 par mois MME M. TOUCHETTE 738-7285 ou 731-6817. FRANK A. NORMAN & CO LTD Courtiers 22-7-75

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS USAGE, carrés de 3 pouces, toutes sortes de longueur. Planches 4" x 4". Tél.: 332-4139. 19-7-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gauthier, b.a.b. péd. b.p.h. l.és lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial: veuf(ves) personnes seules. Ecrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Information: 729-0680. 19-7-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE

FRANK NORMAN Très beaux domaines à la campagne LAURENTIDES Ville d'Estérel, près de Ste-Marguerite. Superbe maison moderne de 5 chambres à coucher, avec immense terrain en bordure du lac du Nord. Prix demandé: \$250,000. Greenfield's Point, près de Ste-Agathe. Superbe chalet en bois rond de 7 chambres à coucher avec très grand terrain en bordure du lac des Sables. Prix demandé: \$150,000.

CANTONS DE L'EST

Knowlton 1, Magnifique ferme de 190 acres avec superbe maison moderne, chalet, grange neuve, serre. Prix demandé: \$250,000. Knowlton 2, Ravissante ferme de 120 acres. Très belle vue, ruisseau à truite, étang, étable. Prix demandé: \$175,000.

VERMONT

Enosburg Falls, superbe maison neuve construite en 1970, entourée de 200 acres de terrain. Paysage magnifique, ruisseau, champs à perte de vue. Prix demandé: \$175,000.

WEST ISLAND

Windmill Point, maison à un étage, unique en son genre, très grandes pièces, 4 foyers naturels, 1,700 pieds de terrain en bordure du lac. Très beau jardin paysager. Appartement au dessus des garages. Prix demandé: \$225,000. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces propriétés de choix, veuillez communiquer avec Mme Pauline Bates 932-2224 ou 731-6817.

FRANK A. NORMAN & CO. LTD.

1255 boul Laird Ville Mont-Royal Courtiers 19-7-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE

FRANK NORMAN

Très beaux domaines à la campagne LAURENTIDES Ville d'Estérel, près de Ste-Marguerite. Superbe maison moderne de 5 chambres à coucher, avec immense terrain en bordure du lac du Nord. Prix demandé: \$250,000.

Greenfield's Point, près de Ste-Agathe

Superbe chalet en bois rond de 7 chambres à coucher avec très grand terrain en bordure du lac des Sables. Prix demandé: \$150,000.

CANTONS DE L'EST

Knowlton 1, Magnifique ferme de 190 acres avec superbe maison moderne, chalet, grange neuve, serre. Prix demandé: \$250,000. Knowlton 2, Ravissante ferme de 120 acres. Très belle vue, ruisseau à truite, étang, étable. Prix demandé: \$175,000.

VERMONT

Enosburg Falls, superbe maison neuve construite en 1970, entourée de 200 acres de terrain. Paysage magnifique, ruisseau, champs à perte de vue. Prix demandé: \$175,000.

WEST ISLAND

Windmill Point, maison à un étage, unique en son genre, très grandes pièces, 4 foyers naturels, 1,700 pieds de terrain en bordure du lac. Très beau jardin paysager. Appartement au dessus des garages. Prix demandé: \$225,000.

OUVERT AUX VISITEURS VILLE D'ESTÉREL

(Près de Ste-Marguerite) Vendredi 18 juillet 12 à 3 heures p.m. Superbe maison de campagne située sur le très beau lac du Nord, immense terrain en bordure du lac, magnifique jardin paysager, imposante vue du lac. Sompueuse maison moderne offrant toutes les commodités y compris un bain sauna, très haut plafond (cathédrale) dans le salon, grande salle de séjour avec bar, 5 chambres à coucher, 3 1/2 salles de bains. Terrain supplémentaire pour construire. Prix demandé: \$250,000. Pour obtenir des renseignements sur la route à suivre, veuillez communiquer avec Mme Pauline Bates 932-2224 ou 731-6817. FRANK A. NORMAN & Co. Ltd. Courtiers 19-7-75

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

A VENDRE

Édifice du Séminaire du Sacré-Coeur à St-Victor de Beauce. Vaste édifice à l'épreuve du feu subdivisé en salles spacieuses ou moyennes, chambres et chambres, etc. vaste terrain. Endroit pittoresque, accommoderait avantageusement divers projets: usine, organismes, services, etc. S'adresser au Directeur général Séminaire du Sacré-Coeur St-Victor (Beauce) GOM 2B0 Tél.: 1-225-3841 22-7-75

PROPRIÉTÉS A LOUER

ST-SAUVEUR, mois d'août. Charmante maison entourée de pins. Rue paisible, 5 minutes de marche du village. Foyer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Idéal pour gens aimant le calme. Tél: lundi au jeudi après 5 hres 282-0337. Pour visiter samedi et dimanche: 46 Chartier, St-Sauveur village. 21-7-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Mme L.C. SImard 738-8575 IMMEUBLES TREMBLAY INC. Courtiers 735-5588 21-7-75

FERME STE-THÉRÈSE

Endroit de choix. Sortie 10 de l'autoroute. Terrain de 11,615 p.c. Prix raisonnable. M.L.S. Judith Gratton 687-1010 ou 336-9145.

LAVAL SUR LE LAC

Très beau terrain de 100 x 200 pieds carrés, boisé. Rue de choix. M.L.S. Judith Gratton 336-9145 ou 687-1010. 19-7-75

LAC GAGNON: Magnifique résidence

bord de l'eau. Terrain gazonné, foyer de pierre. Maison canadienne. Le choix des connaisseurs. M.L.S. Pour voir: Denyse L. Meloche 735-5791 ou 738-0375. Immeubles Westgate Courtiers 19-7-75

IBERVILLE: Joli bungalow, tout rénové

5 pièces, grand terrain 125' x 65', beaux arbres, comptant près \$2,000 (Photo M.L.S.) Robert Tétreault 348-6831 ou 658-6635. Immeubles Westgate Courtiers. 19-7-75

LONGUEUIL: split level 9 pièces, très propre

terrain gazonné, paysagé: arbres adultes, pour occupation immédiate. Prix demandé \$39,500. M.L.S. Huguette Thérien, 679-1707 Immeubles WESTGATE Courtiers. 19-7-75

STE-JULIE (ROMAINE) Transfert

Dans la montagne, somptueuse demeure, 7 pièces, chauffage électrique, foyer, garage, magnifique terrain boisé 17,000'. Décoration professionnelle. \$75,000. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 19-7-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT

Magnifique cottage détaché comprenant 25 pièces, idéal pour grande famille, ambassade ou communauté. 5 1/2 salles de bains, tapis mur à mur, 2 foyers naturels, boiseries et parquets de chêne, garage double, face sur beau parc. Prix demandé \$160,000. Pour renseignements:

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Mme L.C. SImard 738-8575 IMMEUBLES TREMBLAY INC. Courtiers 735-5588 21-7-75

FERME STE-THÉRÈSE

Endroit de choix. Sortie 10 de l'autoroute. Terrain de 11,615 p.c. Prix raisonnable. M.L.S. Judith Gratton 687-1010 ou 336-9145.

LAVAL SUR LE LAC

Très beau terrain de 100 x 200 pieds carrés, boisé. Rue de choix. M.L.S. Judith Gratton 3

5,090 Témoins de Jéhovah à BB

par François Huot

Cinq mille quatre-vingt-dix personnes ont participé, hier, à l'hippodrome Blue Bonnets, à l'ouverture du 16^e congrès provincial des Témoins de Jéhovah. Placé sous le thème "La souveraineté divine", le congrès, qui doit se terminer dimanche, s'inscrit dans une série de ras-

semblements qui seront tenus au Canada et aux États-Unis cet été et devant réunir près d'un million de personnes. Pour la durée du congrès, on a construit, à même la piste de courses, en face du bâtiment de l'hippodrome, une estrade de bois sur laquelle prennent place

les orateurs et les comédiens des représentations théâtrales. Aux étages de l'édifice principal sont aménagés un ensemble de services: infirmerie, cafétéria, nettoyage, bureau des volontaires. L'organisation du congrès est efficace: 1.700 volontaires, soit près de 20% des

participants, assurent le service de repas, de sécurité, de nettoyage et de vente de livres religieux. Aux heures des repas, une foule calme, mais joyeuse, déambule à travers les étages de l'hippodrome. Au programme des quatre jours du congrès, il y a de la musique, des cantiques, trois pièces de théâtre religieux et surtout des discours mettant en évidence l'ultime solution donnée par la Bible à tous les tourments et sursauts que connaissent les sociétés, soit l'intervention de Dieu dans les affaires humaines.

Le ton du congrès a d'ailleurs été donné dès hier matin par le discours "Que Dieu soit le Souverain de notre vie!" prononcé par M. H. Charland. Dans son allocution, l'orateur a indiqué que "la lutte entre le communisme international et la démocratie capitaliste est globale", mais qu'un conflit encore plus grand se livre entre les forces du bien et du mal. Charland a conclu en disant qu'"au moment de la grande tribulation (jugement de Dieu) imminente, lorsque les gouvernements nationaux, qui causent la division seront anéantis et que l'actuel souverain invisible, Satan le Diable, sera enchaîné dans l'abîme, le Dieu Tout-Puissant sauvera ceux qui soutiennent avec amour sa souveraineté universelle".

Rappelons que les Témoins de Jéhovah forment une société internationale de ministres chrétiens sans but lucratif. Chaque témoin est un ministre et exerce son ministère en prêchant de maison en maison. Tous les enseignements des témoins sont fondés sur la Bible et prêchés dans plus de 200 pays du monde. Actuellement, il y a au moins 2.000.000 de ministres actifs, dont plus de 60.000 au Canada. Au Québec il y a 7.500 ministres groupés dans 135 congrégations et travaillant dans environ 125 villes. Tous prédicateurs, les Témoins de Jéhovah se disent "prêts à combler le vide religieux qui existe au Québec".

L'un des faits saillants du congrès actuel est, aujourd'hui, la cérémonie de baptême de près de 250 personnes par immersion totale dans l'eau. Cette année, une piscine est installée sur les lieux mêmes de l'assemblée, permettant ainsi à toute l'assistance des estrades d'être témoin du baptême des nouveaux membres.

Le point culminant du congrès aura lieu dimanche par la conférence publique de M. Stanislas Szostak intitulée "Un monde un gouvernement, sous la souveraineté de Dieu".



Des Témoins de Jéhovah suivent une représentation dramatique en regardant la scène ou en lisant dans leur Bible.



Une scène de la vie de Jézabel et d'Achab. Titre de la représentation: "Ne formez pas avec les incroyants un attelage mal assorti". (Photos Alain Renaud)

Le gérant de Beloeil doit être réinstallé

par Bernard Descôteaux

Destitué par le conseil municipal le 26 novembre 1973 pour "manque de communication" avec les membres du conseil et les directeurs de service, le gérant municipal de Beloeil devra être réinstallé dans ses fonctions. Ainsi en a décidé la Commission municipale du Québec dans un jugement rendu cette semaine où l'on fait droit à l'appel logé par M. Jean-Jacques Corbeil. L'audition de cet appel avait commencé en mars 1974, mais avait été interrompue par une requête de la Ville de Beloeil visant à obtenir de la Cour supérieure, puis de la Cour d'appel du Québec, un bref d'évocation. Ce n'est que le 9 juin dernier que la

Commission municipale pouvait reprendre ses auditions, Beloeil ayant été déboutée par ces deux tribunaux. La décision des commissaires Pierre Bolduc et Willy Isabel a été rendue le 14 juillet. Dans cette décision, les deux commissaires reconnaissent que M. Corbeil a réfuté tous et chacun des griefs que les membres du conseil avaient portés contre lui, et déclarent sans effet la résolution de destitution adoptée contre lui. Beloeil se voit donc dans l'obligation de le réinstaller dans ses fonctions, de lui payer le salaire perdu, de payer les frais d'avocats et de l'indemniser d'une somme de \$2.300 pour les autres dépenses encourues par son appel.

Au total, cette affaire se termine par des frais de plus de \$100.000 pour la Ville de Beloeil, selon certaines informations, sans compter les autres dépenses que le principal grief qui lui était reproché était celui d'un manque de communication entre le gérant et le conseil et surtout avec les directeurs de service. Au passage, les deux commissaires disent avoir été "drôlement impressionnés" par la présence de quelques directeurs de service aux auditions, lesquels prenaient inlassablement des notes, ce qui "a semblé beaucoup plus important pour eux que d'être au travail à la direction de leur propre service". Alors que ces directeurs de service se plaignaient que le gérant ne les réunissait pas au moins une fois la semaine, il est apparu aux commissaires que M. Corbeil avait raison en disant que ces "réunions étaient une pure perte de temps puisqu'elles se résument à des discussions, sinon à des engueulades, entre les chefs de service eux-mêmes pour des peccadilles". Par ailleurs, la preuve a révélé que la prétendue non communication n'a pas été préjudiciable à la municipalité puisque tous les services marchent bien à Beloeil. Si on a reproché au gérant de ne pas

la Commission municipale. Dans le cas de M. Corbeil, la résolution de destitution avait été adoptée sur division sans qu'on y précise les motifs. Le principal grief qui lui était reproché était celui d'un manque de communication entre le gérant et le conseil et surtout avec les directeurs de service. Au passage, les deux commissaires disent avoir été "drôlement impressionnés" par la présence de quelques directeurs de service aux auditions, lesquels prenaient inlassablement des notes, ce qui "a semblé beaucoup plus important pour eux que d'être au travail à la direction de leur propre service". Alors que ces directeurs de service se plaignaient que le gérant ne les réunissait pas au moins une fois la semaine, il est apparu aux commissaires que M. Corbeil avait raison en disant que ces "réunions étaient une pure perte de temps puisqu'elles se résument à des discussions, sinon à des engueulades, entre les chefs de service eux-mêmes pour des peccadilles". Par ailleurs, la preuve a révélé que la prétendue non communication n'a pas été préjudiciable à la municipalité puisque tous les services marchent bien à Beloeil. Si on a reproché au gérant de ne pas

avoir participé à la préparation des budgets, il est apparu qu'il ne fut jamais invité à participer aux discussions sur le budget ni à défendre les prévisions de ses chefs de service. S'il n'a pas participé aux négociations collectives, c'est que le conseil avait délégué deux conseillers pour agir comme négociateurs. "Dans toute cette affaire, la Commission municipale du Québec ne peut faire autrement que de se poser certaines questions", notent les deux commissaires. Tout d'abord on fait remarquer que depuis cinq ans, deux gérants municipaux ont été limogés à Beloeil. Puis qu'il semble y avoir une concertation à peine cachée entre le gérant et le conseil et certains chefs de service qui acceptent difficilement la présence d'un intermédiaire. Enfin, de noter les commissaires, ce gérant a été engagé en février 1971 et, d'après certains témoins, il était devenu clair que M. Corbeil, dès la fin de 1971, était incompétent pour occuper ce poste. Alors pourquoi lui avoir accordé la permanence de son poste avant l'expiration des six mois stipulés à l'engagement et lui avoir accordé un an plus tard une augmentation de traitement de \$3.500.

FORILLON

Doute sur la qualité du travail des évaluateurs

PERCE (PC) — Le Tribunal d'expropriation du Québec, qui siège depuis près de deux semaines à Percé pour hâter le règlement des quelque 100 derniers dossiers des expropriés du Parc Forillon, en Gaspésie, met sérieusement en doute la qualité du travail des professionnels qui ont été chargés d'évaluer tout ce qui se trouvait sur ce territoire de 90 milles carrés. "Si les évaluateurs de l'expropriant ne sont pas allés faire une visite complète des lieux, mais se sont contentés de prendre des photos à l'extérieur, comment voulez-vous que le dossier soit bien préparé?" a lancé mercredi le président du Tribunal, le juge Guy Dorion. Le procureur des expropriés, Me Lionel Bernier, venait tout juste de déposer des reproductions de photographies parues dans le dernier numéro du magazine Time et montrant une ancienne maison située près de Cap Bon-Ami et dont l'évaluateur gouvernemental ignorait encore l'existence il y a quelques jours. Là-dessus, l'évaluateur Jean-Marc Fournier, de la firme Beaulne, Charles et Fournier, a préparé le rapport d'évaluation en 1969, a dû admettre que des choses avaient été oubliées dans la rédaction des dossiers. Un autre évaluateur, M. Jean-Pierre Faguy, qui représente le ministère des Travaux publics dans les négociations avec les expropriés, a admis pour sa part qu'il n'a jamais vu cette ancienne maison de Cap Bon-Ami et qu'il n'en a appris l'existence que cette semaine. Il a déclaré avoir travaillé à l'évaluation des propriétés, en tenant compte seulement de photographies et de descriptions écrites. Il a cependant ajouté que des corrections et des additions ont été faites aux offres initiales sur le seul

témoignage d'expropriés. "Cette façon de procéder auprès de gens peu instruits et peu renseignés peut apparaître comme de l'exploitation", a lancé le juge Dorion. Me Bernier, procureur des expropriés, avait laissé entendre plus tôt cette semaine que le gouvernement provincial pourrait être forcé de verser \$2 millions de plus aux expropriés du parc Forillon. Dans un premier temps, le gouvernement devrait verser, a-t-il expliqué, \$800.000 incluant des intérêts au taux de 8% par année à compter de 1970 dans le cas de 100 dossiers qui n'ont pas encore été réglés.

Me Bernier tient également compte des doléances des 1.500 autres expropriés qui, n'étant pas satisfaits des indemnités reçues, ont obtenu maintenant l'appui du protecteur du citoyen dans leurs réclamations. L'estimé qu'avance Me Bernier est fondé sur les gains obtenus du Tribunal d'expropriation jusqu'à maintenant par rapport aux offres gouvernementales du début. L'indemnité moyenne pour un lot boisé s'est accrue de 80%, celle d'un chemin de forêt a été augmentée de 100%, comme celle d'une terre en culture, et celle pour un immeuble l'a été de 30%.

L'UPA ne comprend pas l'entêtement d'Ottawa

L'Union des producteurs agricoles ne comprend pas "l'entêtement" du gouvernement fédéral relativement aux expropriations pour l'aménagement du territoire de l'aéroport de Mirabel.

L'UPA reproche notamment au ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, d'avoir déclaré: "Acceptez nos offres ou allez devant les tribunaux."

Cet ultimatum servi aux expropriés de Sainte-Scholastique est de nature, selon l'UPA, à faire traîner en longueur cette malheureuse histoire, au moment même où un règlement était en vue.

Après six longues années de négociations et de frustrations pour les familles expropriées, l'UPA trouve injustifiable l'attitude rigide du gouvernement fédéral qui refuse de maintenir le mandat du comité de conciliation qu'il avait lui-même mis sur pied en 1973 et dont il a officiellement et publiquement accepté les conclusions à l'automne 1974.

Pour l'Union des producteurs agricoles, M. Charles Drury ne peut décemment parler d'un règlement basé sur le rapport du comité qui n'est plus mandaté pour négocier les désaccords qui surviennent entre les représentants de familles expropriées et le ministère fédéral des Travaux publics. En conclusion, l'UPA s'interroge sur la

bonne foi du fédéral et rappelle que les expropriés sont prêts à se soumettre aux conclusions d'un arbitre dont le jugement serait final.

Apollo-Soyouz: un message de M. Trudeau

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a envoyé des félicitations aux leaders des États-Unis et de l'Union soviétique, jeudi, après le rendez-vous historique des vaisseaux spatiaux Apollo et Soyouz.

Le message dit: "Au moment où les missions Apollo et Soyouz effectuent leur jonction dans un esprit de bonne volonté, de coopération et de réalisation internationale, je veux féliciter tous ceux qui y ont participé pour leur réussite et leur courage. "Les Canadiens pensent que cette rencontre dans l'espace constituera pour les générations futures un symbole du désir et de l'habileté de l'humanité d'agir ensemble dans des buts utiles et harmonieux."

Francoeur vend les Hebdomadaires nationaux

La société Unimedia abandonne trois de ses plus importantes publications pour se tourner vers de nouveaux projets.

Dans un communiqué de presse, le président de cette compagnie, M. Jacques Francoeur, a annoncé la vente de l'une de ses filiales, "Les Hebdomadaires Nationaux Inc.", à la société "Les Publications Publiques Limitées", dont M. Fernand Robitoux est président.

Les Hebdomadaires Nationaux Inc. publie les hebdomadaires "Le Petit Journal", "Photo-Journal" et "La Patrie". M. Francoeur n'a pas précisé le montant de la transaction. Il est permis de croire que le changement de propriété amènera une transformation de ces trois publications.

Outre Les Hebdomadaires Nationaux, la société Unimedia regroupe d'autres filiales dont Montreal Granby Press et Les Distributions Eclair, qui continueront à assurer l'impression et la diffusion des trois grands hebdomadaires vendus aux Publications Publiques. Unimedia possède également des quotidiens et de nombreux autres hebdomadaires.

Cette transaction, indique M. Jacques Francoeur, s'inscrit dans les nouveaux projets qu'entrevoit la société Unimedia, dans les mois à venir.

Pour l'environnement

Injonction contre une usine de ciment

Le gouvernement québécois a obtenu la fermeture d'une usine de ciment de la région de Québec qui pollueait l'environnement.

Les services de protection de l'environnement ont obtenu une injonction de la Cour supérieure, enjoignant la compagnie Montmagny Ready-Mix de cesser immédiatement ses opérations à l'usine de béton préparé de Saint-Anselme, dans le comté de Dorchester.

Le jugement rendu public par le ministre de l'Environnement, M. Victor-C. Goldbloom, stipule qu'à défaut d'obtempérer à cette injonction, la compagnie se rend passible d'une amende n'excédant pas \$50.000 avec ou sans emprisonnement pour une durée d'au plus un an. Cette or-

donnance devant demeurer en vigueur jusqu'au jugement final.

C'est le 12 novembre 1974 que les services de protection de l'environnement faisaient parvenir à la compagnie une lettre lui ordonnant de cesser le fonctionnement de l'usine de mélange de ciment à Saint-Anselme. Il était alors indiqué à la compagnie son obligation de présenter une demande certifiée d'autorisation.

Après étude du dossier de la compagnie, le directeur des services de protection de l'environnement refusait, le 12 mai, l'émission du certificat d'autorisation. Entre-temps, la compagnie avait repris ses travaux et cela sans détenir le certificat d'autorisation.

Une nouvelle séance de conciliation à la CTCUM

Le conciliateur du ministère du Travail dans le conflit entre la CTCUM et ses 3.500 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro a convoqué à une nouvelle séance de conciliation les deux parties pour tenter encore une fois de provoquer un rapprochement.

C'est là la première conséquence de la décision prise par la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro d'accorder au bureau syndical le droit de déclencher au moment jugé opportun une ou des "journées d'études". Rappelons que mercredi et hier, les membres de ce syndicat ont refusé presque unanimement les dernières offres de leur employeur.

Sur le plan salarial, la CTCUM offre des augmentations de 12,5 et 7 pour cent, répartis sur 24 mois. Si cette offre avait été acceptée, les chauffeurs auraient gagné dès maintenant un salaire horaire

\$5.66, et un salaire de \$6.36 à compter de décembre 1976. Ceux-ci gagnent actuellement \$5.05 et veulent obtenir la parité de salaire avec les chauffeurs d'autobus de la commission de transport de Toronto.

Dans cette ville, les chauffeurs gagnent présentement \$6.09, et gagneront en novembre prochain \$6.58. La fraternité fait remarquer que la convention de leurs collègues de Toronto se termine en juillet '76, ce qui leur permettra d'augmenter encore la différence entre les salaires payés à Montréal et à Toronto.

Depuis le début des négociations, la fraternité n'a pas modifié ses demandes sur le plan salarial, et selon son président, M. Normand Hamelin, elle n'a pas l'intention de les modifier, surtout si la CTCUM ne fait pas de nouvelles propositions. De ce côté, on indique que les dernières offres étaient considérées comme des offres finales.

aujourd'hui

Congrès provincial des Témoins de Jéhovah, à la piste de courses Blue Bonnets.

Collecte de sang: Gymnase de la Gendarmerie royale du Canada 4225, bd Dorchester ouest, 9h30 à 12h — 13h30 à 15h30.

éditorial

La mauvaise foi de M. Daigneault

On savait déjà, par la manière dont il tente depuis quelques mois d'éloigner des collaborateurs qui le gênent, que le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, n'a pas l'étoffe d'un chef. On est aussi en train d'apprendre qu'en plus d'être dépourvu de leadership véritable, le directeur de la police de la CUM est de mauvaise foi, et imbu d'une arrogance peu commune.

Contredit par la Commission de Police du Québec, qui rejetait à la fin de juin sa requête sottise et mesquine visant à destitution de son principal adjoint, M. André Guay, M. Daigneault eût pu se montrer beau joueur en faisant la paix, au nom de l'unité dont il se réclame, avec celui qu'il n'avait pas réussi à détruire.

Mais au lieu de cela, M. Daigneault n'a cessé, depuis la décision de la Commission de Police, de multiplier les gestes faisant voir qu'il n'entend aucunement se conformer à la volonté de cette dernière. Le directeur vit d'abord à se ménager du temps en mettant en congé forcé son collègue qui venait déjà de se voir imposer une absence trop longue. Voilà maintenant qu'il confirme ses intentions réelles en proposant au Conseil de sécurité que son adjoint soit mis sur une tablette dorée ou, de fait, il n'aura pratiquement plus rien à faire.

A sa face même, cette recommandation respire l'illuminisme. Si l'on se donne cependant la peine d'analyser le cheminement suivi pour en arriver là, on est forcé de conclure à pire encore, c'est-à-dire à la mauvaise foi pure et simple.

Dès le début de cette affaire, la faiblesse de M. Daigneault ne pouvait échapper à tout observateur le moins averti. Un différend ayant surgi entre lui et son principal adjoint, le réalisme dictait que, prenant le taureau par les cornes, M. Daigneault abordât franchement le problème avec M. Guay. Il lui incombait en tant que supérieur de prendre l'initiative de cette démarche. C'était pure lâcheté que de prétendre faire exécuter son principal collaborateur par des méthodes officielles, alors qu'il n'avait pas même eu le courage de lui parler en face des choses qui n'allaient pas entre les deux hommes.

Cette méthode faillit, comme on s'en souvient. L'enquête-maison de l'état-major senior de la police de la CUM aboutit à la condamnation de M. Guay. Celui-ci fut cependant réhabilité par la Commission de police du Québec.

Or, voici qu'aucunement instruit par l'expérience, M. Daigneault recommence exactement là où il s'est fait débouter. Suite à la publication du rapport de la Commission de police, il s'imposait en effet que le directeur s'empresse de chercher un terrain d'entente

avec celui qui demeurait malgré tout son adjoint immédiat. Mais plutôt que de suivre cette méthode virile qui sied à des adultes, que fait le directeur? Il cherche refuge derrière l'avis de ceux-là mêmes qui, à quelques exceptions près, eurent le toupet il y a quelques mois d'imposer à l'un de leurs collègues les plus estimés l'odieuse d'une condamnation faisant suite à une enquête-maison d'où était absente toute procédure le moins dérisoire.

L'état-major s'érigeait il y a quelques mois à peine en juge de M. Guay, pour se voir ensuite débouter par la Commission de police. Au nom de quelle logique M. Daigneault prétend-il le faire revenir dans le tableau à ce stade-ci?

La discipline la plus élémentaire eût de même dû dicter à M. Daigneault de conserver un silence complet sur ses intentions jusqu'à ce que le Conseil de sécurité en ait été saisi et se soit prononcé à ce sujet. S'il appartient au directeur de prendre l'initiative des nominations et des affectations, la loi prévoit très clairement que ses décisions en ces matières sont sujettes à l'approbation du Conseil de sécurité. Comment celui-ci peut-il se prononcer en toute liberté et équité si les questions sur lesquelles il devra statuer ont fait au préalable l'objet d'un coulage systématique dont la source remonte au directeur lui-même?

Avant même que le Conseil de sécurité se soit réuni, M. Daigneault ne s'est pas gêné pour juger sévèrement M. Guay et proclamer qu'il devait se défaire à toutes fins utiles de lui. Dès les jours qui suivirent la publication du rapport de la Commission de police, il laissait d'ailleurs entrevoir que le retour du directeur adjoint à ses anciennes fonctions demeurait très problématique. De la part d'un homme qui, il y a quelques mois à peine, cherchait à liquider des collaborateurs sous prétexte qu'ils avaient manqué à leur devoir de discrétion, voilà des indiscrétions de taille qui ne doivent pas passer sous silence.

On a justement déploré depuis deux ou trois ans les indiscrétions qui rendaient très difficile le fonctionnement normal du service de police à Montréal.

La grande source de ces indiscrétions, ce fut probablement l'esprit de méfiance entretenu par certains supérieurs à l'endroit de collaborateurs qui avaient le malheur de prendre leurs responsabilités trop au sérieux.

On n'en finirait pas de relever les vices de forme et d'esprit qui entachent la ligne de conduite suivie par M. Daigneault dans l'affaire Guay. Ces vices ne peuvent qu'ébranler la confiance du Conseil de sécurité et des citoyens à l'endroit de celui qui a une mauvaise décision de M. Choquette a confié la direction

des affaires policières à Montréal.

Mais il y a plus grave encore dans la conduite de M. Daigneault. Les remarques dérogatoires et injustes qu'il a multipliées ces jours derniers contre son collaborateur, de même que la recommandation voulant que M. Guay soit mis sur une "tablette dorée", constituent un véritable mépris à l'endroit de la volonté clairement exprimée par la Commission de police du Québec. Elles auraient pour effet, si elles devaient être entendues par le Conseil de sécurité, de neutraliser complètement un policier qui a été aux tout premiers rangs de la lutte contre le crime depuis plusieurs années. C'est exactement le contraire que faisait souhaiter le rapport de la Commission de police.

A leur face même, certains actes faits par M. Guay lui eussent normalement valu non pas un congédiement mais une sévère réprimande. Mais ces actes furent faits dans un contexte très particulier dont avait aussi à juger la Commission de police. Or, la Commission de police a jugé avec raison qu'ils furent le fait d'un homme maintes fois échaudé qui ne visait à rien d'autre qu'à prévenir l'étouffement d'un travail extrêmement difficile dont certaines autorités auraient pu avoir intérêt à se débarrasser.

M. Guay en est venu à symboliser auprès des policiers et du grand public la détermination farouche que l'on souhaite trouver chez les gardiens de l'ordre en matière de lutte contre le crime. On peut parfois contester ses méthodes: on est néanmoins assuré qu'avec lui, il n'y aura aucun compromis dans la lutte contre les multiples formes d'exploitation auxquelles sont exposés les citoyens. Par-delà des erreurs mineures, c'est sans doute cet actif exceptionnel que voulait préserver la Commission de police en refusant que M. Guay soit destitué et en ordonnant qu'il soit réinstallé.

Parce qu'elle va directement contre cette volonté implicite de la Commission de police, la recommandation que M. Daigneault vient de transmettre au Conseil de sécurité concernant l'avenir professionnel de M. Guay sent très mauvais et doit à tout prix être rejetée. Elle traduit la volonté que nourrit un certain groupe, au sein de la police de Montréal, de s'emparer en exclusivité d'un pouvoir pour l'exercice duquel ses principaux porte-parole n'ont ni la compétence, ni la largeur de vues requises.

Rien ne servirait cette fois de prétendre trancher la poire en deux en renvoyant dos à dos les deux adversaires. Il faut dire clairement à M. Daigneault que M. Guay doit rester à son poste. Si le directeur refuse cette conséquence logique de l'enquête de la CPQ, c'est lui qui devra partir!

Claude RYAN

La conférence de Mexico sur la femme Deux malentendus au sujet de la participation canadienne

par MARC LALONDE

L'effort mondial en vue de l'intégration de la femme entreprise cette année sous les auspices de l'ONU, a atteint son point culminant le mois dernier, à la Conférence mondiale pour l'Année internationale de la femme, qui a eu lieu à Mexico. À l'issue de cette conférence, on a établi un plan d'action mondial de dix ans qui expose des objectifs spécifiques pour l'intégration de la femme.

Cependant, nous pouvons déplorer que la conférence ait concentré parfois ses efforts sur des sujets aucunement rattachés au Plan d'action mondial ou à la situation des droits de la femme pour lesquels la conférence avait été organisée par les Nations Unies.

Beaucoup de temps a été consacré aux jeux de puissance politique alors que certains nations ont tenté et, dans certains cas, ont réussi à utiliser la conférence à des fins qui n'avaient rien à voir avec la situation de la femme. Je tiens à déclarer que le Canada était opposé à une telle manœuvre, en particulier lorsque la question du sionisme a été soulevée à la conférence. Je regrette que les rapports de presse ne l'aient pas mentionné mais le Canada a voté contre l'insertion d'une référence à cette question dans la déclaration de Mexico. En fait, le Canada a enregistré son opposition clairement lors d'un vote par appel nominal en comité et lors du vote par consensus à la plénière.

Conséquent avec sa politique bien établie lorsqu'une déclaration contient des éléments positifs et négatifs au point de vue du Canada, nous nous sommes abstenus, ainsi que la plupart des autres pays de l'Ouest, tels la Hollande, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France, de voter sur la déclara-

tion générale même. Mais je tiens à ce qu'il soit clair dans l'esprit de tous, qu'il n'y a jamais eu de doute, avant, durant ou depuis la conférence, sur notre attitude à l'égard de l'utilisation de la conférence pour des jeux de puissance politique internationale, y compris la situation au Moyen-Orient.

Peut-être avez-vous vu quelques-uns des autres rapports de presse venant de Mexico. Il y a un point que j'aimerais clarifier: parce que plusieurs ont considéré qu'à la conférence les femmes n'étaient que des porte-parole alors que ce sont les hommes qui prenaient les décisions dans les couloirs, il en est résulté de fausses suppositions reflétées par les rapports de la presse canadienne. En fait, nul n'a été plus surpris que moi de lire que "la délégation canadienne communiquait fréquemment par téléphone avec divers ministères ainsi qu'avec Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social" et que "Coline Campbell, chef de la délégation canadienne passait beaucoup de temps au téléphone avec le ministre Marc Lalonde, le ministre chargé de la situation de la femme au Canada, l'homme qui, en fait, tirait les ficelles à la conférence". La raison pour laquelle j'en étais surpris est que je n'ai parlé à ma secrétaire parlementaire qu'une fois durant son voyage à Mexico et ce pour lui souhaiter bonne chance avant son discours à la conférence au nom du Canada. Une telle supposition à mon avis contribue à l'existence de ces mêmes mythes que nous essayons de détruire.

(Extrait d'une causerie prononcée le 15 juillet devant le club Rotary de Brampton, Ontario).

lettres au DEVOIR

Quand Arafat a-t-il dit cela?

Dans sa libre opinion que vous publiez dans votre livraison du 15 juillet, M. Michel Solomon déclare: "M. Arafat" a confirmé sa haine aveugle d'Israël et sa résolution absolue de "liquider" ce qu'il appelle "le Sionisme" et le peuple israélien".

Allons, allons, M. Salomon, vous qui vous mêlez d'émettre des livres opinions sur la Palestine, devriez savoir que les plus déments eux-mêmes ne préconisent la liquidation du peuple israélien! Alors pourquoi mentir à l'opinion publique canadienne? Êtes-vous à la solde du gouvernement israélien ou du United Jewish Appeal ou bien de la Jewish Defense League? Si c'était le cas vous devriez avoir l'honnêteté d'enregistrer votre "lobby" pour que le bon peuple québécois ne coure pas le risque d'être dupe de votre supercherie.

Si par contre, comme je l'espère, vous essayez d'émettre, comme chaque citoyen en a le droit, votre

point de vue, veuillez avoir l'obligeance de ne pas vous faire l'écho de la puissante machine sioniste nord-américaine.

Si vous êtes disposé à fournir aux membres de la Résistance Palestinienne une fraction des fonds fournis à l'Etat d'Israël par ses alliés occidentaux, je vous garantis que ce que l'on appellera alors ses forces armées au lieu de commandos terroristes feraient un travail fort respectable et sans bavures mais combien plus meurtrier.

Le peuple palestinien existe, que cela vous plaise ou pas. Ce peuple qui est privé de son autodétermination a choisi ses représentants de la seule manière qui lui était loisible, c.-à-d. parmi les plus braves qui sont prêts à agir et à mourir dans le processus. Ce sont donc bien des représentants de ce peuple opprimé que vous appelez des "criminels". Le terrorisme est contre nature mais il ne l'est pas plus que l'oppression constante que subissent les Palesti-

niens sous la botte sioniste. En effet, il y a beaucoup plus de démocratie parmi les Israéliens qui ont hérité d'une technologie occidentale qui faisait partie de leur bagage intellectuel que dans les pays arabes privés par les Turcs puis par les Occidentaux de toute initiative au cours de six longs siècles de colonialisme obscurantiste et profiteur. Mais cette démocratie est réservée aux seuls Juifs, une preuve de plus de l'emprise théocratique et rétrograde de cet état colonial.

Je souhaiterais enfin que vous compreniez que les "frontières sûres" constituent un slogan du pouvoir sioniste car la sécurité des Juifs de Palestine ne sera en effet possible que lorsque ces derniers réclameront de leur gouvernement la justice pour leurs compatriotes arabes, cette justice dont ils sont si magnifiques partisans partout ailleurs dans le monde.

André S. KHORDOUC
Ottawa, le 16 juillet 1975.

La fidélité à l'aune des sincérismes à la mode

Les littéraires ont autant que quiconque le goût et le droit de philosopher. Encore doivent-ils le faire correctement. M. Jean-Pierre Boucher n'estime guère le dernier ouvrier de Félix-Antoine Savard. Cela ne me dérange pas. Le point que je voudrais relever dans l'article du onze juillet de M. Boucher est l'énormité suivante.

Il paraît que P. Toupin (?) écrit quelque part (sic) qu'il y a un temps pour croire et un temps pour cesser de croire à ce que l'on croit. Jean-Pierre Boucher résume avec élégance ce que Toupin dit laborieusement: "Bref, la fidélité est à proprement parler contre nature".

Ce qui est bref, c'est la sagesse exprimée là-dedans. Qu'on philosophe, moi, je veux bien. Mais j'attends qu'on définitive un peu les termes et non qu'on envoie des affirmations pontificales avec l'aplomb d'un discockey.

Voilà, M. Boucher, qu'est-ce que c'est "contre-nature"? Hélas, il semble impliqué par votre raccourci qui est "contre-nature" ce qui est forçant, qui ne va pas spontanément avec aisance. Ce petit pragmatisme est à proprement parler contre philosophie. Depuis

quand la facilité est-elle le critère des choses?

L'omission de définir le "contre-nature" et le tour de prendre pour acquise une affirmation qui ne vaut pourtant rien permettent au critique d'accabler rapidement la fidélité. On peut ne pas prêter cette attitude qui est la fidélité, et nous savons pertinemment qu'elle n'est pas tellement portée par le temps qui court. Cela n'autorise pas à dire n'importe quoi.

Tout comme n'importe laquelle vertu (on peut aussi ne pas aimer les vertus en général) la fidélité est une aptitude/faculté qui de soi est acquise et non pas innée. La vaillance, le courage, la force, la constance, la tempérance, la prudence sont-elles "contre-nature" parce qu'elles sont longues à maîtriser? Une fois acquises, ou à peu près, elles sont magnifiques. Avant, elles sont revêches et onéreuses.

S'il est question de la fidélité, n'importe qui peut bien au fil des années briser un engagement initial qu'il a pris, renier un serment, déclarer non avenus des liens qu'il a acceptés. C'est le contraire de la fidélité et on n'a pas lieu d'être fier lorsqu'on se déprend ainsi. Un exemple va éclairer le propos. Un

ami fidèle, c'est quelqu'un qui ne fait pas défaut, même et surtout lorsqu'il serait tenté de se dérober. La dérobade et la lâcheté seraient, si je comprends bien Toupin, citée par Boucher, "selon la nature".

Là-dessus, je serais bien d'accord. Roger Troisfontaines écrit: "En vérité, chacun de nous est animé d'une volonté double, divisée d'avance elle-même. Cette disarticulation intérieure n'est-elle pas le mystère central de l'homme, écartelé entre deux vouloirs dont l'un exprime le "moi" égoïste incapable de trouver nulle part une satisfaction durable, et dont l'autre, qui aspire à la communion, paraît, au contraire, capable d'ouvrir le chemin de la paix et de la joie, mais au prix du plus onéreux sacrifice initial?" Roger Troisfontaines, quel que part, De l'existence à l'être, tome II, p. 34, éditions J. Vrin, Paris. La fidélité créatrice, c'est cela qui vient réparer pour le mettre en œuvre le meilleur de nous-mêmes. Pour moi, c'est infiniment supérieur à tous les sincérismes à la mode.

Denis DUVAL
Sainte-Foy, Québec le 14 juillet 1975

Une dimension capitale de la restructuration scolaire

M. Jacques Mongeau, président Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Par l'entremise des journaux, notamment du Devoir de mardi le 8 juillet courant, nous prenons connaissance de la lettre que Mgr Paul Grégoire vous écrivait pour vous demander que la loi permettant ou facilitant la professionnalisation des écoles soit mise en pratique.

Au cours de l'été 1974 les journaux nous faisaient connaître les conditions approuvées par le Ministère de l'éducation de la province de Québec ainsi que par l'ensemble des évêques catholiques du Québec au sujet de la professionnalisation des nos écoles. Cette attitude nous avait beaucoup plu car pour une fois nous avions des normes précises pour nous permettre de juger si une école était professionnelle ou non. C'est à ces normes que se reporte

Mgr Grégoire dans la lettre qu'il vous envoie.

Dans notre groupe nous sommes 62 membres dont 54 ont des enfants d'âge scolaire ou sur le point de l'être. Nous suivons attentivement l'évolution de l'éducation dans notre province ainsi que l'application de la loi. Nous voulons que nos enfants reçoivent à l'école un enseignement conforme à ce qu'enseigne l'église catholique romaine, nous voulons que nos enfants soient en plus initiés à la pratique religieuse et n'en soit pas détournés comme nous nous en rendons compte très nettement. Nous préconisons un retournement sur le plan religieux. C'est pourquoi la lettre de Mgr Paul Grégoire nous plaît beaucoup. Cela répond à un de nos espoirs pour nos enfants.

Nous espérons donc, cher monsieur, que vous prendrez en sé-

rieuse considération cette demande de notre archevêque, et que les membres de votre conseil scolaire n'hésiteront même pas un instant à établir une commission scolaire ou des commissions scolaires dont la structure et l'esprit soient catholiques.

Cette lettre a été approuvée à notre réunion du 8 juillet dernier, et à l'unanimité. Notre prochaine rencontre aura lieu le 12 août prochain. Nous espérons alors pouvoir faire connaître à nos membres vos intentions ainsi que celles de votre conseil scolaire en réponse à cette lettre de Mgr Paul Grégoire.

Au nom de tous les membres de notre Groupe de Vie Chrétienne et Mariale,

Jean-Guy PAGE, président.
groupes de Vie chrétienne
Montréal, le 13 juillet 1975

La voie portugaise était une impasse

par GEORGES VIGNY

La maladie des uns et le manque de jugement et l'impudence des autres ont conjugué leurs effets pour provoquer un maëlstrom politique: prise dans le tourbillon, la frêle embarcation portugaise craque de partout, risquant d'entraîner à sa suite les rêves de tous ceux qui croyaient à une expérience d'union de gauche en France et de compromis historique en Italie. Un système de vases communicants s'il en fut, qui égalise les cotes de crédibilité d'un pays à l'autre. Autant dire que depuis hier, le niveau est proche du zéro absolu.

Une aberration

Ainsi, seize mois après le coup d'Etat anti-fasciste, les militaires sont revenus à leur point de départ: le général Goncalves est chargé de former un gouvernement sans partis politiques, ou les militaires seraient secondés par des civils peut-être choisis pour leur compétence mais ne représentant aucune idéologie précise. Triste formule qui découle d'une fausse conviction que ce qui était bon hier est encore aujourd'hui. Si, au lendemain du 15 avril 1974, une telle combinaison était valable dans un pays sortant d'un demi-siècle de ténèbres et n'ayant pas encore fait ses choix fondamentaux, trop d'eau a coulé depuis sous les ponts. Tant bien que mal, le Portugal a vécu l'expérience de pluralisme et, un an après le coup d'Etat, a procédé à des élections historiques dont les résultats sont sans équivoque: le Portugal est anti-communiste et il n'a aucun penchant particulier pour l'aventure militaro-populaire. Ce que tente de faire aujourd'hui le Mouvement des forces armées est une aberration de la démocratie. La structure artificielle d'après le coup d'Etat, qui s'était greffée sur la révolution pour mener le pays à des élections dont naitrait une démocratie pluraliste, a fait son temps. Revenir à cette structure aujourd'hui équivaut à passer outre à la volonté populaire et à renvoyer dans l'opposition l'écrasante majorité du pays, depuis la droite qui n'ose dire son nom jusqu'au parti socialiste, en

passant par la démocratie-chrétienne et le PPD centriste. Quelle représentativité et quel leadership aurait un gouvernement dont l'animateur serait le MFA et qui n'aurait que des civils détachés du contexte politique pour le servir?

Le danger est flagrant quand on songe que l'assemblée élue en avril 1975 n'est qu'une constituante. En se passant du concours des grands partis politiques, les militaires forcent donc ceux-ci à recourir à la rue et si demain le sang coulait il ne faut en tenir responsables que ceux des militaires qui ont poussé le pays à la rupture.

Il faut souligner à l'évidence que l'échec d'un gouvernement pluraliste, préalable à un socialisme à visage humain, est l'échec des seuls militaires qui ont transformé en une sinistre farce l'enivrante expérience en cours. Les militaires et aussi leurs ardents thuriferaires du parti communiste, qui cherchent à compenser leur manque de popularité par les bénéfices attendus de leur appui au MFA. Le jargon marxiste-léniniste a une belle expression passe-partout pour qualifier la démarche propre à M. Cunha: "un laquais". Il n'est que de prendre connaissance de la dernière attaque des communistes contre le parti socialiste, le PPD et le CDS, tous accusés, en dépit du bon sens, d'être des alliés des "réactionnaires noirs" dont le seul but est d'imposer au Portugal une "dictature de la bourgeoisie". Lamentable gargarisme qui oublie que pour "imposer" il faut être minoritaire, et qu'en l'occurrence c'est lui, parti communiste, qui est dans cette situation particulière où, avec ses dérisoires 12%, il veut jouer au grand parti de masse. Quant à la dictature de la bourgeoisie dénoncée, on peut se poser sérieusement la question de savoir ce qui distingue une dictature d'une autre, étant entendu que la pire en la matière est encore la dictature militaire. Tous ceux qui ont vibré hier au diapason portugais et ont apporté leur concours sans partage à une belle cause se demandent aujourd'hui s'ils n'ont pas péché par optimisme, contribuant à leur insu à l'avènement d'une dictature militaro-communiste.

Le poids de la CEE

Au demeurant, si le MFA n'a pas, d'ores et déjà, repudié toute modération pour imposer le poids de ses semelles cloutées au Portugal c'est dans une large mesure grâce à la Communauté économique européenne. C'est un euphémisme de dire que la situation économique est tragique au Portugal, ses maîtres militaires ayant passé leur temps à rendre inopérant le régime des partis associés, et, de ce fait, ayant gelé toute forme d'aide au

monde extérieur. Hier précisément, le Conseil européen, réaffirmant que la CEE est disposée à engager des discussions sur une coopération plus étroite avec le Portugal dans les domaines économique et financier", a assorti son accord de principe d'une condition interne à Lisbonne: "la CEE ne saurait apporter son soutien qu'à une démocratie à caractère pluraliste". Et si ce n'est pas clair, le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a ajouté devant la presse: "il n'est pas question de financer la dictature en Europe". Phrase reprise par le chancelier Schmidt.

Nous n'apprenons rien en rappelant simplement que c'est l'avènement du régime des colonels à Athènes qui a bloqué l'accord d'association de la CEE avec la Grèce et que l'obstacle à une participation espagnole est constitué par Franco et son franquisme. Ce qui illustre par la même occasion l'esprit de famille qu'on appréhende entre militaires de tous bords.

L'invitation est maintenue, pour mardi prochain à Bruxelles, au ministre portugais des Affaires étrangères. Mais le fait est que ce monsieur a cessé d'être ministre depuis hier. Faut-il voir dans le maintien de l'invitation une autre pression européenne sur Lisbonne pour maintenir le titulaire sortant à sa place et à se donner au moins une façade de représentativité? Ce serait ainsi l'explication à la formule en cours de dotation des pays d'un gouvernement sans partis politiques certes mais comportant quelques civils.

La contradiction était flagrante dès l'instant où on constatait que le Portugal avait choisi la voie révolutionnaire mais que pour survivre il lui fallait compter avec une droite tenant solidement l'économie et les moyens de production. Cette évidence, qui rendait impérieuse la nécessité d'une démocratie pluraliste a, au contraire, été perçue comme un défi que seule la "dictature du prolétariat" pouvait relever. De là, toutes les difficultés et de là encore les coups de force dont Republica et Radio Renaissance sont les plus brillantes illustrations. L'alerte fut donnée dès lors que la démocratie chrétienne a été empêchée de participer au scrutin, mais un habile camouflage — on veut bien croire encore que c'était une coïncidence — de coup d'Etat avorté a fait que cet abus a passé inaperçu abstraction faite de l'idéologie que peut véhiculer un parti en prise directe sur les masses, l'interdiction de la DC était l'indication claire que les militaires ne se privaient pas de recommencer, qu'il appartenait par le fait même l'isolement politique de Lisbonne en Europe. Les maîtres à penser du MFA, qui avaient

la parole du jour

"As-tu, une fois dans la vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?"
As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténèbres, ou résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Droit de grève ou "droit au chômage"?

Le statut du gréviste à l'issue d'un conflit de travail

«Ceux qui ont exercé un droit de grève et qui l'ont exercé légalement, ces gens là ne devraient pas être doublement pénalisés i.e. par la perte de leur salaire pendant la période qu'on connaît et ensuite pénalisée par la perte de leur emploi lorsque la grève est finie. Cela serait pour nous de l'aberration de penser que l'on puisse signer une convention collective ou recommander la signature d'une convention collective à des gens qui n'en bénéficieraient pas. C'est l'enfance de l'art. Bien sûr, si la Compagnie dit non, c'est un privilège qu'elle a, mais c'est l'enfance de l'art que d'interpréter le Code du Travail comme voulant dire que lorsque l'on a exercé le droit et puis qu'on a fini de l'exercer, qu'on ne rentre pas dans nos droits qu'on avait avant. Si la Co. n'accepte pas notre interprétation du Code, le droit de l'individu de reprendre son travail lorsqu'il a terminé l'exercice du droit à la grève, elle nous forcera à préciser davantage le Code du Travail sans régler le conflit à la United Aircraft proprement dit; mais qu'à l'occasion du conflit de la United Aircraft, nous évitions que des conflits de même nature se produisent. Ou bien la Co. accepte, ou bien nous devons modifier le Code du Travail pour que l'interprétation soit claire pour tout le monde. Compte tenu de l'implication actuelle, je doute fort que nous vivions un été de grève à la United Aircraft.» JEAN CURNROYER, ministre du Travail, le 23 mai 1975, à Radio-Canada.

Le 13 juillet, par un deuxième recensement, quelque 80% des 1.000 grévistes de la

United Aircraft ont exprimé le désir de réintégrer leur emploi chez leur employeur. Ce long conflit met actuellement en relief l'épineux problème du statut garanti aux grévistes à l'issue d'un conflit de travail. Dans un article de Claude D'Aoust et André Rousseau paru dans la Revue du Barreau (tome 34, no 5, novembre 1974, pp. 550-560) et subsequment repris, pour l'essentiel, dans Le Devoir (lundi, 2 juin 1975, pp. 5-6), l'on démontre, jurisprudence à l'appui, le caractère inadéquat de l'article 98 du Code du Travail. Quelques jours plus tard, Claude D'Aoust complétait sa prise de position à cet égard et mentionnait que "l'article 98 du Code du Travail, dans sa rédaction actuelle, est totalement déficient quant à sa forme et quant au fond" (Le Devoir, vendredi 6 juin 1975, p. 5).

En effet, un relevé de la jurisprudence sur cet article du Code du Travail permet de conclure que l'employeur n'est pas tenu de reprendre à son service les ex-grévistes à la fin d'un conflit de travail, au motif qu'il a embauché pendant la durée de la grève, des substitués (devenus par la suite des permanents) et que nous appelons plus familièrement des "scabs". Voilà au moins un point clairement établi et à propos duquel il n'est plus possible de nourrir des illusions en s'abritant derrière la théorie

du maintien du lien de droit entre le salarié et l'employeur pendant une grève. Si ce lien de droit n'est pas complètement rompu pendant la durée d'une grève, sans pour autant obliger l'employeur à reprendre tous les travailleurs en grève à la fin du conflit de travail, on peut valablement penser qu'il se rapporte à la protection accordée aux salariés en vertu des articles 13, 14, 15, 16 et 17 du Code du Travail. (voir annexe).

En d'autres termes et de manière concrète, l'employeur ne pourrait refuser de reprendre à son service certains travailleurs parce qu'ils ont été très actifs pendant une grève, mais il pourrait obtenir le même résultat en alléguant que d'autres travailleurs (i.e. des scabs) occupent maintenant les postes de ces travailleurs militants. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point mais pour le moment, contentons-nous de souligner que l'interprétation de l'article 98, telle que présentée par MM. D'Aoust et Rousseau, ne permet pas de conclure sur le plan juridique, que l'employeur devrait reprendre tous les grévistes lors du règlement de la grève. R. Gagnon L. Lebel et P. Verge, dans leur livre Droit du travail en vigueur au Québec (P.U.L., Québec, 1971, p. 207), écrivent:

"Cette théorie du maintien du lien de salariat et du contrat de tra-

par BERNARD BRODY et FRANÇOIS DELORME

« Les auteurs de cette libre opinion sont tous deux professeurs à l'École de relations industrielles de l'université de Montréal. La portée exacte de l'article 98 du Code du travail du Québec demeure au premier plan de l'actualité, ainsi qu'en témoignent le dénouement pénible du conflit du Pavillon Saint-Dominique à Québec et la situation non-réglée des travailleurs qui veulent retourner au travail à la Pratt-Whitney.

De la logique à la réalité, il y a un pas que l'article 98 ne semble pas permettre de franchir...

Une garantie illusoire

Examinons maintenant quelques effets de notre article 98 sur le régime actuel des relations de travail qui se nouent entre un employeur et une association accréditée de salariés. Des qu'une association de salariés dûment accréditée décide de recourir à la grève comme moyen de pression dans le but d'obtenir de meilleures condi-

tions de travail, cela signifie, dans le contexte de l'article 98 et pour autant que l'employeur veuille poursuivre ses activités par l'embauche d'une nouvelle main-d'oeuvre, que ces salariés risquent purement et simplement leur emploi, particulièrement dans le cas où ces salariés ne constituent pas une "rareté" sur le marché du travail.

L'employeur astucieux n'a qu'à provoquer une grève par un motif quelconque pour que, le lendemain, il puisse embaucher des scabs permanents. D'après la jurisprudence, les scabs deviennent alors des employés honorables et les grévistes, qui se servent d'un instrument légal et honorable pour améliorer leurs conditions de travail, deviennent des chômeurs. Le "droit de grève",

moyen spécifique de régler un conflit d'intérêt, risque de devenir un "droit au chômage".

Incontestablement, ce n'est pas là le but de notre système de détermination bilatérale des conditions de travail. De plus, qu'advient-il du piquetage dans ce cas-là quand les salariés en grève ont besoin de cette forme de regroupement autant pour informer et persuader le public du bien-fondé de leurs revendications que pour maintenir une certaine cohésion dans leur action? Le piquetage, outre qu'il risque de susciter de la violence et de l'intimidation pour empêcher les scabs d'avoir accès à l'usine ou la production continue de s'effectuer, devient inutile à toutes fins utiles puisque les salariés en grève ne sont pas sûrs de piqueter devant leur propre employeur (ex-employeur?). Qui les blâmerait alors de se désintéresser de l'issue du conflit quand ils n'ont même pas la certitude relative qu'ils piquettent devant la porte de leur employeur?

Enfin et dans l'hypothèse où survient un règlement du conflit, l'employeur n'est pas tenu de renvoyer les scabs de sorte qu'on peut fort bien imaginer que par souci d'équité et de justice sociale, il trouvera certains d'entre eux plus compétent, que certains ex-grévistes, surtout les plus militants d'entre eux. N'est-ce pas là une occasion commode de briser un syn-

dicat qu'on trouvait bien encombant? Nous sommes effectivement loin de la protection du droit d'association et d'un équilibre de forces en matière de relations de travail. Car, comme nous l'avons souligné au début de ces commentaires, le refus de reprendre à son service des ex-grévistes au motif que des scabs occupent maintenant de manière permanente les postes occupés par ces ex-grévistes ne s'apparente-t-il pas étrangement à un congédiement pour activités syndicales, qui relève de l'article 14 du Code du Travail et qui constitue l'expression la plus forte du terme pratiques déloyales (unfair labor practices)? Le lien est assez évident quant à nous de telle sorte que même en ce qui concerne les pratiques déloyales, l'article 98 nous semble vide de sens (voir annexe).

Les améliorations souhaitables

Sur le plan des améliorations à apporter au texte même du Code du Travail relativement au statut des ex-grévistes par rapport à leur employeur, il faut rappeler avec le juge Rand de la Cour Suprême du Canada (Report of the Royal Commission Inquiry into Labour Disputes, The Honourable Ivan C. Rand, c.c., Commission, Ontario, Queen's Printer, 1968, pp. 22-23) que le retour au travail est un corollaire nécessaire du droit à la grève. Commentant l'article 1, paragraphe 2 de la loi ontarienne sur les relations de travail, lequel, se lit comme suit:

"For the purposes of this Act, no person shall be deemed to have ceased to be an employee by reason only of his ceasing to work for his employer as the result of a lockout or strike or by reason only of his being dismissed by his employer contrary to this Act or to a collective agreement"

le juge Rand écrit ce qui suit: "That language clearly indicates a legislative policy underlying it, that the status of employee, with all its incidents, is not to be affected merely by reason of the strike; that some other justification arising from the action or conduct of an employee must appear to effect the termination of that relation; this means that a return to work is a necessary corollary of the right to strike. What in that sense the subsection contemplates is a working force kept intact even in strike, pending the negotiation of a collective agreement. A contrary interpretation seems a contradiction of the language used, as well as of the implied policy. It would be strange if, on the day following a strike, a new force could enter the employment and so end the strike and all

connected with it, including the discharge from the service of all the strikers; that by such an act of the employer the obvious purpose of the subsection could be so defeated would be to nullify a fundamental provision"

En partant du postulat que le retour au travail est un corollaire nécessaire de l'exercice du droit de grève, les modifications législatives à notre Code du Travail pourraient au moins emprunter des avenues distinctes. Le législateur pourrait amender l'article 98 de telle manière que l'employeur soit tenu de reprendre à son service tous les ex-grévistes qui le désirent sauf s'il était capable de démontrer que le niveau de production de son entreprise a diminué d'une manière permanente et à la condition qu'il n'y ait plus aucun scab encore à son emploi. Notre loi devrait expliciter, comme le fait celle du Manitoba, l'obligation de l'employeur vis-à-vis son gréviste. Au Manitoba, faute d'un accord, le retour au travail se fait suivant (1) la disponibilité du travail et (2) d'après l'ancienneté des grévistes jusqu'au début de l'arrêt. Le problème du protocole de retour au travail serait réglé chez nous si le Code déclarait que l'ancienneté n'est pas interrompue par un arrêt de travail. Un tel amendement ne modifierait guère les règles du jeu en matière de négociation collective puisque l'employeur pourrait continuer ses opérations pendant une grève, mais il donnerait, à tout le moins, un sens au droit du travailleurs à son emploi.

L'autre avenue législative, plus audacieuse à coup sûr, consisterait à modifier sensiblement l'économie générale du Code du Travail en obligeant l'employeur dont les salariés (ou une partie d'entre eux) sont en grève, à fermer ses portes pendant la durée d'une grève. Nos recommandations visent à empêcher la pratique actuelle où les piqueteurs légitimes font des sacrifices au bénéfice de toute l'unité de négociation, incluant les scabs eux-mêmes, pour voir ensuite leurs propres postes occupés de façon apparemment permanente. Un tel état de choses est socialement et politiquement intolérable. La personne la plus naïve reconnaîtrait dans cette pratique une incitation à la violence physique. Le moment est venu pour le ministre du Travail ainsi que le gouvernement actuel d'apporter des amendements à notre Code du Travail pour qu'il reprenne davantage aux réalités des relations de travail.

P.S.: Au texte qu'il signe conjointement avec M. F. Delorme, Bernard Brody ajoute la note suivante:

Je suis d'avis que l'article 98 protège effectivement les employés en grève, malgré que des clarifications, i.e. des amendements législatifs, soient maintenant devenus urgents.

Claude D'Aoust (Le Devoir, le 6 juin 1974, p. 5) écrit: "... l'article 98 du Code du Travail étant à mon avis vide de sens, sauf en ce qui concerne les pratiques déloyales (unfair labor practices)". Le professeur D'Aoust veut dire que cet article 98 sert uniquement à l'ex-gréviste, qui n'a pas été repris, de recourir aux articles 13-17. L'article 14 du Code se lit comme suit: "Lorsqu'un salarié est congédié, suspendu ou déplacé par l'employeur ou son agent à cause de l'exercice par ce salarié d'un droit qui lui résulte du présent code, le commissaire-enquêteur peut ordonner à l'employeur de réintégrer... ce salarié dans son emploi..."

Mais l'article 3 nous dit: "Tout salarié a droit d'appartenir à une association de salariés de son choix, et de participer à ses activités...". Une grève est une activité d'une association de salariés. Cet article 3 peut donc servir pour lever une plainte de pratique déloyale en vertu des articles 13-17 d'ex-gréviste est en effet congédié pour avoir participé dans une activité légitime de son syndicat. Suivant ce raisonnement, il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur l'article 98 pour avoir recours à une plainte de pratique déloyale. Ceci dit, l'article 98 se trouve complètement vide de sens. Mais, comme les juristes nous l'enseignent si bien, le législateur ne parle jamais pour ne rien dire, et l'article 98 trouve donc finalement sa véritable raison d'être: la protection des grévistes contre des scabs.

Que veut dire: "Personne ne cesse d'être un salarié pour l'unique raison qu'il a cessé de travailler par suite de grève ou lockout" (art.3 du Code), si ce n'est qu'il y a maintien de l'emploi?

LIBRE OPINION

Les objectifs mal compris de la formation professionnelle au secondaire

par ADRIEN GUAY

Educateur, l'auteur de cet article a participé, avec une vingtaine d'enseignants, à l'élaboration d'une section de l'annuaire 02 du ministère de l'Éducation, consacré à l'enseignement professionnel. Il répond à un article de Lise Bissonnette qui a paru dans le supplément du Devoir sur l'éducation publiée le 9 avril dernier.

Madame, J'ai pris connaissance de votre article sur l'enseignement professionnel dans le supplément "Éducation 1975" du 9 avril dernier. Ayant participé comme agent de développement pédagogique à l'élaboration des programmes du secteur de la mécanique de l'annuaire 02, et, en collaboration avec une vingtaine d'enseignants bénévoles oeuvrant au sein d'un comité, je ne peux que m'inscrire en faux contre les intentions que vous nous prêtez.

Comme vous, nous croyons qu'il serait idéal de prolonger la formation générale jusqu'au seuil de l'université. Mis vu que l'école actuelle ne répond pas aux intérêts et aux aspirations de près de 15% de sa clientèle, qui l'abandonne prématurément avant la fin du secondaire, pouvez-vous nous assurer que le pourcentage de ceux qui optent pour l'enseignement professionnel ne viendra pas accroître de façon tragique ce déjà fort contingent d'insatisfaits? Pour avoir enseigné à cette clientèle et avoir rencontré durant trois années quelques centaines d'enseignants de ce même domaine, je ne peux que croire à cette dernière hypothèse.

De plus, vous ne semblez rien comprendre au système d'unités modulaires. Ce système est

vidu, telles la créativité, le sens des responsabilités, le travail en équipe etc. L'enseignement d'un métier ou d'une profession peut être la meilleure démarche pour développer les aptitudes requises à l'exercice du métier d'homme ou de femme, particulièrement chez ceux qui sont doués d'une plus grande facilité pour les apprentissages concrets. Ce système peut permettre une voie de sortie sur la vie active à n'importe quel moment de la formation, avec possibilité de retour dans le système scolaire par le biais de l'éducation des adultes.

Je ne puis davantage passer sous silence plusieurs autres affirmations gratuites empreintes d'une ironie malicieuse. Peut-être ces affirmations découlent-elles d'une ignorance des faits réels. Parmi celles-ci, relevons les suivantes:

- 1° "... pour finir au moment de sa spécialisation par tout savoir..."
- Commentaire: L'enseignement professionnel secondaire ne prétend pas remplacer l'apprentissage formel qui appartient à l'entreprise; il ne peut être qu'un moyen plus concret d'apprendre à apprendre et de s'adapter à plus court terme à l'intérieur d'un champ d'activités professionnelles quand même encore vaste, et qui correspond nécessairement à un choix que doit faire l'étudiant;
- 2° "... les deux années P.L. IV et V empêchent les élèves de suivre les pré-requis du CEGEP (voie sans retour)..."
- Commentaire: Il est vrai que plusieurs élèves du secondaire professionnel ne peuvent ou ne veulent accéder au CEGEP en raison de leurs résultats scolaires; le système d'unités modulaires permettra à ceux qui le peuvent et le désirent d'obtenir des exemptions de cours de formation professionnelle qui leur permettront de se donner les cours de formation générale préalables au niveau collégial, cette possibilité est prévue, d'ailleurs, au régime pédagogique de l'enseignement collégial. (Cf. Annuaire de l'enseignement collégial - conditions d'admission, article 14)
- 3° "... voudrait éduquer pour des finalités et des objectifs extrinsèques à l'étudiant..."
- Commentaire: tout cours de formation professionnelle est et doit être offert à titre optionnel; l'élève le choisit librement, et il y aurait lieu, selon moi, de tenir rigueur à tout éducateur qui imposerait, au niveau du deuxième cycle du secondaire, des cours obligatoires de formation, à l'exception des branches-outils fondamentales que sont les langues et les sciences mathématiques.
- 4° Vous utilisez l'expression "cheap labor".
- Commentaire: peut-être devriez-vous relire "Relance 73"; parmi les trois élèves sur cinq qui terminent leurs études secondaires, quels sont ceux qui sont livrés pieds et mains liés à l'entreprise (salaire minime, peu de mobilité et chance de promotion) si ce n'est ceux qui ont reçu exclusivement une formation dite générale?
- 5° Vous vous appuyez largement sur le rapport Picard, d'où vous tirez votre conclusion.
- Commentaire: ce rapport a été produit avant même que ne soit établi le processus actuel d'élaboration des programmes de formation professionnelle. — l'auteur de ce rapport est incidemment membre de la direction de l'éducation des adultes à la CECM.
- 6° "... au plan international, nul ne pense plus autrement..."

Commentaire: autre affirmation gratuite, un tableau comparatif des temps et niveaux de formation professionnelle, Québec vs France; et du niveau d'entrée aux collèges communautaires de l'Ontario, etc, fait plutôt ressortir une tendance contraire.

— A moins de prétendre détenir le monopole de la vérité en ce domaine, le Québec aurait-il raison d'agir autrement?

7° "... l'école secondaire devrait prévenir une spécialisation exclusive et prématurée..."

Commentaire: On ne peut que partager votre opinion sur ce point. Encore faudrait-il respecter le libre choix, les capacités et les styles d'apprentissage de l'élève.

— Si vous aviez bien voulu tout lire l'avant-propos de l'annuaire, vous auriez mentionné que ces mêmes cours que l'on offre dès le début de la 4e secondaire, peuvent être aussi introduits à la fin de la 4e secondaire de formation générale (cours intensif d'une année), et que plusieurs profils mènent à un début de spécialisation après une 5e secondaire de formation professionnelle, et ce, comme vous le proposez dans vos conclusions.

8° "... l'annuaire 02 présente 160 profils de spécialisation..."

Commentaire: Cet éventail de profils est présenté de façon à permettre un plus grand choix d'options aux commissions scolaires et conséquemment, à la clientèle scolaire.

— De fait, les commissions scolaires n'ont retenu que 50% de ces profils; plusieurs de ceux-ci ne s'offriront que dans quelques écoles du Québec; d'autres encore ne sont présentés qu'à titre indicatif vis-à-vis l'acquis de l'élève (équivalence de contenus communs) en vue

de l'intégrer dans un processus d'éducation continue. (concept modulaire — équivalence — polyvalence — décloisonnement horizontal et vertical.)

Je pourrais allonger encore cette liste de contradictions, mais cela suffit dans un premier temps à justifier la remise en cause des fondements de votre article. Vous auriez avantage à explorer diverses sources de renseignements si vous voulez ajouter un certain élément de validité aux opinions que vous avez émises.

P.S.: Que les nombreuses personnes qui ont oeuvré à la définition des programmes du secteur professionnel, à la demande du ministère, l'aient fait de bonne foi, on peut fort bien le supposer. Mais il suffit de se promener quelque temps dans la grisaille d'une polyvalente ou des adolescentes de 13 et 14 ans apprennent la "cuisine de restaurant" pour constater que "l'attente préalable ou concomitante d'objectifs généraux de formation correspondant aux buts et finalités de l'éducation" est un vœu qui relève, en effet, des préambules pieux d'un annuaire.

C'est pourquoi, peu importe l'ingéniosité, les unités modulaires et les décloisonnements des programmes que vous défendez, je reste fondamentalement en désaccord avec un ministère qui a préféré mettre ses énergies et ressources à pondre pareil système, plutôt qu'à définir, justement, les "buts et finalités" de l'éducation.

Ce qui lui a permis d'éviter l'interrogation que lui posent les 15 pour cent d'élèves du secondaire dont on parle ici, ceux qu'on préfère appeler des "décrocheurs" et auxquels on trouve, à point nommé, des "dons" pour l'apprentissage concret, après avoir ignoré ce type de fonctionnement intellectuel chez eux tout au long de l'élémentaire et des premières années du secondaire. Qu'on vienne ensuite nous dire que ces adolescents se retrouvent dans pareilles options par "libre choix" devrait nous laisser songeurs.

lettres au DEVOIR

Le Canada n'est pas "composé" de dix provinces

M. Pierre Patenaude affirme, dans Le Devoir du 7 juin, que le Canada est un pays "composé de dix provinces".

C'est ce qu'il a déclaré à la réunion annuelle des sociétés savantes du Canada, tenue récemment à Edmonton.

Qu'il me soit permis de différer d'opinion avec lui. A mon avis, le Canada n'a jamais été "composé" de provinces.

Il faut d'abord définir le terme "composer". Ce terme signifie assembler les parties pour former un tout.

Or, le Canada a été fondé et établi comme un tout, dès le début, par son illustre fondateur, Samuel de Champlain.

Par la suite, les provinces ont été faites comme étant des divisions territoriales par les gouvernements du Canada, en vue d'une décentralisation administrative. Les premiè-

res divisions territoriales sont dues à Champlain lui-même.

En 1608, Champlain fonda, comme un tout, un pouvoir politique, pays, nation, état, avec délimitation de territoire de l'Atlantique au Pacifique et avec Québec pour capitale ou siège du gouvernement. L'Habitation a été le premier Parlement canadien.

Il est erroné de prétendre que le Canada est "composé" de dix provinces. Mais il est plutôt vrai de dire que les gouvernements successifs du Canada ont établi des divisions territoriales sous la dénomination de province.

Georges BOULANGER St-Augustin (Co. Portneuf), le 7 juillet 1975.

la parole du jour

"Quelques mouches mortes gâtent une coupe d'huile parfumée. Inconscience pése plus qu'honneur et sagesse!" — Qohélet 10,1 (troisième siècle avant JC).

"Sans une femme l'homme gémît et s'en va à la dérive" — Ecclésiastique 36,25.

Le Fadeau
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

VENTE D'ÉTÉ
Réduction 25% à 50%

Robe de coton, manches courtes.
Régulier \$49.95 Spécial \$20.00

Robe pure soie à manches longues et jupe évasée.
Régulier \$89.00 Spécial \$25.00

Un très grand choix de 2 pièces ou 3 pièces. Jupe chandail et cardigan, en fin fil d'Écosse.
Régulier: \$125.00 Spécial \$59.95

Ginette
Haute Couture Carla Inc.
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
par AIR CANADA
et AIR FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier.
Tél.: 861-3906

w.h.perron
Perron vous aide à conserver vos fleurs ornementales, arbustes et arbres à l'abri des ravages d'insectes, grâce à

DUTOX
INSECTICIDE SYSTEMIQUE

DUTOX repousse les insectes par le contact direct du produit pulvérisé ou en pénétrant dans la sève (action systémique) pour tuer alors les insectes piqueurs.

DUTOX détruit les insectes suivants: Pucerons, légionnaires, chenilles, bicucules, mineuses du bouleau, punaises du négo, vers gris, mineuses du houx, cicadelles, mineuses, punaises lygus, mites ou acariens, punaises fetides, punaises termites, tisserons.

Bouteille 8 on \$2.69
Bouteille 16 on \$3.98
Bouteille 32 on \$6.98

w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610

Le "marché gris" de l'adoption

Mise au point de Me Marc Beaudoin

Mis en cause par un article du Devoir traitant d'un marché gris de l'adoption qui existait à Montréal, Me Marc Beaudoin, de Montréal, nous assure qu'il n'a rien à voir avec un tel réseau, à supposer qu'il existe.

ble du Centre interprovincial dont une situation personnelle n'ayant rien à voir avec l'avortement ou l'adoption avait été soumise à son attention professionnelle auparavant;

3) il n'a jamais fourni de consultations ou de services professionnels au Centre interprovincial, en matière d'adoption et/ou d'avortement;

4) dans le cas dont l'avait saisi le journaliste de la Gazette, il a veillé à agir dans le respect scrupuleux de la loi;

5) il ne s'occupe lui-même dans sa pratique légale ni de cas d'avortement ni de cas d'adoption.

Me Beaudoin nous a fourni un récit détaillé des conversations et rencontres qu'il a eues à l'occasion de cette affaire avec le journaliste de la Gazette qui s'était présenté à lui comme un client. Il soutient qu'à aucun moment, il n'a accepté la moindre somme d'argent de cette personne ni n'a fait un geste ou démarche de nature illicite.

nantes de mettre leurs masques à oxygène sur-le-champ. Alexei Leonov, de son côté, faisait savoir que l'odeur qui se répandait dans Apollo s'était infiltrée dans le Soyuz.

Entre-temps, les contrôleurs de Houston vérifiaient fiévreusement leurs consoles et par un procédé d'élimination déterminaient les causes probables de l'odeur qui rappelait celle de la cordite.

Un four qui avait servi tôt à des expériences sur la formation de cristaux dans l'apesanteur avait été remis en place tandis qu'il était encore chaud, et était entré en contact avec des matières plastiques.

Les équipages des deux vaisseaux en ont été quittes pour la peur.

Au moment où les deux commandants se seraient la main, les deux navires se trouvaient au-dessus d'Amsterdam. Leonov avait décoré les murs de la cabine soviétique de dessins d'hommes de l'espace.

Stafford, Slayton et leurs deux hôtes soviétiques se sont installés autour d'une table pliante pour leur pique-nique spatial. Ils ont tout à tour débattu le contenu de leur panier à provision: conserves de dinde, saucis aux canneberges dans un tube de plastique, jus de pomme, fraises, petits pains russes, qu'ils ont attaché à la table à l'aide de bandes élastiques.

Leur conversation ne pouvait être entendue dans les centres de contrôle, mais à la télévision, on pouvait voir les quatre hommes rire et gesticuler comme de vieux amis se retrouvant après une longue absence.

Avant le repas, ils avaient signé le certificat de la Fédération aéronautique internationale sur le premier arrimage international de vaisseaux cosmiques.

Les deux équipages ont également échangé des copies de l'accord soviéto-américain du 24 mai 1972 sur la coopération dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace.

Après ces échanges de politesse et tous les discours de circonstances, les deux équipages ont procédé à des expériences scientifiques.

Cette poignée de main d'hier à 227 kilomètres de la terre aura coûté quelque \$500 millions. Les Américains ont officiellement précisé que cet événement spatial leur avait coûté \$240 millions. On estime au Cap Canaveral que les Soviétiques ont dépensé une somme sensiblement égale.

Les deux équipages se sont couchés hier soir peu avant 18h, pour huit heures de sommeil. Aujourd'hui, ils doivent de nouveau se rendre visite chacun leur tour. Dans l'après-midi, ils s'échangeront leurs adieux en prévision de la séparation des deux navires, qui doit se faire samedi matin, à 8h.

la météo

Un bon flux du sud-ouest maintiendra un régime de temps chaud et humide sur toutes les régions du sud-ouest pour la période. Plusieurs villes pourraient atteindre des records de plus haut maximum. Une bonne brise de vent toutefoits régnera sur ces secteurs. Durant la journée seules les régions du nord et de l'est connaîtront des averses dispersées. Le flux du sud-ouest devrait cependant dégager ces secteurs.

Régions du nord de l'Abitibi, du nord du Lac St-Jean, de Chibougamau; ensolleillé avec quelques passages nuageux. Vents: Maximum près de 30. Aperçu pour samedi: averses et orages dispersés surtout en fin de journée.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières, des Laurentides, du sud de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Mauricie; ciel clair. Chaud et humide. Vents: Maximum pendant la journée. Maximum près de 32. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, du sud du Lac St-Jean, de Rimouski, de la Gaspésie; ensolleillé et quelques passages nuageux. Vents: Maximum de 26 sur la côte nord et de 30 à 32 ailleurs. Aperçu pour samedi: beau et chaud. Humide.

LE SPOUTNIK

Les réponses obtenues, celles d'hommes surpris, étaient positives.

Serrés les uns contre les autres, autour de la table pliante du Soyuz — Vance Brand restant de quart aux commandes d'Apollo — Stafford, Leonov, Slayton et Koubasov, casques aux oreilles, ont échangé ensuite leurs cadeaux: des drapeaux américains pour les Soviétiques, un drapeau des Nations unies pour les Américains, puis, vers 20h50 gmt, ont signé le "procès-verbal de vol" destiné à la Fédération aéronautique internationale qui officialisera la rencontre "Apollo-Soyouz" et le premier essai dans l'espace du système d'arrimage international mis au point en trois ans de coopération.

L'arrimage réussi entre Apollo et Soyuz, intervenu avec 6 minutes d'avance à quelque 300 mk des côtes espagnoles puis la poignée de main Leonov-Stafford dans le module d'arrimage, le tout filmé en direct et en couleurs pour la télévision mondiale montrent que les techniciens ont su coopérer, et peuvent encore le faire.

Le vol conjoint avec les soviétiques est le dernier que la NASA va faire effectuer par un de ses équipages avant l'avènement de sa navette spatiale en 1980.

Les Soviétiques pensent eux aussi à réduire les coûts de l'exploration de l'espace. Néanmoins, ils semblent avoir préparé pour les prochains jours une rencontre entre le Soyuz du vol commun (Soyouz-19) et un Soyuz-20 fin prêt, qui utiliseraient une seconde fois le système d'arrimage international.

Les Etats-Unis disposent encore d'un Skylab, mais il est au musée. Ils ont également trois capsules Apollo, deux fusées S-18, et une Saturne-V en réserve, dans leurs hangars, mais la NASA n'a pas de crédits pour les utiliser pour le moment. Reste à savoir si le succès du vol conjoint, en dépit des oppositions rencontrées dans certains milieux politiques, lui permettra d'en obtenir.

LE PORTUGAL

Latente, la crise politique portugaise a été précipitée par le projet d'alliance peuple-armée, annoncé il y a quelques jours par le Conseil de la révolution à l'issue d'un débat long et passionné. Pour défendre ce projet, qui prévoit une démocratie directe où le rôle des partis politiques serait considérablement réduit, huit mille personnes sont descendues mercredi soir dans les rues de la capitale sous la protection bienveillante de véhicules blindés du premier régiment d'artillerie légère, connu pour ses sympathies gauchistes.

Brandissant des drapeaux rouges, les manifestants scandaient les slogans favorables au M.F.A. et à ses projets tels que: "Pouvoir populaire". Ils exigeaient également la dissolution de l'assemblée constituante, dans la tâche est de rédiger une nouvelle constitution avant deux mois.

Les derniers rebondissement de la crise ont amené le Conseil de la révolution à différer d'une semaine la réunion qui devait tenir aujourd'hui l'assemblée générale du MFA.

En outre, le pays, dont la situation économique et sociale ne peut que s'aggraver devant la diminution de la production, des exportations et des rentrées de devises dues au tourisme, a plus que jamais besoin d'un appui de l'étranger.

Le commandant Melo Antunes, ministre des Affaires étrangères, est arrivé hier à Rome pour une visite de quarante-huit heures au cours de laquelle il s'entretenait avec M. Mariano Rumor, outre des relations bilatérales, d'une aide éventuelle de la Communauté économique européenne à son pays (l'Italie préside actuellement le conseil des ministres de la CEE).

Au Conseil européen, réuni hier à Bruxelles, les chefs de gouvernement des neuf se sont mis d'accord pour maintenir dans son principe, leur offre d'aide économique et financière au Portugal. Toutefois, à l'instigation de la France, la communauté affirme qu'elle ne peut fournir une assistance qu'à un pays dé-

mocratique et exprime l'espoir que le Portugal évoluera vers une démocratie pluraliste.

De source proche du Conseil, on précise que, sans nécessairement attendre qu'elles soient mises en place pour fournir une aide, la communauté s'assurera préalablement de l'intention du régime portugais de permettre le fonctionnement d'institutions et procédures démocratiques. Le Conseil a enfin décidé de confirmer le rendez-vous du commandant Antunes, mardi prochain à Bruxelles.

L'IVRESSOMÈTRE

pliquant qu'à peine 50% des causes présentées par les forces policières franchissaient l'étape de la pré-enquête et qu'il ne fallait pas se servir du système de libération conditionnelle comme bouc émissaire de la violence qui sévit dans la Métropole.

Nonobstant ce fait, comme aiment à dire les juristes, les amendements proposés par M. Lang innovent en imposant au prévenu plutôt qu'à la Couronne, dans trois cas bien déterminés, l'obligation de prouver que l'intérêt public ne justifie pas sa détention provisoire.

Il en sera ainsi pour un prévenu qui attend son procès pour un acte criminel antérieur et qui fait face à une nouvelle accusation ou d'une personne qui a déjà abusé des dispositions libérales du régime de mise en liberté provisoire. "Renverser le fardeau de la preuve dans le cas où le prévenu n'a pas respecté les conditions d'une ordonnance de mise en liberté provisoire se justifie entièrement et concorde bien avec les principes généraux de la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972", de commenter Me Landry.

Reste le cas du prévenu étranger ou non résident. A cause même de la très grande "volatilité" de ces personnes arrêtées (cas de drogue, de fraude, etc), le ministère de la Justice entend faire porter sur elles le fardeau de la preuve lorsqu'elles demandent un cautionnement.

Me Landry a longuement insisté sur un amendement à la loi qui, selon son expérience de procureur de la Couronne, toute son importance. Ainsi les procureurs n'auront plus à démontrer devant la cour que l'admission au cautionnement de tel individu "entraîne un préjudice grave" pour la société mais bien à prouver qu'il existe "une probabilité marquée" que le prévenu commette une infraction criminelle s'il est libéré.

Le projet de loi de M. Lang apporte cinq modifications majeures aux procédures judiciaires dans le cas de viol et autres infractions d'ordres sexuels. Ainsi, l'absence de corroboration par une tierce personne du témoignage de la plaignante ne sera plus une entrave à un "doute raisonnable de culpabilité de l'accusé".

De plus, la victime ne pourra être interrogée sur son comportement sexuel avec une autre personne que le prévenu que si un avis raisonnable est donné par écrit au juge. Le huis clos et l'anonymat de la victime deviendront pratique courante des procès pour viol et de leur étape antérieure.

Finalement, le juge devra examiner, avant même que le procès débute, si la question du renvoi à une autre juridiction est pertinente lorsque la plaignante habite une petite localité.

Toutes ces modifications visent à réduire au minimum l'embarras que ressent la victime d'un viol et à faire en sorte que les infractions de ce genre soient portées à l'attention des autorités. Toutefois, les droits de l'accusé sont protégés et des modifications ont été rédigées en ce sens. Cependant, le député de Lapointe et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, M. Gilles Marcotte, trouve, comme ancien avocat ayant été mêlé de près à ces procès pour viol, que les amendements actuels vont trop loin et qu'il y a danger d'un déni de justice pour l'accusé.

Au cours de sa présentation, M. Lang a dit poursuivre quatre grands objectifs en présentant son bill omnibus sur le droit criminel: moderniser certains domaines du droit afin de les adapter à l'évolution des mentalités; réprimer avec une plus grande sévérité les délits qui se sont répandus au cours des dernières années comme l'escroquerie internationale et l'usage frauduleux des cartes de crédit; renforcer les dispositions du code criminel dans les zones où des problèmes persistent (alcoolisme au volant, cautionnement yogo); finalement dépeussier la procédure criminelle notamment dans le cas du viol et des infractions d'ordre sexuel.

Le ministre a dit que des recommandations venaient appuyer sur les suggestions pertinentes que lui avaient faites les corps policiers, l'Association du barreau canadien, les procureurs généraux des provinces, etc.

LE DEVOIR a appris que le bill omnibus contenait originellement un amendement qui rendait le pari hors piste légal mais que des pressions de dernière minute exercées par certaines provinces qualifiées de "puritaines" et n'ayant probablement pas de champ de course sur leur territoire" ont fait effacer cet amendement du bill. Des millions en taxes se sont ainsi envolés pour un autre quatre ans.

18 juillet

par la Presse Canadienne

Benito Juarez, un des grands héros du Mexique, mourut il y a 103 ans aujourd'hui — en 1872 — à l'âge de 66 ans. D'ascendance indienne, Juarez devint gouverneur de la province de Oaxaca à l'âge de 41 ans et prit part aux luttes politiques et militaires qui agitent le Mexique au milieu du siècle. Il mena avec succès la résistance contre le prince autrichien envoyé par les Français pour gouverner le pays. Il mourut au cours de la révolte menée par Porfirio Diaz contre sa réélection comme président.

1818 — Les sauterelles ravageaient les cultures dans la région de la Rivière Rouge, au Manitoba.

1860 — Saint-Jean et Moncton, au Nouveau-Brunswick, étaient reliées par un chemin de fer.

1921 — Le parti des Agriculteurs unis de l'Alberta remportait les élections dans cette province.

1964 — De graves émeutes éclataient à New York dans le quartier de Harlem.

1969 — Une voiture conduite par le sénateur Edward Kennedy tombe d'un pont dans l'île de Chappaquiddick; les sauveteurs y trouvent le corps de Mary Jo Kopechne.

Les \$100,000 étaient versés quand le conseil d'Air Canada l'apprit

Plusieurs directeurs de la société Air Canada ont appris que la société avait versé \$100,000 à une agence de voyages une fois cette transaction faite.

Hier, à l'audience de l'enquête sur les opérations financières de la société, le secrétaire d'Air Canada, M. Michel Fournier, a relaté que les hauts fonctionnaires de cette société d'Etat ne semblaient pas être au courant de cette histoire, le 18 avril 1975, date d'une réunion des directeurs.

Le versement de ces \$100,000 a été autorisé par M. Yves Ménard, qui occupait alors le poste de vice-président à la mise au marché, pour assurer une participation d'Air Canada à une société nationale de voyages dont l'idée avait été avancée par M. R.Y. McGregor, propriétaire d'une agence de voyages.

M. Ménard a quitté son poste en février 1975 quand on a soulevé la question de conflit d'intérêts au sujet d'une propriété qu'il avait achetée à la Barbade.

Parce que la charte d'Air Canada lui interdisait la co-propriété d'une agence de voyage, cette transaction de \$100,000 avec la maison McGregor Travel avait été dé-

crité dans les livres comptables comme le versement d'honoraires pour conseils.

Air Canada cherche à obtenir les pouvoirs qui lui permettraient de se lancer dans d'autres domaines que l'exploitation d'une ligne aérienne, l'hôtellerie, les agences de voyages, etc.

Le président d'Air Canada lui-même, M. Yves Pratte, semblait déconcerté et troublé lors de la réunion du comité exécutif qui avait été convoquée pour discuter de ce versement de \$100,000, a relaté M. Fournier à l'enquête hier.

"Il se grattait la tête, et c'est habituellement un signe de frustration chez lui", a relaté M. Fournier.

M. Pratte, et plusieurs autres directeurs, ont pris connaissance pour la première fois lors de cette réunion de ces \$100,000 versés à l'agence de voyages McGregor. Personne, lors de cette réunion, n'a pu expliquer la nature de la transaction à M. Pratte.

Interrogé par un avocat d'Air Canada, M. Fournier a expliqué que ce versement de \$100,000 n'était pas assez important pour faire l'objet d'une étude spéciale de la part du conseil d'administration.

Québec ordonne de fermer 9 dépotoirs

Le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, vient de décréter la fermeture de neuf dépotoirs exploités illégalement et ne respectant pas les lois et règlements en vigueur au Québec.

Les dépotoirs qui seront fermés sont le dépotoir Deslandes, à Saint-Valérien; le dépotoir municipal de Roxton-Falls; les dépotoirs de la paroisse de Saint-Damasse et du Village de Saint-Damasse; le dépotoir Desmeules, à Saint-Luc; le dépotoir municipal de Lennoxville; le dépotoir du Domaine de Rouville, à Saint-

Jean-Baptiste-de-Rouville et le dépotoir de Farnham.

M. Goldbloom a précisé que ces dépotoirs illégaux seront fermés au fur et à mesure que des lieux appropriés d'enfouissement auront été approuvés par les Services de protection de l'environnement. On ajoute que d'autres dépotoirs seront fermés incessamment et que des procédures judiciaires seront intentées contre les personnes et les municipalités qui persistent à entretenir la loi.

134,126 annulations au Québec

43.16% des voix au PLC aux dernières élections

OTTAWA (PC) — C'est officiel. Le Parti libéral de M. Pierre Trudeau a remporté 43.16% des voix enregistrés aux dernières élections fédérales. C'est ce qu'a révélé, hier, après plus d'un an de vérifications, le bureau du président des élections, M. Jean-Marc Hamel.

Les candidats progressistes-conservateurs ont remporté 35.44% des voix et le Nouveau parti démocratique 16.44%. Le reste des suffrages est allé au Parti du crédit social, 6.06% et aux candidats indépendants et autres, 0.9%.

D'autre part, selon le document de 1,280 pages, 71% des électeurs admissibles ont exercé leur droit le 8 juillet 1974,

soit 9,671,002 électeurs parmi les 13,820,333 inscrits. Aux élections du 30 octobre 1972, 77 pour cent des inscrit s'étaient présentés aux urnes.

Au point de vue participation, l'Île-du-Prince-Édouard vient au premier rang 80% — suivie de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse — 74%. Terre-Neuve a connu la plus faible participation — 57%.

M. Hamel a indiqué que 165,094 votes ont été déclarés nuls. Dans ce domaine, le Québec vient en tête (134,126) suivi de l'Ontario (16,230).

Les partisans du Parti québécois avaient été encouragés par leurs leaders à annuler leurs bulletins de vote aux élections du 8 juillet 1974, mais le nombre des annulations a été inférieur aux 166,136 annulations enregistrées dans cette province en 1972. Le nombre élevé des annulations de 1972 aurait été dû à une mauvaise interprétation des nouveaux bulletins de vote et à des problèmes d'impression de ces bulletins.

Voici un résumé des votes valides par parti enregistrés en 1974 (voix annulées non inclus): Québec-Parti libéral, 1,330,837; Parti progressiste conservateur, 620,632; Nouveau parti démocratique, 162,080; Parti du crédit social, 420,018; autres, 25,808.

Déraillement à Rio: 30 morts et 200 blessés

RIO DE JANEIRO (AFP) — Plus de 30 personnes ont péri et quelque 200 autres ont été blessées, au cours du déraillement d'un train desservant la banlieue de Rio de Janeiro, ont annoncé hier les autorités locales en faisant un premier bilan de la catastrophe.

Six wagons ont déraillé, probablement en raison d'un excès de vitesse du convoi, qui transportait un millier de banlieusards. Cette catastrophe survient après plusieurs incidents sur les lignes de banlieue de la grande métropole brésilienne. Le trafic avait été interrompu à plusieurs reprises pour des raisons techniques, et les passagers furieux avaient en deux occasions lapidé les wagons.

DÉCÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

ROY, Marie-Ange. A Montréal, le 17 juillet 1975 à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Marie-Ange Roy, née Laganière, épouse de feu Egide Roy. Elle laisse ses enfants Marielle, sœur de Ste-Anne, Gérard, époux de Hélène Legare, Aline, Roland, époux de Irène Legare, Yvette, Raymond, épouse de Marcel Grise, Jean-Claude, époux de Lise Landry, Jean-Paul, époux de Georgette Cyr, ses frères Laurent, Evariste et Richard, ainsi que plusieurs petits-enfants et un arrière-petit-fils. Les funérailles auront lieu samedi le 19 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire à 9 heures 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

D'Imperial Oil, le Crédit social n'a reçu qu'un pauvre petit \$5,000

OTTAWA (par Michel Guénard) — Même si le président du conseil et chef de l'administration de la société Imperial Oil, M. J.A. Armstrong, a admis avoir versé en moyenne \$234,000 par année aux partis politiques canadiens, exception faite du Nouveau parti démocratique bien sûr, il ne faudrait pas croire que le Crédit social du Canada ait reçu un pont d'or du grand raffineur canadien.

"Au cours de la campagne électorale de 1974 nous avons reçu \$5,000 de la société Imperial Oil, soit le même montant qu'en 1972, de nous dire la trésorière du Parti créditiste, Mme Huguette Curé. Ceci représente fort peu de chose en regard des besoins réels du Parti et M. Caouette a dû entreprendre la dernière campagne électorale avec un mince pécule de \$60,000. "Près de 98% de nos souscriptions viennent de particuliers et

nous avons très peu de lien avec la grande entreprise", de préciser la trésorière du Crédit social.

Interrogé sur le même sujet, le député de Champlain, M. René Matte (plusieurs voient en lui le futur leader du crédit social à Ottawa), s'est montré étonné et quelque peu gêné par ce genre de contribution électorale qui l'éloigne de sa base populaire.

"C'est la première fois que j'en entends parler... mais je suis persuadé que la contribution d'Imperial Oil à notre parti doit être presque symbolique en regard de ce qu'il donne aux vieux partis", de commenter M. Matte.

"De toute façon, de dire M. Matte, notre parti n'accepte que les contributions sans condition et notre mode de financement habituel demeure toujours le chapeau et le souper au beau."

Quant à M. Ed Broadbent, nouveau chef élu des néo-démocrates fédéraux et laissé pour compte dans la distribution des prix de l'Imperial Oil, il rappelle simplement que les concessions fiscales consenties aux sociétés pétrolières canadiennes lors du dernier budget Turner sont un juste reflet des vraies forces politiques qui gouvernent ce pays.

"Dernièrement, dit-il, mon cousin d'Oshawa (John Broadbent) s'est présenté à la réunion des actionnaires de la société Imperial Oil et a demandé à M. Armstrong de dresser la ventilation des contributions électorales de la compagnie." Il attend toujours sa réponse et jamais on ne saura qui s'est arrogé la part du lion dans ce plan quinquennal d'un million de dollars d'Imperial Oil envers les partis politiques canadiens, tant au niveau fédéral que provincial.

La CIA a financé des expériences au LSD sur des centaines de personnes

NEW YORK (AFP) — La CIA a étudié les effets du LSD sur l'homme dans les années cinquante et soixante, en finançant des expériences au cours desquelles des centaines de personnes auraient été soumises — parfois à leur insu — à cette drogue. C'est ce qu'affirme un parlementaire texan et un journaliste du Washington Post.

Le parlementaire, M. Lane Denton a rédigé un rapport sur de telles expériences qui auraient été menées en secret à l'Institut de recherches sur les sciences mentales de Houston.

Selon le rapport qui a été adressé au sénateur Frank Church, président de la commission sénatoriale d'enquête sur la CIA, des études auraient été faites, à la demande de l'agence centrale

de renseignement, sur des individus drogués (dans certains cas sans leur accord) puis soumis au détecteur de mensonges.

L'un des chercheurs impliqués dans ces faits, le Dr Neil Burch, a admis que, de 1961 à 1968, il avait travaillé à la demande de l'aviation militaire, sur un programme destiné à étudier les effets du LSD. Selon le Dr Burch, l'armée de l'air voulait être informée afin de faire face à une éventuelle guerre chimique au cours de laquelle un ennemi aurait pu, par exemple, empoisonner les eaux avec du LSD, et paralyser ainsi des communautés entières.

Le Washington Post affirme de son côté que l'armée et l'école de médecine de l'université du Maryland, ont

administré diverses drogues, dont du LSD, à des centaines de personnes, à la fin des années cinquante.

Le journal, qui cite des chercheurs qui participèrent à ces expériences, précise que certains des cobayes ignoraient qu'ils étaient drogués. C'est ainsi que cinq à dix soldats au moins du Chemical Center d'Edgewood, Maryland, furent soumis, sans le savoir, au LSD pour étudier leurs réactions à cette drogue.

Du LSD fut également administré à des GI's d'Aberdeen, dans le même Etat, afin de vérifier leur aptitude à manier, sous l'influence du stupéfiant, des équipements militaires complexes. Ces expériences, qui furent conduites de 1956 à 1959,

avaient pour but, dit le Washington Post, de déterminer l'efficacité du LSD comme arme offensive en cas de conflit.

Ces nouvelles révélations intervinrent quelques jours après la plainte portée par la famille de Frank Olson, contre la CIA. Frank Olson était ce jeune chercheur qui, en 1953, se donna la mort alors qu'il se trouvait sous l'influence du LSD. La drogue lui avait été administrée à son insu alors qu'il poursuivait des recherches sur le LSD pour le compte de la centrale de renseignements.

La commission Rockefeller d'enquête sur la CIA avait mentionné ce suicide mais n'avait pas donné l'identité de Frank Olson.

Soljenitsyne aussi gênant à Washington qu'à Moscou?

WASHINGTON (AFP) — Déporté hors d'URSS pour y avoir dénoncé avec fracas les horreurs du stalinisme, Alexandre Soljenitsyne est en passe de devenir aux Etats-Unis un personnage aussi controversé — et aussi gênant pour les autorités établies — qu'il l'était dans son propre pays.

La tempête provoquée par le refus initial du président Ford d'assister au discours d'un anti-soviétisme virulent que prononçait l'écrivain à Washington le 30 juin à l'invitation de la centrale AFL-CIO, et surtout de recevoir le prix Nobel de littérature, ne semble en effet pas se calmer. La Maison-Blanche et la presse américaine sont inondées de lettres condamnant pour la plupart avec indignation la "lâcheté" de leur président, accusé de sacrifier les principes aux impératifs de la détente, ou plutôt de "l'apaisement" avec l'URSS.

M. Henry Kissinger, prix Nobel lui aussi, mais de la paix, a cependant défendu ouvertement, au cours d'une conférence de presse mercredi à Milwaukee (Wisconsin), cette "non-invitation" du président Ford à Soljenitsyne, dont il a reconnu qu'elle était conforme à ses con-

seils.

Le secrétaire d'Etat n'a pas mâché ses mots: "Si je comprends bien, a-t-il dit, le message de Soljenitsyne est que les Etats-Unis devraient poursuivre le système agresseur pour renverser le système soviétique. Ceci entraînerait un danger considérable de conflit militaire".

Du coup, le sénateur Henry Jackson, toujours disposé en tant qu'aspirant à la nomination démocrate pour les élections présidentielles de 1976, à s'en prendre à l'administration, et à M. Kissinger, sa bête noire, et les membres les plus conservateurs de la minorité républicaine au Sénat ont à nouveau attaqué la conception de la "détente" qui a amené le président Ford à s'occuper ainsi l'auteur de L'Archipel du Goulag.

Celui-ci, au cours d'une interview télévisée dimanche, a souligné non sans ironie, qu'il n'était pas venu aux Etats-Unis à l'invitation du gouvernement américain, mais à celle de "son ami" George Meany, le vénérable président d'AFL-CIO, dont les prises de position sur le plan de la politique étrangère n'ont guère varié depuis les grands jours de la guerre froide.

Les Neuf chargent la France de préparer le terrain Le grand dialogue sur les matières premières pourrait se tenir en novembre

BRUXELLES (AFP) — Les neuf pays membres de la Communauté économique européenne espèrent que la grande explication entre pays producteurs et pays consommateurs pour la réorganisation du système économique mondial pourra commencer fin novembre.

Les chefs de gouvernement, réunis en "Conseil européen" les 16 et 17 juillet à Bruxelles, ont donné le feu vert à la France pour en poursuivre la préparation suivant le "schéma de procédure" qu'elle leur a soumis. Le président Valéry Giscard d'Estaing s'est montré optimiste sur les chances de tenir le délai. Mais l'échéance est lointaine.

Problème brûlant à leur porte, la situation au Portugal a contraint les Neuf à y consacrer une grande partie de leur temps. Ils ont décidé qu'ils ne lui accordaient l'aide économique que ce pays demandait que s'il respectait les règles de la "démocratie pluraliste" à l'idéal de la

quelle les Neuf ont réaffirmé leur fidélité. "Nous n'appuyons en aucun cas une dictature" a dit le chancelier allemand, M. Helmut Schmidt.

Le ministre portugais des Affaires étrangères devait aujourd'hui rencontrer à Rome son collègue italien. "Nous le recevrons s'il est encore ministre" dit-on du côté italien. Il n'est par contre plus certain que le ministre portugais rencontrera ses collègues européens, le 22 juillet à Bruxelles. Il peut en tout cas s'attendre à de sévères demandes d'explication, si le rendez-vous est maintenu.

En vue de la reprise du dialogue avec les pays consommateurs, les Neuf se sont donnés rendez-vous à la mi-novembre, à Rome, pour faire le point. Ils arrêteront alors, disent-ils, leur propre position sur les problèmes des matières premières et de l'énergie.

Ils ne l'ont pas fait à Bruxelles. Sans doute, les divergences qui subsistent entre eux ne l'auraient pas permis. C'est où

apparaît leur faiblesse et, peut-être, la fragilité de leur ambition.

Leur attitude à l'égard des problèmes financiers mondiaux paraît le confirmer. Les Neuf ont exprimé leur intention de prendre prochainement des initiatives pour discuter avec les Etats-Unis et le Japon, du règlement du système monétaire international, auquel ils attribuent l'origine de la crise.

Aucune proposition précise n'a été faite en tout cas à Bruxelles. Il leur reste beaucoup à faire, pourtant, pour rendre crédible, par l'exemple, leur foi dans le retour des parités fixes.

Préoccupés par l'avenir immédiat — la rentrée d'octobre s'annonce difficile sur le plan social —, les Neuf ont décidé de lutter contre le chômage par des programmes d'investissements publics. Ils se sont engagés à coordonner leurs programmes nationaux, mais ils sont conscients qu'une telle politique risque d'ag-

graver leurs déficits budgétaires. Ils ne paraissent pas en tout cas se faire beaucoup d'illusions sur l'efficacité des moyens communautaires dont ils disposent pour s'enrayer dans la crise qui les affecte.

Sur le plan institutionnel enfin, les Neuf ont chargé les ministres des Affaires étrangères de préparer un rapport pour la fin de l'année sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Ce serait un grand progrès que d'atteindre ce but, mais Anglais et Danois se montrent toujours aussi réticents.

Le schéma de procédure de la reprise du dialogue présenté au Conseil européen par M. Jean Sauvagnargues, ministre français des Affaires étrangères prévoit en principe la convocation d'une nouvelle réunion préparatoire à dix qui pourrait se tenir au mois de septembre à Paris. Les dix (CEE), Japon, Etats-Unis, Brésil, Zaïre, Inde, Venezuela, Iran, Arabie saoudite et Algérie) reprendraient la préparation d'une grande conférence sur l'énergie, les matières premières et les problèmes du développement, en tenant compte de ce qui a été acquis au mois d'avril dernier, c'est-à-dire une participation de 27 pays à la conférence proprement dite.

L'élément nouveau est la création de commissions sur l'énergie, les matières premières et les pays en voie de développement qui seraient chargées de préparer les trois dossiers pour la grande conférence plénière.

Les Neuf ont accepté en principe l'idée de traiter sur un pied d'égalité les trois dossiers et d'établir un parallélisme entre les progrès enregistrés dans le secteur de l'énergie, des matières premières et des problèmes des pays en voie de développement.

Si la conférence préparatoire débouche sur un accord, le "sommet" européen prévu pour la mi-novembre à Rome sera chargé d'élaborer une position commune des Neuf sur le fond.

Négociations sur les bases US en Turquie

ANKARA (Reuter) — La Turquie et les Etats-Unis ont entamé hier à Ankara la révision de leurs relations militaires définies par des accords de 1969 devant la lenteur du Congrès américain à lever l'embargo sur les livraisons d'armes à la Turquie imposé en février dernier.

Les bases militaires américaines doi-

vent être gouvernées par de nouveaux principes et en attendant le résultat des négociations elles n'auront qu'un "statut provisoire", a déclaré M. Ihsan Sabri Caglayang, ministre turc des Affaires étrangères, à l'issue de la première réunion avec la délégation américaine, sans autre détail.

Le FBI écoutait et visitait consulats ennemis et alliés

NEW YORK (AFP) — Le Daily News a affirmé hier que des agents du FBI se sont introduits, par effraction, dans les consulats de nombreux pays alliés, dont la France et le Japon.

Citant une source du FBI, le journal précise que ces "visites" — plusieurs centaines — étaient faites par des spécialistes ayant subi un entraînement particulier.

Ces cambrioleurs choisissaient de préférence les consulats aux ambassades, parce qu'il était plus facile d'y opérer. Ce qui, dit le quotidien, n'empêche pas les agents du bureau de placer la chancellerie de l'ambassade de France sur table d'écoutes dans les années cinquante. Les Français furent également "écoutés" dans les années soixante-dix.

En 1957, toujours selon le Daily News, le chef des cambrioleurs du FBI s'introduisit dans un consulat japonais de la Californie. Il photographia tous les documents en français dans un coffre. Le journal estime que

l'objectif du FBI était de découvrir le code secret des Japonais. L'auteur de l'effraction, ajoute le quotidien, travailla toujours pour le bureau fédéral.

Les représentations des pays communistes n'échappaient pas non plus à la curiosité du FBI, poursuit le Daily News.

Les agents du bureau furent cependant pris à leur propre jeu quand ils tentèrent, il y a quelques années, "d'écouter" le consulat de Pologne à Chicago. Celui-ci venait de s'installer dans son nouvel immeuble fraîchement construit dont les murs étaient truffés de micros placés par les espions américains. Quand le FBI, à quelques blocs de distance, enclencha le système d'écoute, une voix polonaise se fit entendre: "Messieurs du FBI, rentrez au Texas".

Un consulat yougoslave de la côte ouest fut également "visité", note encore le Daily News qui ne précise pas la date de cette effraction.

Accord intérimaire: Dinitz a transmis de "nouveaux éléments"

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — M. Simcha Dinitz, ambassadeur d'Israël à Washington, a déclaré hier qu'il avait transmis à M. Henry Kissinger "de nouveaux éléments" en vue d'un règlement intérimaire au Proche-Orient.

M. Dinitz a fourni cette indication à l'issue d'un entretien d'une heure et demie qu'il eut dans la matinée au département d'Etat avec le secrétaire d'Etat américain. L'ambassadeur israélien était, croit-on, chargé de faire part au chef de la diplomatie américaine des dernières propositions israéliennes arrêtées dimanche à Jérusalem. Toutefois, il n'a

pas voulu discuter dans le détail de la nature des "nouveaux éléments" qu'il a mentionnés devant la presse.

L'ambassadeur israélien a cependant ajouté que son entretien avec M. Kissinger avait été "très fructueux" et qu'il le reverrait en fin d'après-midi.

On a remarqué que deux rencontres aussi rapprochées entre MM. Kissinger et Dinitz sont assez exceptionnelles pour qu'une importance particulière leur soit attachée.

M. Dinitz a toutefois souligné que les Etats-Unis et Israël n'étaient pas encore

parvenus "à un accord de principe" sur la détermination d'une nouvelle ligne de retrait israélien dans le Sinaï. Il a également affirmé que la cadence des négociations "ne pouvait pas être dictée par une date-limite fixée de manière artificielle".

A cet égard, il a fait remarquer que la décision de l'Egypte de ne pas demander le renouvellement du mandat des Casques bleus stationnés dans le Sinaï ne contribuait certainement pas à faciliter les négociations en cours. Cette décision, a-t-il précisé, "ne nous empêchera pas de rechercher la paix".

Les grèves et le pouvoir en Argentine

par XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

Les agences de presse, entre leurs nombreux tics, n'évitent que rarement, quand elles se réfèrent à la CGT argentine, de la qualifier de "puissante" ou "influente" centrale syndicale. Les événements du début de juillet n'ont fait qu'accentuer

cette tendance. En apparence, ils venaient en confirmer le bien-fondé. En réalité, ils en ont montré la trame totalement fallacieuse.

Quand les dirigeants de la CGT, après une semaine de marches et contre-marches, de

manoeuvres et de maquignonnages, se sont résignés à lancer une grève de 48 heures, les 7 et 8 juillet, cette grève était déjà totale dans tous les établissements industriels de Cordoba, de Rosario-Santa Fé et de la province de Buenos Aires. Elle avait surgi spontanément, du moins sous l'impulsion des organisations ouvrières souterraines, contre le refus gouvernemental d'homologuer les conventions collectives négociées en mai-juin, contre la limitation officielle à 50% du taux d'augmentation des salaires en face d'un séisme économique déclenché par le ministre "lopez-reguiste" de l'Economie, qui submergea ces salaires sous des hausses de prix de 150 à 200%.

Les manifestations organisées par les ouvriers devant le siège de la CGT à Buenos Aires déclaraient durement des dirigeants réfugiés dans les transactions ou même s'attardant dans les délices de confortables missions à l'étranger.

Le 27 juin, la CGT avait organisé une grève de quelques heures et une démonstration sur la centrale Place de Mayo. L'ampleur même revêtue par ce rassemblement, et surtout le ton vigoureusement antigouvernemental qu'il prit rapidement, avaient effrayé au plus haut point les dirigeants. Une foule évaluée par la police à près de cent mille personnes, durant des heures, avait proféré les injures les plus corées contre la fraction ultra-droitière du cabinet, le ministre de l'Economie et surtout l'éminence grise du pouvoir, le "mage" Lopez Rega. Les formules répétées avec acharnement par la multitude, malgré une pluie battante rappelaient avec l'insistance d'une obsession les manifestations conduites naguère par les Jeunesses péronistes et les Montoneros, ces derniers étant présent dans la clandestinité des guérillas. C'était, pour les dirigeants de la CGT, une pénible

remémoration qui ne pouvait que les inciter à la plus stricte prudence.

Ainsi se sont conjuguées les réticences des dirigeants syndicaux et les impuissances d'un pouvoir gouvernemental apparu comme absolument isolé, pour conduire le cabinet à s'incliner devant les exigences salariales qu'il avait repoussées catégoriquement une dizaine de jours auparavant, et la direction de la CGT à suspendre la grève avant le terme fixé.

En même temps que le conflit des salaires, plus fondamentalement peut-être et se situant à la racine de ce dernier, s'était exacerbé le conflit politique. Aux moments extrêmes de la crise, on vit d'un côté le seul "groupe familial" de la Présidence réduit aux dimensions mesquines de la majorité du cabinet ministériel, de l'autre le pays entier mu par des motifs divergents et des aspirations en antagonisme. Il apparut que les militaires ne se décidaient pas à placer leurs forces à la disposition du gouvernement contre la grève, pour mobiliser les travailleurs et occuper les directions des syndicats.

Pourtant, l'armée de terre et l'aéronautique sont pourvues de commandants généraux dont les sympathies pour le clan Lopez Rega ne sont pas restées tellement occultes. Mais les inclinations du seul commandant général ne suffisent pas, dans le climat actuel, pour imposer une orientation à des formations entières devenues notoires et réticentes. Les propres contingents parlementaires du péronisme, après bien des allées et venues, se sont ralliés, pour la majeure partie, aux vues syndicales et se sont décidés, le 8 juillet, bravant les instructions expressées de la Présidence de la République, à élire un président du Sénat qui devient ainsi le successeur constitutionnel d'Isabel Peron, au lieu du président de la Chambre, Lastiri, le

L'équipage du Vieux Rafiot
vous invite à la
SOIRÉE DE LA MARINE
AU PROGRAMME:
Spectacle bidon.
Victuailles en abondance
amphores de vin rouge
le tout en patins à roulettes.

Un seul prix par personne incluant:
Gueuleton — vin —
taxe et service compris

Reservations et renseignements:
288-7770

FETONS - ROULONS - BUVONS - RIONS
LE VIEUX RAFIOT
406, rue Saint-Sulpice, coin Saint-Paul.
Vieux Montréal
STATIONNEMENT GRATUIT

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
**Montréal
et
Banlieue**

Excellentes routes disponibles

844-3361

voyages

En Allemagne de l'Ouest
Eugène Cloutier

En Yougoslavie
Eugène Cloutier

éditions
hurlubuse hmh

380 ouest
rue Craig
montréal

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC			
AVIS			
PAGEAU, Cécile Lorraine	2548 est. rue Belanger,	Taverne	
Elle-même	Montréal		
Transfert par décès de:			
PAGEAU, M. L.R.			
Pour le compte de:			
Lui-même			
ROUSSEAU, Antonin	5414 Gatineau,	Brasserie	
"Au Bouvillon (Montréal)	Montréal		
(En remplacement du permis de salle à manger & Bar)			
LAHAISE, Claude	250 est. rue Jean-Talon	Brasserie	
& Armand Robert	Montréal		
STEVENS (Scaphidas)	1430 rue De La Montagne,	Brasserie	
Stratton (Estratios)	Montréal		
LEDUC, Yves P.	1615 rue St-Denis		
& Frank Furlivo	Montréal		
Autorisation pour exploiter en dehors d'une pièce le permis de Salle à manger no. 7797 conformément à l'article 75 de la loi.			
ROUSSEAU, Antonin	5414 rue Gatineau,	Bar	
"Au Bouvillon (Montréal)	Montréal		
(Changement de catégorie de: Salle à manger A.)			
(Changement de capacité)			
HEDIGER, Meinrad Franz	346 est. rue Notre-Dame,	Bar avec danse et spectacles	
(Francis)	Montréal		
"Brafranc Inc"			
AUVRAY, Philippe	395 rue Lemoyne,	Restaurant	
	Montréal		
(Demande Additionnelle)			
TAVORMINA, Girolamo	7582 rue St-Hubert,	Club	
"Club Social Faillon Inc"	Montréal		
COSTARIDES	6565 Côte des Neiges	Bar	
Panagiotis	Montréal		
"Barclay Restaurant Ltd" (Demande Additionnelle)			
ROQUES, Maurice	328 est. rue Ste-Catherine,	1 Bar avec danse et spectacles	
"Les Entreprises La Calèche Inc"	Montréal		
GOULET, Roger	3568 de Rouen,	Épicerie	
	Montréal		
(Suite à une vente)			
YEE, Sak Toy (Watson)	1108 rue Clark,	2 Restaurants	
"Restaurant Peninsula Inc"	Montréal		
MOREAU, Régent	5139 rue Des Érables,	Épicerie	
	Montréal		
(Suite à une vente)			
TRABELSI, Ahmed	1457 rue Bleury,	Restaurant-1 Bar avec danse et spectacles	
	Montréal		
BROUSSEAU, Jacques	15 rue Païement,	Restaurant avec danse	
	Ste-Geneviève	-Bar	
(Suite à une vente)			
Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:			
SECRETARE GÉNÉRAL			
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.			

Le transport en commun: le feu passe au vert 3

par BERNARD DESCÔTEAUX

TRRAMM renonce à boucler la boucle et s'en tient à l'axe Montréal-Saint-Jérôme

La liaison Montréal-Mirabel-Saint-Jérôme par le TRRAMM, qui transportera ses premiers passagers vers 1981 ou 1982, constituera le premier jalon en vue de l'établissement d'un réseau de transport express régional dans la région d'un réseau de transport express régional dans la région métropolitaine au cours des deux prochaines décennies.

Outre l'axe Montréal-Saint-Jérôme, ce réseau devrait comporter l'établissement d'un axe Montréal-ville-sud, et d'un axe est-ouest desservant d'une part l'est de Montréal et la rive nord, et d'autre part le West Island.

Une fois établi, ce réseau viendra compléter ce qu'on peut appeler un réseau de transport intégré dont les autres composantes, à Montréal, seront un réseau de métro complet et des modes de transport de surface tels le tramway, les autobus et des modes de transport légers comme les minibus.

C'est ainsi que peuvent se résumer les perspectives d'avenir en matière de transport en commun pour la région métropolitaine, perspectives que sont en train de définir aujourd'hui des agents de développement tels le gouvernement du Québec et le ministère des Transports, sur le plan régional, et la Communauté urbaine de Montréal sur le plan local.

Depuis déjà quelques années ces agents de développement ont commencé à donner la priorité au transport en commun. C'est ainsi qu'on a vu la Communauté urbaine de Montréal mettre en chantier les prolongements du métro tout en prévoyant des maintenant d'autres travaux pour l'avenir. L'action du gouvernement québécois a été jusqu'à maintenant plus discrète.

Elle s'est résumée à des énoncés vagues d'intentions et au versement de subventions pour aider les principales commissions de transport du Québec. Mais depuis quelque temps elle a pris un tour plus énergique alors que d'importantes études sur le transport en commun ont été entreprises en relation avec des études sur l'aménagement régional dans la région de Montréal.

A cause de l'importance des problèmes, il est pratiquement certain que ces études déboucheront inévitablement sur des actions concrètes qui consisteront à établir un réseau de transport collectif régional.

La plus importante de ces études, est celle du TRRAMM (transport rapide régional aéroportuaire Montréal-Mirabel), puis en second lieu, celle sur le transport sur la rive-sud de Montréal.

Le choix de Sainte-Scholastique comme emplacement du nouvel aéroport international de Montréal a en quelque sorte servi de prétexte à une première étude sur le TRRAMM. En 1970, une étude préliminaire réalisée pour le compte du ministère des Transports du Canada indiquait que des problèmes considérables des communications entre le centre-ville et Mirabel nécessiteraient rapidement l'implantation d'un système de transport collectif en couloir réservé. Il s'agissait alors de desservir la clientèle du nouvel aéroport et possible-ment une clientèle régionale.

Le printemps dernier, le ministère des Transports du Québec rendait publique une étude proposant une solution à ce problème particulier. On y retenait principalement un tracé, soit une boucle partant du centre-ville, utilisant les voies du CN à l'est, et les voies du CP à l'ouest, et une technologie, soit le train électrique.

Par la suite, ce ministère constituait le Bureau d'aménagement du réseau express de Montréal (BAREM) et y nommait M. Douglas Fullerton directeur. À l'automne, l'équipe de M. Fullerton remettra au ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, une série de recommandations portant sur le choix d'un tracé et la localisation des stations, ainsi que sur la définition des divers paramètres du système. Ce rapport sera déterminant pour la réalisation de la liaison Montréal-Mirabel.

Déjà on est en mesure de préciser la nature de ces recommandations. M. Paul Saint-Jacques, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme au

BAREM nous a indiqué les orientations qui seront soumises au gouvernement.

Ainsi pour le tracé, le BAREM a rejeté l'idée de la boucle et propose une liaison depuis le centre-ville de Montréal jusqu'à Saint-Jérôme avec un accès vers Mirabel. Les stations prévues seraient, outre Saint-Jérôme et Mirabel, Saint-Jacques, Sainte-Thérèse, Au-teuil, Laval, possiblement Bore-deaux, Avenue du Parc (la gare Jean-Talon), éventuellement une station de correspondance avec la ligne du métro, une gare au centre-ville.

C'est probablement l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique qui sera utilisée, à moins que les études ne démontrent qu'il sera plus économique et plus efficace de construire une nouvelle voie réservée exclusivement au TRRAMM. Les coûts prévus, en dollars de 1974, sont de \$240 millions, soit quelque \$220 millions de moins que la liaison proposée à l'origine.

M. Saint-Jacques explique que la partie ouest de la boucle a été rejetée à cause des coûts de réalisation. Pour la réaliser, il aurait été nécessaire de passer sous les pistes de l'aéroport, ce qui aurait représenté des investissements énormes, alors que le redressement de la voie du Canadien national aurait nécessité des travaux importants. D'autre part, aucun développement résidentiel n'est prévu au sud-ouest de l'aéroport en raison de la présence d'une zone de bruit, rendant cette partie de la boucle un peu inutile.

En réalisant la partie ouest de la boucle, il devenait contre nécessaire de construire un tunnel de Laval à Côte-Vertu pour la partie est de la boucle afin de rejoindre le tunnel du CN sous le Mont-Royal. En ne réalisant que la partie est, ce tunnel devenait inutile et l'on pouvait se permettre de construire de l'actuelle gare Jean-Talon un tunnel pour rejoindre le centre-ville, en tenant compte du fait que l'actuel tunnel du CN atteindra son point de saturation vers 1982.

Selon M. Saint-Jacques, une autre élément important de ce choix a été le fait que le tracé choisi correspond à l'axe de développement urbain de la région nord de la métropole. D'ailleurs dans cette perspective, le BAREM voudrait jouer un rôle important à l'égard d'un développement harmonieux du territoire que desservira le TRRAMM.

Au cours des 18 prochains mois, le BAREM préparera par ailleurs un avant-projet qui une fois réalisé permettra d'entreprendre la réalisation du projet. Dans la mesure où Québec aura pu faire accepter à Ottawa l'idée de partage des coûts de réalisation, l'on peut prévoir que vers 1981 ou 1982, des trains électriques filant à des vitesses moyennes de 80 à 90 milles à l'heure desserviront Mirabel, mais surtout le secteur nord de Montréal.

L'intérêt du BAREM ne s'arrête pas à la liaison Montréal-Mirabel. N'ayant pas reçu de mandat trop limitatif, cet orga-

nisme est en mesure de poursuivre des consultations vers d'autres secteurs.

Ainsi, on suggère des améliorations au réseau ferroviaire de banlieue du CN qui dessert l'ouest de l'île de Montréal. Le BAREM a constaté, tout en rejetant l'idée de s'en servir pour la liaison vers Mirabel, qu'il s'agit là d'un élément important dans la perspective de l'aménagement d'un réseau de transport collectif express régional.

On s'intéresse également à une liaison du type TRRAMM vers l'est, jusqu'à Repentigny en utilisant la ligne de chemin de fer du Canadien National. Des recherches sont en cours, et il n'y a rien de définitif de ce côté.

Et il y a la rive-sud de Montréal où plusieurs organismes interviennent. Une importante étude réalisée par un groupe de fonctionnaires du ministère des Transports du Québec est en voie de réalisation avec pour mandat d'apporter des solutions tant à court terme qu'à long terme au niveau du transport public.

Là comme pour le reste de la région métropolitaine, les études sont réalisées en tenant compte de l'aménagement de l'ensemble du territoire. L'Office de planification et de développement du Québec prépare en ce sens un projet de schéma d'aménagement pour l'ensemble de la région économique de Montréal. Une esquisse de ce schéma sera remise au gouvernement cet automne et un document final sera présenté en novembre 1976. Chacun des acteurs qui interviennent dans le développement du transport veulent, semble-t-il, agir en intégrant cet élément à l'aménagement du territoire.

La rive-sud constitue présentement le principal pôle de développement de la région métropolitaine. Et la principale carence dans le développement de la rive-sud est probablement le transport en commun. Il existe à peine un embryon de système de transport inter-rives présente de sérieux problèmes pratiquement insolubles au niveau du transport routier.

Le ministère des Transports se penche sur les problèmes du territoire allant de Sorel à Valleyfield. A court terme, explique M. Jacques Ménard, du ministère des Transports, on tentera de tirer le maximum de profit de l'infrastructure existante. Par exemple, on envisage de créer des voies privilégiées pour les autobus sur certains ponts reliant Montréal à la rive-sud. A plus long terme, l'étude porte sur des grands axes de transport, particulièrement dans un axe parallèle au Saint-Laurent. Il pourrait s'agir, en utilisant le réseau ferroviaire existant, d'instaurer des services régionaux et interurbains.

Il y a également le problème des traversées du Saint-Laurent. Présentement tous les ponts de la rive-sud sont saturés aux heures de pointe, à l'exception du tunnel Hippolyte-Lafontaine qui ne le sera qu'en 1976. Dans deux ou trois ans, la situation sera inacceptable de

dire M. Guy Duquette, de l'OPDQ, alors que les périodes d'embouteillage seront de plus en plus longues.

La construction de nouveaux ponts s'avère pratiquement impossible. Tous les fonctionnaires du ministère des Transports et de divers autres organismes s'accordent à dire que la construction de nouveaux ponts nécessitera des investissements prohibitifs tout en ne sachant pas où les placer, à moins d'accepter l'idée de transformer des quartiers complets pour réaliser les travaux d'approche. C'est ce qui amène les autorités à considérer avec intérêt des solutions nouvelles comme le transport collectif.

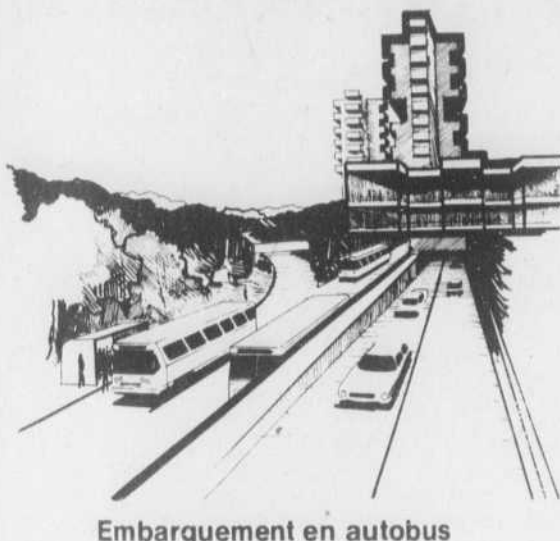
A ce niveau, il y a la ligne de métro Berri-de-Montigny - Longueuil qui n'est pas encore utilisée à son maximum. Mais au cours des prochaines, il est à peu près certain qu'il faudra envisager de nouvelles liaisons de ce type. En ce sens, une traversée du TRRAMM vers la rive-sud est envisagée dès maintenant.

Le groupe d'étude sur le transport en commun sur la rive-sud a été amené à faire des recherches à la demande du BAREM qui doit maintenant planifier en fonction d'une telle traversée éventuelle. Ce sera un élément important quant au choix de l'emplacement de la gare du TRRAMM au centre-ville de Montréal. Par exemple, s'il est possible d'utiliser le pont Victoria à des fins de traversée, la gare sera située probablement sous la Place Bonaventure. Dans le cas contraire, on pourrait envisager de la situer sous la Place Desjardins comme certains le désirent. Quant à sa destination vers le sud, cette éventuelle ligne TRRAMM pourrait être reliée soit à Saint-Hyacinthe ou à Granby. Mais là encore on est loin de toute décision.

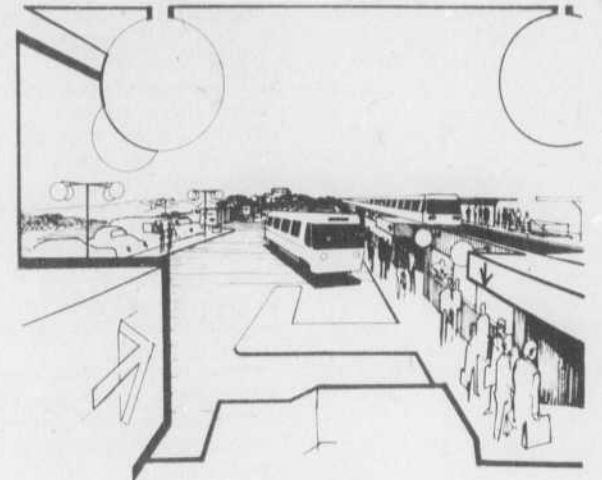
D'ici deux ans, il sera possible d'avoir une vue d'ensemble du problème du transport dans la région. Le BAREM, comme l'OPDQ et le groupe d'étude sur la rive-sud auront complété leurs travaux, et les autorités gouvernementales seront en mesure de prendre des décisions. Il ne faut peut-être pas s'attendre toutefois à autre chose que des décisions de principe, à l'exception de la liaison Montréal-Mirabel par le TRRAMM, nous souligne un fonctionnaire.

Il ne faut pas s'attendre non plus au cours des dix prochaines années à des révolutions d'ordre technologique dans le domaine du transport en commun. Chacun des acteurs en ce domaine convient finalement qu'il s'agit pour le moment de rationaliser ce secteur d'activités.

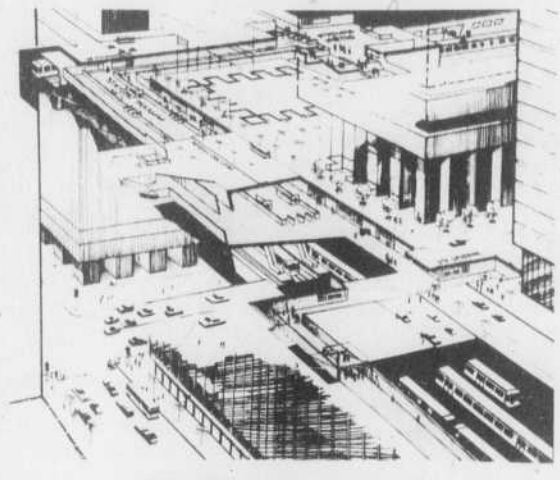
A la Communauté urbaine de Montréal, le directeur du Service de planification, M. Aimé Desautels, signale qu'il est nécessaire d'intégrer chacun des systèmes de transport, que ce soit sur le plan régional et local, insistant sur la nécessité de voir défini des politiques. Au Québec, les hommes n'ont pas toujours eu le génie de la prospective, dit-il, mais confrontés à des problèmes ils ont souvent trouvé "d'heureuses solutions réactionnaires".



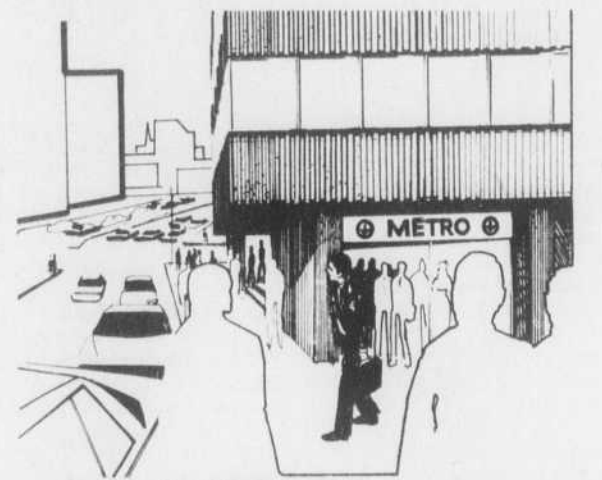
Embarquement en autobus



De l'autobus au TRRAMM



Du TRRAMM au métro



Sortie du métro.

Un système de transport est dit intégré dans la mesure où chacune des parties constituantes jouent le rôle qui est sien pour transporter efficacement les voyageurs. Le TRRAMM sera l'une des composantes d'un futur réseau de transport express régional pour la région de Montréal.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'Ordre des comptables agréés du Québec

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél.: 861-1891

Montréal, P.Q. H3B 2M7

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Maurice Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Miron, M.S.C. C.A.
Serge Lapointe, C.A.
30 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 331 — 362-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F. J. Bastien, C.A. / Guy Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. / G. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A. / M. Barrière, C.A.
P. Dupont, C.A. / J. Normandin, C.A.
G. Rochon, C.A. / P. St. Aubin, C.A.
R. Lavoie, C.A. / M. St. Aubin, C.A.
1140, rue St. Catherine, 11^e étage
Montréal 311 — 362-3080

BASTIEN MENARD, NORMANDIN, SEGUN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Maurice Bastien, L.S.C. C.A.
Maurice Menard, L.S.C. C.A.
Cap de la Madeline, Cap de la
St. Georges de Beaulieu, Chaudière, Beauport

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIES
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9221

BERGERON, SOUCHEREAU, HOTTE, TETREAULT & ASSOCIES
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
Georges Soucheveau, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Tétréault, C.A.
René Lemay, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2 842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Maurice Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adair, C.A. / R.V. Barnett, C.A.
C.W. Blagden, C.A. / J.C. Bonny, C.A.
T.R. Burpee, C.A. / M. Camrond, C.A.
H.M. Caron, C.A. / L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. / J.P. Darius, C.A.
H.R. German, C.A. / J.B. Gosselin, C.A.
A.W. Gilmore, C.A. / G. Giguère, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. / G. L'Imoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. / M.A. Macenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. / J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. / W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents
Montréal - Québec
St-Jean T.N. / Halifax / Saint-Jean-N. /
Québec / Montréal / Ottawa / Toronto
Hamilton / K. / Vancouver / Winnipeg /
Thunder Bay / Winnipeg / Regina / Calgary
Edmonton / Vancouver / Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
F. Courtois, C.A. / Guy Charette, C.A.
Roger Fredette, C.A. / M. Charette, C.A.
M. Courtois, C.A. / M. Charette, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220 514-966-9911
Montréal H3B 3M6

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et
dans les autres pays du monde

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND, CÔTÉ & ASSOCIES
110 Place Crémazie, Suite 600
Montréal, Québec.
TÉL: 381-6233

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914,
Edifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

JARRET, GOULD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715 Carré Victoria Suite 511
Montréal, Québec H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER - EDMONTON - EDMONTON
CALGARY - LETHBRIDGE
MONTREAL - TORONTO - OTTAWA
Société nationale affiliée
ALEXANDER GRANT TANSLEY WIT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE
LLOYD COUREY,
WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal - Toronto - Montréal -
St. Catharines - Port-Carleton -
Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLINE LÉVESQUE VALIQUETTE BARRON
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
Code 514-842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul E. Mallette, C.A. / André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A. / Gilles Choquette, C.A.
J. M. Toussaint, C.A. / Jacques G. Hébert, C.A.
J. J. Desautels, C.A. / J. B. Repentigny, C.A.
André Moys, C.A. / Robert Gagny, C.A.
Jean-Louis Courville, C.A. / René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. / Michel D. André, C.A.
Paul Sato, C.A. / André Langlois, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H4Z 1R8, Québec
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal - Québec - Halifax -
Toronto - Hamilton - London - Windsor -
Winnipeg - Vancouver - Calgary - Edmonton -
Kitchener - Waterloo
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE
Proulx, D'Orsonnes & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAU:
Terrebonne - Nouvelle-Écosse -
Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario -
Manitoba - Saskatchewan - Alberta -
Colombie-Britannique - Région des
Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500 630 BOUL. DORCHESTER 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR & ASSOCIES
Comptables Agréés
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWAY & CIE
Comptables Agréés
Walter Touche, L.S.C. C.A.
Walter Ross, L.S.C. C.A.
Walter Fortier, L.S.C. C.A.
Walter Haway, L.S.C. C.A.
Walter Fortier, L.S.C. C.A.
Walter Haway, L.S.C. C.A.
Walter Fortier, L.S.C. C.A.
Walter Haway, L.S.C. C.A.
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadiou, C.A.
Jacques Joly, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T8
55A, Blainville, J7E 1L4
783-3371 - 431-4891

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadiou, C.A.
Jacques Joly, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T8
55A, Blainville, J7E 1L4
783-3371 - 431-4891

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00
ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR
CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

Si vous plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6035, Montréal H3C 3C9.

<input type="checkbox"/> Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste.	<input type="checkbox"/> Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.
<input type="checkbox"/> Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.	
<input type="checkbox"/> J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.	

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: _____

Adresse actuelle: _____

Adresse de vacances: _____

Période du _____ au _____ inclusivement

Kébec-Spec, août 75

Kébec-Spec, en collaboration avec la brasserie Molson et CJMS, présentera hier au cours d'une conférence de presse la programmation du mois d'août du Jardin des Étoiles de la Ronde.

Fidèle à sa politique d'encourager la "relève" de la chanson québécoise, le Jardin des Étoiles présentera les 1er et 2 août, le groupe Sloche, cinq musiciens de la ville de Québec qui arriveront avec leur bagage d'idées nouvelles et progressives.

Les 8 et 9 août, le groupe Morse Code prendra l'affiche avec le gros "heavy rock" qui les caractérise. Viendra ensuite "Octobre", les 15 et 16 août, tendre, violent et romantique pour explorer des "terres

nouvelles". Enfin Nanette animera de son swing et de sa voix le Jardin des Étoiles, les 22 et 23 août. Un dernier spectacle est prévu pour les 29 et 30 août dont la programmation sera annoncée ultérieurement.

Toutes les personnes qui auront assisté aux spectacles du Jardin des Étoiles auront la chance de s'inscrire au tirage d'un prix de présence d'une valeur de \$3,000 (piscine Citadelle de 24 pieds de longueur). Le nom du gagnant sera tiré au sort samedi prochain au cours du spectacle de Match.

Kébec Spec est heureux et même surpris que le public réponde dès la première année avec autant de plaisir et d'enthousiasme aux spectacles "rock" du Jardin des Étoiles, devenu un lieu de rendez-vous des amateurs de plein air des belles soirs d'été.

La colère gronde...

Un nouveau front d'écrivains dénonce le Jour

par Jacques Thériault

Un nouveau groupe d'écrivains rattachés aux éditions du Jour expose leurs griefs sur le place publique et dénoncent les conditions intolérables auxquelles ils doivent faire face.

Un nombre d'une quinzaine, pour la plupart issus de la jeune génération des créateurs québécois, ce Front des écrivains du Jour annonce son intention d'intenter des poursuites judiciaires contre l'éditeur et de faire valoir ses droits.

Dans un texte remis hier à la presse, le FEJ s'en prend aux éditions du Jour avec virulence et s'explique mal, entre autres, "son mépris évident de la littérature et les nombreuses promesses non tenues par lesquelles il a réussi à les faire tenir sur la corde raide pendant assez longtemps".

Outre les droits d'auteur non payés, le FEJ fait état de plusieurs lacunes graves qui causent un tort irréparable à des jeunes auteurs liés par des contrats non respectés ou retenus pendant des mois par "des promesses fallacieuses": période d'attente de plus d'un an avant de connaître la décision de l'éditeur, système de distribution déficient à tous les points de vue, promesses trompeuses, clauses du contrat non respectées, manuscrits perdus, etc.

Craignant que la situation se détériore encore plus et aussi dans le but d'éviter que d'autres jeunes auteurs soient pris au piège, le FEJ croit "que la charade a assez duré et qu'il est grand temps que le public soit avisé qu'il est impossible d'avoir confiance en cet éditeur".

En ce qui concerne plus précisément le groupe actuellement lésé et sous contrat, le FEJ exige dans les plus brefs délais:

• Que tout auteur qui en fait la demande soit libéré de la clause préférentielle du contrat, retrouve ses droits sur les ouvrages publiés et puisse racheter les invendus s'il le désire;

• Que le ministère des Institutions financières et des corporations de la province fasse immédiatement enquête sur l'administration de cette maison d'édition dont la majorité des actions est détenue par la Fédération des Caisses d'économie du Québec;

• Que le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des arts du Canada sursoient à toute subvention tant que les écrivains n'auront pas obtenu satisfaction.

Parmi les pièces portées à un dossier déjà lourd, le FEJ en retient plus particulièrement deux: un manuscrit d'Alain Tittle, "Du délire à l'anathème", que l'éditeur a gelé ainsi que la préface signée Gilbert Langevin, puis ceux d'Andrée E. et André Giard dont les nouvelles paraissent après un an dans le premier volume des "Écrits du Jour" à un moment absolument pas propice à la publication d'oeuvres littéraires. Le FEJ explique aussi que la présentation strictement matérielle de ce livre est bâclée et que ces trois auteurs se retrouvent liés par contrat à une clause préférentielle de cinq livres.

Or, note encore le FEJ, on traite les écrivains comme du bétail. Jesse James Inc. entre autres, s'est fait dire récemment lorsqu'il a déposé son deuxième ouvrage que la maison ne pourrait pas s'occuper de son texte avant deux ans, et cette lettre est signée par Me Claude Béland, président des éditions du Jour et membre du conseil d'administration de la Fédération des Caisses d'économie du Québec.

Claude Tittle, pour sa part, avait déposé son manuscrit en mai 1974 aux éditions du Jour, sous le règne Jacques Hébert qui, à peine six jours plus tard, annonçait sa décision de se retirer de la maison qu'il avait fondée. Néanmoins, en septembre 74, on lui confirmait que la sortie de son livre était imminente et que tout était une question de formalité. Mais les mois ont passé et, au tout début d'avril 75, l'éditeur reconfirmait verbalement à Tittle que "Du délire à l'anathème" paraîtrait en septembre 75. Or, situation pour le moins angoissante pour un jeune écrivain, Me Béland signifiait à ce dernier, par voie de lettre en date du 2 mai 75, que le manuscrit ne verrait pas le jour en regrettant que sa maison n'ait pu rendre "ce service à l'auteur".

Parmi les autres écrivains solidaires du groupe et tout aussi mécontents, mentionnons Jean-Pierre Mary (problèmes de délais, absence de publicité, auteur de "Je travaille le bois"), Michèle Jean (quelque 11,000 de droits d'auteur non payés, auteur de "Québécois du XXe siècle"), Jacques Dufresne (problèmes d'imprimerie et de

contrat, auteur d'un essai sur la valeur du nombre intitulé "Le 100,000ème exemplaire"), Guy Pressault (perte de manuscrit, auteur d'un livre-objet intitulé "Lock-Out"), Marcel Mousset (pas encore reçu de droits d'auteur pour son roman "Les patentes" et mauvaises relations avec l'éditeur), Gilbert Langevin (pas de droits d'auteur depuis dix mois, notamment pour son dernier recueil intitulé "La douche et la seringue"), Monique Gagnon (mauvaises relations en général, auteur de "Les femmes vues par le Québec des hommes"), puis Ovide Bastien (relations mensongères, auteur de "Chili, le coup divin"). A cette liste, il convient d'ajouter

Yves Dupré qui démissionnait de son poste de directeur littéraire aux éditions du Jour à la fin de septembre 74 et qui n'a jamais reçu de droits d'auteur pour son roman "Chélie ou la passion selon Sainte-Catherine".

En somme, outre les exigences mentionnées plus haut, le FEJ alerte maintenant les écrivains qui pourraient être tentés de soumettre des manuscrits au Jour, de façon à ce qu'ils ne se retrouvent pas eux aussi dans une impasse.

Rappelons, enfin, qu'un premier Front des écrivains du Jour avait exposé ses griefs à la fin d'avril dernier; composé des gros canons de l'écurie du Jour

dont Michel Beaulieu, André Major, Marie-Claire Blais, Gérard Bessette, Pierre Turgeon, Jean-Marie Poupart, Jacques Benoit et Nicole Brossard, ce premier Front des écrivains du Jour avait dénoncé, entre autres, l'incompétence de l'administration, le système de distribution inefficace, les conditions déplorables d'entreposage des livres, le pillage des livres sans consultation des auteurs concernés, les retards injustifiables apportés à l'impression de certains livres, les paiements retardataires des droits d'auteur, le refus de rééditer des ouvrages épuisés pour lesquels il existe une demande et les écarts inexplicables entre les

stocks et les fiches d'inventaire des Messageries du Jour — maison de distribution récemment abolie, la Fédération des Caisses d'économie ayant décidé de confier la distribution de ses livres aux Messageries internationales, en l'occurrence Hachette!

Depuis lors, cette première phalange d'écrivains en colère du Jour s'est constituée en coopérative sous le nom de "Quinze" et lancera plusieurs ouvrages dès septembre prochain, mais ils ont eu aussi engagé des procédures légales contre les éditions du Jour. A l'heure actuelle, les deux fronts se sont déjà rencontrés pour envisager la possibilité de se concerter et ce serait évidemment souhaitable compte tenu des revendications et des problèmes communs.

Il serait aussi question que la Coopérative Quinze publie les manuscrits de certains écrivains de fiction de ce second groupe, mais c'est à une relance du débat que nous assistons présentement et le FEJ sait par-dessus tout que cette "situation intolérable" cause un tort irréparable à la jeune littérature québécoise et, tout d'abord, à ceux qui la font.

Le Zoogep hante Percé

Depuis deux ans, la troupe Zoogep Inc. parcourt la province de long en large, présentant ses spectacles sous un grand chapiteau. Cette année, cette troupe de théâtre de Granby assure le divertissement sous la grande tente de Percé grâce à la collaboration du ministère des Affaires culturelles et de la ville de Percé, avec une pièce d'un auteur de Granby, Bernard Trudel, qui se nomme "Les grenouilles sont les mèmes".

Parler du style de spectacle du Zoogep, c'est parler de fête, de danse, de chansons, de couleurs, de lumière. Le spectacle se veut global autant visuel qu'auditif. En gros, cette pièce groupe plusieurs tableaux pris

ici et là dans nos livres d'histoire et transposés sur scène, de façon caricaturale et détendue. Les membres de la troupe, au nombre de 25, se plaisent à dire de leur spectacle qu'il est un "grand show monte par un chouette tas de bons copains".

On peut y voir, entre autres, le Christ faisant ses adieux à Marie-Madeleine, Saint-Michel précipitant Satan au fond des enfers, un combat de lutte, un ballet aquatique et même Jean Rostand dissertant sur son sujet favori, les grenouilles.

Le Zoogep battra le rappel des amateurs de théâtre tout l'été, les dimanches, mardis, jeudis et vendredis soirs à 21h sous la grande tente, près de la vieille abbaye à Percé.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 12

- 10.40 Ouverture et horaire
10.45 En mouvement
11.00 La souris verte
11.15 Oum, le dauphin blanc
11.20 Les Pierrrelou
12.00 Cent millions de jeunes
12.20 Mon fils
12.30 Dans la note
1.30 Téléjournal
1.35 Hésésadiel
2.30 Cinéma
"Souls le signe du Taureau" (drame français 1968)
4.00 Allo! Grenoble!
4.30 Bulle de Tarmacadon
5.00 Pour tous
"Le grand départ" (aventures - Britannique 1967)
6.30 Actualités 24
7.00 Les amoureux chez eux
7.30 Marco Vobis; M.I.
8.30 Héros sans
"Jo Gallard"
9.30 Les Olympiques un an avant
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Appelo-moi Lisa
12.00 Cinéma
"23e cause plus, elle flingue" (comédie policière - Française 1972)
1.30 Cine-mut
"Un hold-up extraordinaire" (Comédie policière - Britannique 1966)
2.00 Téléjournal

CBMT 13

- 10.00 Tarass Boulba
"Les Héros dans le monde du cinéma"
10.30 On est où? (Le "serp" va)
10.30 Rendez-vous 76
"La histoire de la lutte gréco-romaine"
11.00 Tout est possible
11.30 Au pays des latrines
12.00 Cinéma
"Les années Marnet"

RADIO-QUÉBEC 17

- 10.00 Tarass Boulba
"Les Héros dans le monde du cinéma"
10.30 On est où? (Le "serp" va)
10.30 Rendez-vous 76
"La histoire de la lutte gréco-romaine"
11.00 Tout est possible
11.30 Au pays des latrines
12.00 Cinéma
"Les années Marnet"

cinéma

- ANJOU 7617 boul. des Galeries d'Anjou 523-5869 "471 en petit" 6.00, 9.45 et "L'été des ardoisières" 7.40
AVATIER B. Nouveau métro Alexis-Nihon 935-4246 "Tommy" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
ATWATER B. Nouveau Métro Alexis-Nihon 935-5113 "Fanny Lady" 7.00, 9.30
AVENUE 1224 av. Greene Westmount 937-2747 "B.W. and the Dixie danceking" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.15
BEAVER 3017 av. Parc 844-1932 "Young secretaries" 12.00, 2.00, 3.40, 8.20
BERG 1280 St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1.20, 4.30, 9.15
BIROU 3030 Papineau 527-9131 "En amour ça va ou vient" 12.45, 3.35, 6.30, 10.05 et "92 million de deus" 2.05, 3.20, 8.20
CANADEN 1294 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chari pot Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
CHAMPLAIN 1815 Ste-Catherine E. 524-1667 "Hénon des bois" 1.30, 4.20, 10.05 et "L'été des ardoisières" 1.00, 4.25, 8.50
CHEVALER 1560 St-Denis 845-3222 "L'été des ardoisières" 1.30, 2.25, 4.10, 6.00, 8.00, 9.50
CINEMA 2001 855 Deceuse 277-2001 "Manterey pop" 7.00 et "Woodstock" 9.00 et "Phantom of the paradise" 12.00 p.m.
CINEMA DE PARIS 896 Ste-Catherine O. 381-2556 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7 ART 3100 Bélanger E. 722-

- 0032 "La barbe à papa" 7.30 et "Chinatown" 9.20
CINEMA LONGUEUIL 1 Place Longueuil 677-7633 "Bedradi a 99" 8.00 et "L'été des ardoisières" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CLAREMONT 2038 Sherbrooke O. 486-7265 "Once is not enough" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
CHEMAGNE 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN 2398 Beaubien E. 721-6060 "Salle Renora" "Une passion" 7.30, 9.30 "Salle McLaren" "General Idi Amin Dada" 7.30, 9.30
ELYSEE 35 Milton, 842-6053 "Salle Resnais" "Le jeu avec le feu" 7.30, 9.30 "Salle Eisenstein" "Stavisky" 7.30, 9.30
FENYAL 2196 Ste-Catherine E. 525-8600 "Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
FLEUR DE LYS 808 Ste-Catherine E. 288-3353 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Les fous du stade" 7.10, 10.15 et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
KENT 6100 Sherbrooke Q. 489-9077 "Jaws" 12.25, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
LORENS 354 Ste-Catherine O. 863-5651 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
MAISONNEUVE 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les fous du stade" 7.10, 10.15 et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
MÉRIBRE 4206 Ste-Catherine 255-6224 "Le nouvel amour de cocoicelle" 2.50, 6.15, 9.40
et "Quatre basets pour un danos" 1.00, 4.25, 7.50
MONKLAND 504 Monkland 484-3579 "Air pot 75" 2.30, 6.05, 9.50 et "Front page" 12.45, 4.15, 8.00
OURTREMONT 1248 Bernard O. 277-4145 "The longest yard" 7.00 et "A woman under the influence" 9.30 et "The Texas chainsaw massacre" 12.00 p.m.
PALMER 608 Ste-Catherine O. 866-6091 "French Connection" 12.45, 2.45, 4.55, 7.05, 9.20
PAPINEAU 4519 Papineau 321-6853 "Salle no 1" "Un silence au bout du canon" 1.30, 5.15, 9.05 et "Dynamite Jones" 3.35, 7.20 "Vla que les nonnes dansent le tango" 2.50, 6.05, 9.20 et "L'été des ardoisières" 1.20, 4.30, 7.45
PIERROT 1590 St-Denis 845-3222 "Le monton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
PLACE DU CANADA Hôtel Champlain 867-4265 "The fortune" 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE (Petit Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Night moves" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.30
PLAZA 6505 St-Hubert 274-6155 "Chair pot Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
PUSSYCAT 4015 St-Laurent 277-2025 "Computer Game" 12.10, 2.35, 5.40, 8.25 et "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45
RIVOLI I 609 St-Denis 271-4129 "Orange mécanique" 12.15, 4.40, 9.05 et "Delirance" 2.40, 7.05
RIVOLI II 609 St-Denis 271-4129 "La fille" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vincent, François, Paul et les autres" 3.10, 7.15
ST-DENIS 1594 St-Denis 849-4211 "Le cri du coeur" 2.40, 6.15, 9.50 et "Martha" 1.00, 4.35, 8.10
SEVILLE 2155 Ste-Catherine O. 802-1139 "Rollerball" 1.30, 3.50, 6.10, 8.30
SNOWDON 5225 Deceuse 482-1322 "Monty Python and Holy graal" 12.30, 2.20, 4.20, 6.10, 8.10, 10.10
VAN HORNE 6150 Côte des Neiges 721-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENUS 3841 rue Wellington 768-2092 "La tour infernale" 8.00
VERSAILLES "Salle Rouge" 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Adolescence perverte" 8.00, 9.25 et "Pleins feux sur un voyeur" 7.45
VIDÉOGRAPHIE 1694 St-Denis 842-9796 "O pi Zozo" de P. Archambault 8.00
VILLERAY 8042 St-Denis 388-3577 "Le nouvel amour de cocoicelle" 2.50, 6.15, 9.40 et "Quatre basets pour un danos" 1.00, 4.25, 7.50
WESTMONT SQUARE 1 Westmont 931-2744 "The wind and the lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
YORK 1407 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the pink panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE 1833 bis de Maisonneuve "Shrek me in Las Vegas" de R. Howland-American 1955-8.00

7.00 Man about the house

- 7.30 Mr. Chips
8.00 All in the family
8.30 M.A.S.H.
9.00 Down home country
9.00 Rhoda
10.30 Cinéma
"Le National News"
11.00 The National News
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Cine-Street
"Green green was my valley" (drame américain 1946)
1.30 Station Closing

CBFC 12

- 6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Bomper Hoem
9.00 Yogo
9.30 The Community
10.00 Dick Van Dyke
10.30 Magistrate's Court
11.00 Doctor's diary
11.30 The art of cooking
12.00 Major Tom Summer Show
12.30 Summer Theatre
"Along came a spider" (drame 1970)
2.00 What's the good word
2.30 He knows She knows
3.00 Another World
4.00 Definition
4.30 Pay Cards
4.30 Truth as Consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Swiss Family Robinson
7.30 Six million dollar man
8.30 CTV Friday Night Movie
"The impostor"
10.00 Kojak
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
11.30 The 12 midnight movie
"The Anderson tapes" (drame - américain 1971)
2.00 Sigurd

Advertisement for Ingmar Bergman's 'The Dauphin' (Le chef d'oeuvre de ingmar bergman). Features a large black and white portrait of a man's face. Text includes: '14 ANS', 'le chef d'oeuvre de ingmar bergman', 'une PASSION', 'max von sydow', 'liv ullmann', 'bibi andersson', 'erland josephson', 'le DAUPHIN', 'BEAUVILLE 721-6060', 'SAM.-DIM.: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30 LUN. À VEN.: 7.30-9.30'.

Advertisement for 'Le jeu avec le feu' (The game with fire) by Alain Resnais. Features the 'Elysée' logo and text: 'JEAN-LOUIS TRINTIGNANT PHILIPPE NOIRET ANICE ALVINA', 'le jeu avec le feu', 'Alain Resnais STAVISKY', 'Réservations: 526-0821'.

Advertisement for 'Le Petit Monde de L'île Ste-Hélène' (The Little World of Sainte-Hélène). Text: 'EXPOSITION: Serge Fablo, artiste surréaliste français habitant à Montréal expose à la "Four Winds Gallery" de Ferrisburgh, Vermont jusqu'au 31 juillet. La galerie se trouve à 15 milles au sud de Burlington et à un mille à l'est de la route 7. Elle est ouverte durant la semaine de 11h à 18h et le dimanche de midi à 18h.'

Advertisement for 'Le Petit Monde de L'île Ste-Hélène' (The Little World of Sainte-Hélène) by Michel Frachette. Text: 'SPECTACLE DE MARIONNETTES', 'Le Petit Monde de L'île Ste-Hélène', 'Création et texte de: Michel Frachette', 'les mercredi, jeudi, vendredi, samedi', 'Français 2h - Anglais 4h', 'Réservations: 526-0821'.

Advertisement for 'Chinatown' (Chinatown) by Roman Polanski. Features a stylized illustration of a man's face. Text: 'CHINATOWN - UN TOUR DE FORCE! À VOIR ABSOLUMENT!', '14 ANS', 'Le chef d'oeuvre du cinéma moderne. Un suspense insoutenable. L'intrigue meurtrière de l'année.', '2e Semaine', 'JACK NICHOLSON FAYE DUNAWAY', 'UN FILM DE ROMAN POLANSKI', 'VERSION FRANÇAISE', 'LA BARBE À PAPA', 'CINÉMA 7 art 3180 rue BELANGER', '14 ANS'.

Advertisement for 'La Gifle' (The Slap) by Claude Pinoteau. Features a black and white photo of a woman's face. Text: 'LES FILMS MUTUELS présentent', 'Le film de l'année prix Louis Delluc 74 prix Etc 74', 'Lino Ventura et Annie Girardot et l'extraordinaire révélation du cinéma français Isabelle Adjani', '14 ANS', 'un film de Claude Pinoteau', 'la gifle', 'LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent', 'YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU dans', 'Vincent, François, Paul et les autres...', 'UN FILM DE CLAUDE SAUTET', 'RIVOLI', 'à 1.20, 5.20, 9.20', 'VINCENT... à 3.10, 7.15'.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 12

Centre de Psychiatrie Communautaire HÔPITAL DOUGLAS recherche PSYCHIATRES

(plein temps et temps partiel)

- Responsabilités de secteur
- Équipe multidisciplinaire
- Possibilité de recherche et d'enseignement.

Pour de plus amples informations, appelez:

Dr. E. Naltchayan
Directeur,
Centre de Psychiatrie Communautaire,
6875 Boul. LaSalle,
Verdun, Qué.
Tél: 761-6131 poste 251.

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DE PRESCOTT - RUSSEL

requiert pour JANVIER 1976 les services d'un

DIRECTEUR

pour L'ÉCOLE SECONDAIRE DE HAWKESBURY

avec inscription de 1300 élèves.
Les postulants doivent détenir le
brevet A de directeur d'école de
la province d'Ontario.
Ils doivent parler et écrire le
français et l'anglais.

Veillez S.V.P. adresser votre demande
avant le 31 juillet, 1975

au Comité de sélection
Conseil d'éducation f e Prescott-Russell
372 rue Bertha
Hawkesbury, Ontario

Commission Scolaire de la Haute Gatineau

OFFRE D'EMPLOI
CONCOURS PE- 75-76-04

PSYCHOLOGUE

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un premier diplôme universitaire terminal en psychologie.

LIEU DE TRAVAIL

Sur tout le territoire de la commission scolaire.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION

Le 1er juillet 1975

DATE D'INSCRIPTION

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard, lundi le 4 août 1975.

Gilles Grondin,
Directeur des Services au Personnel,
C.S.H.G.,
331, Du Couvent,
Maniwaki, P.Q.

Le Centre communautaire juridique des Laurentides

est à la recherche d'un

AVOCAT STAGIAIRE

pour le bureau de Mont-Laurier

Fonctions:

- Recherche, information, représentation tant en droit pénal que civil.
- Travail avec les groupes du milieu en droit communautaire.

Exigences:

- Avoir réussi les examens du Barreau.
- Capacité de travail avec des groupes.
- Préférence sera accordée aux candidats qui connaissent la région de Mont-Laurier.

Adresser candidature à:

Me Denis Charette,
Galeries des Laurentides,
Suite 210,
Ville St-Antoine, Qué.
Tél: 514-436-5712

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

OFFRE D'EMPLOI

POSTES:

CHEFS DE GROUPE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1975/76

DESCRIPTION: (réf. articles 8-6.00 à 8-6.11)

Quant à ses fonctions de chef de groupe proprement dites, le chef de groupe doit s'acquitter des fonctions et responsabilités suivantes: —

- assumer les tâches de coordination et d'animation relativement à des activités d'enseignement et/ou à des activités éducatives socio-culturelles, sportives ou récréatives;
- agir comme coordonnateur et animateur auprès des instituteurs de son groupe et les inciter à développer et à préciser ensemble, dans le cadre des politiques et des programmes en vigueur, les contenus, les méthodes et les techniques d'enseignement, de même que les modes de mesure et d'évaluation susceptibles de favoriser l'apprentissage des élèves; et/ou prendre les mesures nécessaires en vue de susciter la participation des instituteurs de son groupe à l'organisation, la supervision et l'animation des activités éducatives socio-culturelles, sportives et récréatives;
- assister plus particulièrement l'instituteur en probation de son groupe et participer à son évaluation;
- sur demande de son supérieur, collaborer à l'établissement des besoins en matériel didactique et en matériel de consommation pour son groupe, et au contrôle de son utilisation;
- conseiller et aviser son supérieur sur l'action pédagogique de son groupe;
- accomplir toute autre tâche connexe que peut lui confier son supérieur.

ÉCOLE	NO DE CONCOURS	MATIÈRES OU DISCIPLINES	PÉRIODES LIBÉRES		
DOMINIQUE-RACINE	7/175/13	LANGUES (français, anglais)	5		
	7/175/14	SC. HUMAINES (hist., géog.)	5		
	7/175/15	SC. NATURE (chimie, phys. bio., i.p.s.)	5		
	7/175/16	MATHS ET MAT. COMMERCIALES (dactylo, init. affaires, init. droit)	5		
	7/175/17	Formation de la personne (ens. rel., éd. phys., inform. scolaire)	5		
	7/175/18	Mat. académiques de l'ens. prof. (secondaire court et long)	5		
	7/175/19	Dessin et init. à la technologie	5		
	7/175/20	Mécanique	5		
	7/175/21	Electro-technique	5		
	7/175/22	Équipement motorisé	5		
	7/175/23	Hydrothermie	5		
	LAURE-CONAN	7/175/24	Agent de commerce, commis alimentation, coupe de viande	5	
7/175/25		Sténo-dactylo, tenue de bureau, mécanographie	5		
7/175/26		Commerce	5		
7/175/27		Français	5		
7/175/28		Coiffure et esthétique	5		
7/175/29		Anglais	4		
7/175/30		Sc. phys., écologie, sc. familiales	7		
7/175/31		Sc. rel. et éduc. physique	4		
7/175/32		Hist., géog., musique, arts plast.	5		
JACQUES-CARTIER		7/175/33	Toutes les matières	5	
		CHARLES-GRAVEL	7/175/34	Français 2e cycle	5
			7/175/35	Français 1er cycle	5
	7/175/36		Anglais 1er cycle	5	
	7/175/37		Anglais 2e cycle	5	
	7/175/38		Mathématiques 1er cycle	5	
	7/175/39		Mathématiques 2e cycle	5	
	7/175/40		Sciences physiques	5	
	7/175/41		Enseignement religieux	4	
	7/175/42		Histoire et géographie	5	
	7/175/43		Éducation physique	5	
	7/175/44		Construction	5	
7/175/45	Équipement motorisé et carrosserie		5		
7/175/46	Tôlerie, soudure, électricité, dessin, initiation technologie	6			
7/175/47	Couture	5			
7/175/48	Sc. familiales & alimentation	4			
7/175/49	Commerce	5			
7/175/50	Ortho	5			
7/175/51	Animation à la vie étudiante	5			
FRÉCHETTE	7/175/52	Ens. prof. et vie étudiante	8		
	7/175/53	Ens. général, sec. 1, 2, 3	5		
	7/175/54	Enseignement spécial	2		
ST-JOACHIM	7/175/55	Toutes les matières (élém., sec.)	5		
STE-ANNE	7/175/56	Écologie	5		
DUROCHER	7/175/57	Géographie	5		
BAIE	7/175/58	Anglais	de 4 à 6		
	7/175/59	Français	de 4 à 6		
	7/175/60	Catéchèse	de 4 à 6		
	7/175/61	Mathématiques	de 4 à 6		
	7/175/62	Sciences	de 4 à 6		
	7/175/63	Sciences humaines	de 4 à 6		
	7/175/64	Éducation physique	de 4 à 6		
	7/175/65	Électrotechnique	de 4 à 6		
	7/175/66	Équipement motorisé	de 4 à 6		
	7/175/67	Ménisierie - rembourrage	de 4 à 6		
	7/175/68	Professionnel féminin	de 4 à 6		
	7/175/69	Mécanique	de 4 à 6		
7/175/70	Hydrothermie	de 4 à 6			
7/175/71	Animation (sec. I et II)	de 4 à 6			
7/175/72	Orthopédagogie	de 4 à 6			
LAFONTAINE	7/175/73	Français	5		
	7/175/74	Mathématiques	5		
	7/175/75	Hist., géog., init. vie économique	5		
	7/175/76	Anglais, espagnol	5		
	7/175/77	Formation rel., dactylo, inf. scolaire	5		
	7/175/78	Physique, biologie	5		
	7/175/79	Chimie, éd. physique	5		
	BON-CONSEIL ET INST. TECHN.	7/175/80	Cours professionnel long (partie prof. et académique)	5	
7/175/81		Cours prof., pré-sec. et I.M.C. gén. (C.P. court pour la partie acad.)	5		
7/175/82		Cours prof. court et S.I.T., alimentation et arts plastiques	5		
7/175/83		Cours prof. et S.I.T., textiles et artisanat	5		
7/175/84		Cours init. au travail pour la partie académique	5		
7/175/85		Pour les services d'orthopédagogie au Sec. (pour I.M.C.)	5		
7/175/86	Pour l'ensemble des secteurs d'orthopédagogie (Inst. Techn.)	5			

Le supplément accordé pour cette fonction est de \$500.00

Ces postes s'adressent aux professeurs permanents à l'emploi de la Commission Scolaire Régionale du Saguenay seulement

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Être enseignant de l'école depuis un (1) an;
- Posséder trois (3) ans d'expérience dans l'enseignement;
- Avoir des connaissances du champ d'activité.

N.B.: TOUTES LES CANDIDATURES REÇUES OU NOMINATIONS FAITES AU NIVEAU DES ÉCOLES ANTÉRIEUREMENT AU 11 JUILLET 1975 NE SERONT PAS CONSIDÉRÉES.

Les intéressés doivent faire parvenir leur candidature en inscrivant le numéro du concours AVANT 16.30 hres LE LUNDI 28 JUILLET 1975.

Commission Scolaire Régionale du Saguenay,
A/S M. Clément Girard, directeur du personnel,
36 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi.

LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

requiert les services de:

ORTHOPHONISTE AUDIOLOGISTE

NATURE DU TRAVAIL:

L'Orthophoniste-audiologiste fournit une assistance professionnelle aux élèves qui ont des troubles du langage et de la parole ou des troubles d'audition, particulièrement à la maternelle et au premier cycle de l'élémentaire.

L'Orthophoniste-audiologiste est rattachée au Directeur des Services aux Étudiants.

QUALIFICATIONS:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en orthophonie-audiologie.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL:

Conformément à la convention collective de travail en vigueur.

FIN DU CONCOURS

Le 30 juillet 1975

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

Commission Scolaire des Laurentides,
Service du Personnel,
13, rue St-Antoine,
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: 17/75

POSTE:

T.S.P. ou T.A.S.

ENDROIT:

Val d'Or

PROGRAMME:

Service Social en Milieu Scolaire.

EXIGENCES:

Diplôme de T.S. ou de T.A.S. avec, de préférence, une certaine expérience de travail en Service Social.

CONDITIONS:

Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Début d'août 1975.

Toute demande doit être faite avant le 25 juillet 1975 au:

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

HÔPITAL SAINT-SAUVEUR DE VAL D'OR

DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Centre hospitalier de courte durée avec une capacité de 115 lits.

NATURE DE LA FONCTION:

— Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives aux soins infirmiers, compte tenu de la vocation de l'établissement, dans le but de répondre adéquatement aux besoins en soins des bénéficiaires.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Bacc. en sciences infirmières.

EXPÉRIENCE:

— Au moins 3 ans dans des postes de responsabilité dans le service des soins infirmiers.

SALAIRE:

— Selon les qualifications du candidat(e).

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae (au plus tard le 25 juillet 1975) à:

Directeur Général,
HÔPITAL SAINT-SAUVEUR,
725, 6e rue,
Val d'Or, Abitibi
P.Q.
J9P 3Y1

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

recherche

● 1 PROFESSEUR EN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Cycle 2

● 1 PROFESSEUR EN INITIATION À LA TECHNOLOGIE

Secondaire II

● 3 PROFESSEURS EN ENFANCE INADAPTÉE

Récupération, adaptation scolaire et socio-affectif.

● 3 PROFESSEURS D'ANGLAIS

Cycle 1, cycle 2, et professionnel court.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détenir un brevet d'enseignement avec spécialisation ou expérience équivalente.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Faire parvenir toute application, avant le 1er août, à:

Georges Lizotte,
Directeur des services du personnel,
112, rue John,
Cowansville, Qué.
Tél.: (514) 263-5555

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement: 2 directorats, 4 services, capacité théorique de l'établissement, 100 enfants "internes" et 20 enfants "externes"; 67 employés, centre de réadaptation "centre d'accueil" pour mésadaptés mentaux 0 à 18 ans.

DIRECTEUR DE LA VIE DE GROUPE

Fonction:

- Assurer la qualité des soins et l'application des programmes de réadaptation;
- Coordonner l'application des techniques, méthodes et programmes élaborés par la direction des services professionnels et approuvés par le Directeur général;
- Participer à l'élaboration des politiques en matière de développement de ressources éducatives et résidentielles;
- Diriger et animer le personnel sous sa responsabilité.

Exigences:

— Détenir un diplôme universitaire en sciences humaines avec expérience en administration.

Traitement:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 24 juillet 1975, à l'attention de:

Directeur général,
Pavillon Toupin Inc.,
C.P. 460,
Donnacona, Québec.

CENTRE BERTHELET INC.

● CRIMINOLOGUE

Dans le contexte de la réorganisation du Centre Berthelet, le candidat recherché sera appelé à faire partie d'une équipe multidisciplinaire offrant des services d'évaluation, de consultation et d'intervention à l'ensemble du milieu. De plus, il devra participer à la formation du personnel et pouvoir superviser des étudiants stagiaires en criminologie.

QUALIFICATIONS:

- Maîtrise en criminologie;
- Être reconnu superviseur par l'Université de Montréal.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

● PSYCHO-ÉDUCATEURS

(temps plein, temps partiel ou vacataire)

Le Centre Berthelet cherche les services de psycho-éducateurs pouvant participer à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire de consultation, à la formation et à la supervision du personnel éducateur.

Les modalités seront discutées avec chaque candidat.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE, AVANT LE 1er AOÛT 1975, au:

Directeur de Personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029 - 83e avenue,
Rivière-des-Prairies, H1C 1S4

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 11



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

UN CONSEILLER D'ORIENTATION

LIEU DE TRAVAIL :
École secondaire St-Thomas d'Aquin à Gagnon.

NATURE DU TRAVAIL :
Le rôle principal du conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.

QUALIFICATIONS REQUISES :
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée.

UN COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LIEU DE TRAVAIL :
Centre Administratif de la Régionale
30, rue Comeau,
Sept-Îles, Qué.

ATTRIBUTIONS :
Le coordonnateur de l'enseignement professionnel supervise l'application et l'évaluation des programmes d'enseignement professionnel, il participe à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités du service, il avise le directeur des services de l'enseignement sur le besoin des étudiants et sur les exigences des programmes dont il est responsable. Il veille à la coordination des activités de son secteur avec celles des autres secteurs ou des autres services. Il assiste le personnel de la direction des écoles quant au contenu des programmes, aux méthodes et aux techniques d'enseignement, à l'aménagement des locaux, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage. Il évalue le personnel sous sa responsabilité, il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :
1. Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
2. Diplôme d'études collégiales dans une spécialisation professionnelle appropriée ou l'équivalent.
3. 3 années d'expérience industrielle.
4. 5 années d'expérience dans l'enseignement.

UN ANIMATEUR DE PASTORALE

LIEU DE TRAVAIL :
Polyvalente Jean du Nord,
110 rue Comeau, Sept-Îles, Qué.

NATURE DU TRAVAIL :
Sous l'autorité du directeur de l'école et en relation avec le conseiller en éducation chrétienne l'animateur de pastorale effectue des tâches relatives à l'élaboration et à la réalisation du programme d'action répondant aux objectifs et aux politiques de la pastorale d'ensemble de l'école.

QUALIFICATIONS REQUISES :
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en théologie en pastorale ou en sciences religieuses.

ENSEIGNANTS AU NIVEAU SECONDAIRE

À l'école Tortellier à Port Cartier :
1 poste initiation à la technologie

À l'école St-Thomas d'Aquin à Gagnon :
2 postes mathématiques
1 poste chimie et initiation aux sciences physiques
1 poste en catéchèse
1 poste histoire et anglais
1 poste éducation physique

À l'école Notre-Dame à Schefferville :
4 postes enfance inadaptée

À l'école Notre-Dame des Anges à Natashquan :
1 poste enfance inadaptée

Centre Éducatif de Fermont :
2 postes français et sciences religieuses
1 poste mathématique
1 poste histoire et géographie
1 poste arts plastiques et musique

À l'école Mgr Labrie Havre St-Pierre :
1 poste chimie
1 poste physique
1 poste anglais

Polyvalente Manicouai à Sept-Îles :
(secteur professionnel)
1 poste anglais (professionnel long)
2 postes français (professionnel long)
1 poste mathématique (professionnel long)
2 postes équipement motorisé (professionnel long)
1 poste hydrothermie (professionnel long)
1 poste dessin technique (professionnel long)
1 poste machinerie lourde (professionnel long)
3 postes français (professionnel court)
2 postes mathématiques (professionnel court)
1 poste en cuisine (professionnel court)
1 poste français (secteur commercial)
1 poste mathématique (secteur commercial)

Polyvalente Jean du Nord à Sept-Îles :
(secteur général)
3 postes en anglais langue seconde
1 poste en géographie
1 poste en catéchèse
1 poste en mathématique
2 postes I.S.P.
2 postes matières académiques (enfance inadaptée récupération)
3 postes matières académiques (enfance inadaptée initiation au travail)
3 postes atelier masculin (enfance inadaptée initiation du travail)
1 poste catéchèse (enfance inadaptée)

RÉMUNÉRATION :
selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature au :

SERVICE DU PERSONNEL
30, rue Comeau
Sept-Îles



AGENT DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

SERVICE PÉDAGOGIQUE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTIONS :

Sous la direction du supérieur immédiat, a la responsabilité d'organiser et de développer un système d'information sur les ressources disponibles pour l'amélioration de l'apprentissage et le développement de l'enseignement supérieur. Recherche et traite de l'information pédagogique. Identifie, pour le compte des usagers, une grande variété de ressources disponibles sur tout aspect de la pédagogie universitaire: documents, matériel didactique, expérience en cours, innovations, activités, personnes-ressources, etc. Facilite la mise en relation des usagers avec les ressources disponibles.

Procède à des recherches rétrospectives et exploratoires pour satisfaire les demandes d'information sur les ressources disponibles en pédagogie universitaire. Rédige des documents d'information. Est responsable de la publication du Bulletin du Service pédagogique. Peut accomplir toute autre tâche sur demande.

QUALIFICATIONS :

Diplôme universitaire de deuxième cycle dans une discipline pertinente à la fonction ou l'équivalent. Expérience souhaitable en information pédagogique ou dans un domaine connexe. Connaissance suffisante de la langue anglaise.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE COMPLET AU :

Service du Personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101, Québec



La Commission Scolaire Régionale du Golfe

requiert les services D'UN (1) DIRECTEUR D'ÉCOLE

Lieu de travail :
Polyvalente Manicouai, 40 Comeau, Sept-Îles.

Attributions

Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin par la commission, conformément aux règlements édictés en vertu des articles 202 d) et 204 de la Loi de l'Instruction Publique (Loi 27-1971), le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.

Il organise son école au point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.

Critère d'admissibilité

Niveau secondaire

- l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre;
- une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.

Rémunération

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR LEUR CANDIDATURE À :

Les Services du Personnel
30, rue Comeau
Sept-Îles, Québec

FIN DU CONCOURS: Le 8 août 1975

ANALYSTE EN INFORMATIQUE SPÉCIALISÉ EN DOCUMENTATION (Québec)

Le Service de l'informatique du ministère de l'Éducation est à la recherche d'un analyste en informatique spécialisé en documentation.

Poste:

Responsable de la documentation et de l'information techniques externes relatives aux systèmes de contrôle, aux produits de programmation, au matériel électronique et au matériel de support.

Fonctions:

- Recueillir les informations techniques et rédiger les textes nécessaires à leur diffusion;
- répondre aux demandes d'informations générales;
- analyser la documentation technique provenant de différents centres et associations d'informatique;
- participer aux échanges d'informations techniques avec les centres et associations d'informatique.

Exigences:

- 1er cycle universitaire, de préférence en informatique;
- intérêt marqué pour tous les aspects techniques (tant matériel que logiciel);
- très grande facilité de vulgarisation et de rédaction sur des sujets techniques;
- bonne connaissance des systèmes d'exploitation (HASP et OS);
- expérience minimum de 3 ans en informatique.

Traitement:

Selon la scolarité et l'expérience.

Inscription:

Faire parvenir un curriculum vitae détaillé avec copie des attestations d'études à:
Lisette B. Matte
Service informatique
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière
Édifice G, 24e étage
Québec.

Date limite: 25 juillet 1975



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de l'Éducation
Service de l'informatique

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC. OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO : 16/75
POSTE :

T.S.P. ou T.A.S.

ENDROIT:

Clinique externe de psychiatrie, Val d'Or.

PROGRAMME:

Service social en centre hospitalier.

EXIGENCES:

Diplôme de T.S. ou de T.A.S. avec, de préférence, une certaine expérience de travail en service social.

CONDITIONS:

Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 25 juillet 1975 au :

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Qué.

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-JOSEPH TRIEST

302 lits
Centre d'hébergement personnes âgées recherche

● 1 INFIRMIER (ÈRE) - CHEF

en psychiatrie, de jour

Exigences :

- 2 ans en psychiatrie
- Expérience souhaitable en gestion d'unité de soins

● 1 ASSISTANT (E) HOSPITALIER (ÈRE)

de soirée

Exigences :

- Un an en gériatrie
- Expérience souhaitable en gestion d'unité de soins

● 2 INFIRMIERS (ÈRES) AUXILIAIRES

de soirée

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 juillet à

Jacques Caron,
Directeur du Personnel,
Centre d'Accueil Pierre-Joseph Triest,
8050 est, Notre-Dame,
Montréal

CENTRE FAMILIAL THÉRÈSE-MARTIN

(Centre de réadaptation)

Directeur des Services professionnels

Fonction:

Sous l'autorité du Directeur général, être responsable de la planification et du contrôle des programmes en fonction des objectifs du Centre. Superviser l'action du personnel professionnel. Élaborer et contrôler les plans de travail de la clientèle. Participer à divers comités.

Exigences:

Diplôme universitaire en sciences de l'éducation et/ou en sciences humaines. Expérience d'au moins trois ans à un poste de direction. Outre la compétence, capacité de leadership.

Traitement:

Selon la compétence, l'expérience et les normes salariales autorisées.

Adressez le curriculum vitae, pour le 23 juillet 1975, à :

La Directrice générale
Centre familial Thérèse-Martin
300, Montée Saint-Luc
Saint-Jean, Qué.
J3B 6Y8

C.L.S.C. POINTE-GATINEAU, TOURAINE

RECHERCHE

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS:

- En collaboration avec le Conseil d'Administration et l'équipe, il voit à fixer les objectifs et priorités du centre et à assurer leur évaluation périodique.
- Il s'assure de la gestion efficace et rationnelle des ressources humaines, physiques et matérielles du centre.
- Il coordonne et anime l'équipe du centre tout en s'assurant que les membres du Conseil d'Administration disposent des informations requises pour prendre les décisions.
- Il assure les relations et contacts avec les organismes du milieu, du réseau et du ministère des Affaires Sociales.

EXIGENCES:

- Formation en sciences sociales, en sciences de la santé ou en administration.
- Connaissance du secteur des Affaires Sociales.
- Expérience de travail avec des groupes.
- Expérience de travail de coordination et/ou de direction.
- Aptitudes pour le travail d'équipe.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et les qualifications du candidat.

Envoyer le curriculum vitae avant le 29 août 1975 à :

Comité de Sélection,
C.L.S.C. Pointe-Gatineau, Touraine,
125, boul. Archambault,
Pointe-Gatineau,
Ville de Gatineau, Qué.



ALGONQUIN DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS recherche des FORESTIERS

CENTRE HAUTE-VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (PEMBROKE) recherche des professeurs pour le programme de Sylviculture, qui sera offert en français à compter de septembre 1975. Les professeurs devront enseigner en français au moins deux des cours suivants :

- Arpentage
- Mesures Forestières
- Sylviculture
- Protections Forestières
- Récréations Forestières
- Le Gouvernement et les Lois
- Gestion Des forêts à Usages Multiples

Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants :

Maitre adjoint	\$11,111 - \$17,550
Maitre associé	\$11,615 - \$19,949
Maitre	\$12,373 - \$21,337

Le bilinguisme (français et anglais) est un atout certain. Veuillez préciser vos titres et expérience ainsi que le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir par écrit, au :

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA K2G 1V8

au plus tard le 31 juillet 1975.

Le concours no 96-75 s'adresse également aux femmes et aux hommes.



VILLE DE STE-THÉRÈSE OFFRE D'EMPLOI

BIBLIOTHÉCAIRE

FONCTION:

— Voit à l'aménagement d'une bibliothèque municipale, à l'organisation technique, au choix et à l'achat de la documentation des volumes et du matériel ainsi qu'au programme de service au public. — Étudie les besoins de la collectivité et établit les objectifs appropriés de même que les plans de développement pour les années à venir. — Participe à la sélection de son personnel et voit à sa direction.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

— Le candidat doit posséder un titre universitaire en bibliothéconomie et être membre de la corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
— Le candidat doit posséder une certaine expérience dans le domaine des bibliothèques publiques.
— Le candidat doit être dynamique et imaginatif dans les initiatives à prendre pour organiser et améliorer le service de lecture.

RÉMUNÉRATION

— Selon les normes gouvernementales établies et les qualifications du candidat.

Les intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 août 1975 à :

M. Yvon Labrie
Service de la Récréation
3 rue Paré
Sainte-Thérèse, Qué.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS OFFRE D'EMPLOI

INGÉNIEUR DOMAINE MUNICIPAL

FONCTION:

Sous la responsabilité du Directeur du Service du Génie — Étudier les projets municipaux soumis pour approbation à la Communauté régionale de l'Outaouais; — Étudier les implications des projets municipaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout régional de la Communauté;

— Participer à l'élaboration des plans et devis, ainsi qu'à la surveillance des travaux mis de l'avant par la Communauté régionale de l'Outaouais.

QUALIFICATIONS:

Être membres de l'Ordre des Ingénieurs de la province de Québec et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience en génie municipal.

Traitement: \$12 840 à \$18 000.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate

Toute demande d'emploi incluant le curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 11 août 1975.



à :
Communauté régionale de l'Outaouais,
Service du Personnel,
490, boul. St-Joseph,
Case postale 10,
Hull, Québec.



Institut de recherche de l'Hydro-Québec

Coordonnateur du personnel
Case postale 1000
Varenes, Québec J0L 2P0

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

Concours: IR-75-097-J 1

L'IREQ exploite une ligne expérimentale sur laquelle sont effectués des essais sur les vibrations des conducteurs aériens.

Fonctions:

— Faire la supervision des essais, du personnel technique et de métier.

Exigences:

- Détenir un diplôme en génie mécanique depuis 5 ans ou plus.
- Avoir, de préférence, de l'expérience dans le domaine des essais en vibration.
- Avoir une bonne connaissance de l'instrumentation requise.

Salaires: selon l'expérience.

Lieu de travail:

Cap aux Meules, Îles-de-la-Madeleine, Québec.

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.

gymnastique

par André Tardif

Dix-sept pays au Forum, du 30 juillet au 1er août

Une discipline rentable et spectaculaire

La gymnastique est sans doute, avec la natation et l'athlétisme, l'une des disciplines olympiques les plus rentables. Les pays participants y trouvent l'occasion d'accroître leur récolte de médailles, à cause des nombreuses épreuves qu'elle comporte. Et le pays organisateur, on l'aura vu récemment lorsque les billets des Jeux de Montréal furent mis en vente et s'enlevèrent comme des petits pains chauds, n'a aucune difficulté à faire salle comble.

C'est sans doute l'aspect spectaculaire de la gymnastique qui attire les foules. Il faut y distinguer, d'une part, la condition physique remarquable des participants dans une compétition du plus haut niveau, et d'autre part, l'aspect hautement artistique de cette discipline.

C'est donc dans une optique optimiste que les dirigeants de la Fédération canadienne de gymnastique et du Comité organisateur des Jeux Olympiques de Montréal (COJO) ont dévoilé hier les détails d'une rencontre, qui du 30 juillet au 1er août prochain et dans le cadre des Compétitions internationales de Montréal 1975, réunira des représentants, parmi les meilleurs évidemment, de 17 pays.

Toutes les grandes nations de la gymnastique mondiale, à l'exception de la République fédérale d'Allemagne, seront présentes durant trois jours au Forum, là où doit avoir lieu la compétition olympique un an plus tard.

Ce sera évidemment une avant-première, mais en plus petit et avec

des différences quand même importantes. Tout d'abord, 17 nations seulement y auront des gymnastes — 14 chez les hommes et 16 chez les femmes — et à part le Canada, aucune n'y déléguera une équipe complète, pour la simple raison que le concours collectif a été aboli.

Selon Raymonde Germain, l'une des responsables de la compétition, les amateurs n'y perdront nullement au change.

"Ils verront quand même deux épreuves, soit le concours individuel multiple et le concours individuel aux engins. A un an des Jeux, alors qu'on a déjà entamé l'étape finale un peu partout, c'est déjà beau qu'autant de pays aient accepté notre invitation."

Elle explique qu'ils l'ont fait surtout pour permettre au COJO de tester ses équipements ainsi que ses ressources humaines et physiques, but premier d'une compétition pré-olympique comme celle-ci.

Professeur au département d'éducation physique de l'Université de Montréal où elle a elle-même complété sa scolarité en vue d'une maîtrise en biomécanique, et entraîneur des juniors au sein du club montréalais Gymnyx, l'un des clubs féminins les plus réputés au pays, Mlle Germain dit que les gymnastes canadiens ne font pas exception à la règle.

"Nous pensons actuellement quasi uniquement en fonction des Olympiques, si ce n'est pour deux de nos membres, Marie-Josée Gamier et Tanya Mayne, choisies au sein de l'é-

quipe canadienne pour les prochains Jeux panaméricains de Mexico.

"D'ailleurs, c'est peut-être cette préoccupation qui a quelque peu terni notre réputation aux derniers championnats canadiens à Moncton, où nous n'avons pas obtenu les résultats escomptés. C'est que nous avions alors mis surtout l'accent sur les exercices imposés au détriment des exercices libres, où nos filles ont connu un fêchissement. Mais tout ça était prévu."

Raymonde parle plus volontiers de l'expérience qu'elle a vécue le mois dernier où, à titre d'entraîneur adjoint de l'équipe féminine canadienne, elle a séjourné en Europe durant deux semaines en compagnie de trois de ses protégées.

"C'était la première fois qu'elles représentaient le pays à l'étranger", dit-elle de Mlle Ganier et Mayne ainsi que de Ginette Dulresne, toutes trois âgées de 14 ans.

Quel enrichissement pour elles que de rivaliser durant une semaine avec les grandes vedettes européennes de la gymnastique, entre autres la nouvelle championne européenne, Nadia Comaneci, de Roumanie, à l'occasion de la compétition des Sables dorés à Varna, en Bulgarie.

"Et après ça, ce fut une semaine d'entraînement à Bucarest au club de Mlle Comaneci. Ce fut formidable."

Cette dernière, qui vient à peine de fêter ses 14 ans et qui a causé une surprise majeure en battant les Soviétiques, championnes du monde à Varna l'an dernier, sera dans la métropole à la fin du mois. L'URSS, 2e au monde

derrière le Japon en gymnastique masculine, aura également sa délégation (3 hommes et 3 femmes), dont fera partie Nellie Kim, qui accompagnera son équipe au centre Paul-Sauvé l'an dernier lors d'une rencontre URSS-Canada).

A noter la présence promise de deux Japonais et d'une Japonaise, ainsi que de gymnastes d'Israël (hommes seulement), d'Allemagne de l'Ouest, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de France et, évidemment des Etats-Unis.

Parmi les représentantes américaines, Mlle Germain note la présence de Thirish Reed, 14 ans, du Colorado, titulaire junior de son pays et vedette de la récente compétition Concordia de gymnastique féminine junior au centre Maisonneuve.

André Simard, directeur de la gymnastique au centre Immaculée-Conception et entraîneur de l'équipe nationale masculine, prévoit de son côté une très forte opposition pour ses gymnastes.

"Encore plus chez les hommes que chez les femmes, on verra plusieurs des meilleurs athlètes au monde. Ce sera des gymnastes qui auront commencé à percer lors des Jeux de Munich en 1972, et qui se préparent surtout pour l'an prochain.

Les exercices imposés auront lieu le mercredi 30 juillet, les exercices à volonté le lendemain et les compétitions finales, regroupant les six meilleurs gymnastes, seront présentées le vendredi 1er août. Les femmes seront à l'oeuvre l'après-midi et les hommes le soir au cours des trois jours.

Des "murs" en natation pourraient crouler à Cali

CALI, Colombie (d'après Reuter) — Trente-neuf pays participent, à partir d'aujourd'hui jusqu'au dimanche 27 juillet, aux deuxièmes championnats du monde des disciplines aquatiques (natation, plongeon, polo et nage artistique), à Cali, ville des Andes colombiennes perchée à 1,000 mètres d'altitude.

Les compétitions, qui se dérouleront en plein air sous un soleil tropical, pourraient, selon les entraîneurs de natation, voir la chute d'un certain nombre de "murs".

La cérémonie d'ouverture aura lieu ce soir et sera marquée par une démonstration de gymnastique. Après trois jours consacrés au water-polo, et au plongeon féminin, les épreuves de natation commenceront au bassin panaméricain ultramoderne mardi, et l'on s'attend à ce qu'elles soient dominées, encore une fois, par la rivalité entre les Allemands de l'Est et les Américains.

La seule chose qui pourrait prévenir une riche moisson de records est la maladie — troubles de l'estomac — qui a frappé certains médaillés potentiels tels que l'Ecosais David Wilkie et l'Australienne Sonya Gray. Les médecins estiment néanmoins que les deux nageurs seront complètement remis mardi.

"Je ne sais pas qui va gagner les 100 mètres nage libre, mais le vainqueur fera certainement un temps inférieur à 51 secondes", affirme l'Américain James Montgomery, candidat à cet exploit.

De son côté, le septuple médaillé olympique Mark Spitz prédit: "Il semble bien qu'ils vont m'arracher mon record au 200m papillon." L'Américain ne participe pas à ces championnats et se contentera de les commenter pour la télévision américaine de la tribune de presse.

Le directeur de l'équipe est-allemande Gert Barthelmes affirme que celle-ci fera au moins aussi bien qu'à Belgrade où elle avait remporté 12 médailles d'or et établi huit nouveaux records du monde.

A priori, l'ambition des Est-allemandes ne semble pas justifiée dans la mesure où elles détiennent 10 des 15 records mondiaux. Néanmoins, les jeunes nageuses de la R.D.A., Ulrike Richter, Birgit Treiber, Hannelore Nake et Kornelia Ender, vont avoir affaire à forte partie, notamment en dos, avec les Canadiennes Wendy Cooke et Nancy Garapick. Celle-ci, nouvelle jeune prodige de l'équipe canadienne, n'est âgée que de 13 ans.

Sur moyenne distance en nage libre, il est probable que la Californienne Shirley Babashoff, seule Américaine à détener un record mondial individuel, sera dure à rattraper.

Sur courte distance, les Etats-Unis présentent une de leurs plus fortes équipes jamais rassemblées: Andy Coan, Montgomery et Bruce Furniss. Il se pourrait bien pourtant que les Américains ne raflent pas toutes les médailles d'or, trouvant devant eux un sérieux candidat à la victoire sur 100 et 200m brasse ainsi que sur 200m 4 nages en la personne de l'Ecosais Wilkie.

Chez les femmes, on s'attend à ce que les nageuses d'Allemagne de l'Est écrasent leurs adversaires, comme lors des premiers championnats du monde,

il y a deux ans à Belgrade.

Thévenet surveillé de près les Belges Eddy Merckx et Lucien Van Impe, ses plus proches rivaux au classement général, pendant l'étape de deux cents vingt-neuf kilomètres de Tholon-les-Bains à Chalons-sur-Saône.

Merckx, bien qu'handicapé par une fracture du maxillaire supérieur qui l'a empêché de se reposer au cours des dernières quarante-huit heures, tenta plusieurs fois de se détacher, mais ses tentatives ont été déjouées par les co-équipiers de Thévenet.

Dans les vingt derniers kilomètres, Thévenet est demeuré constamment derrière la roue de Merckx tandis que les meilleurs sprinters du peloton allaient en avant pour se préparer à leur duel.

Un peloton compact devait pénétrer dans le circuit de trois kilomètres que les coureurs avaient à parcourir deux fois, et Merckx fut le plus rapide en action; mais, sur les deux cents derniers mètres, Van Linden l'a passé en coup de vent suivi du Français Robert Mintkiewicz, tandis que le Britannique Barry Hoban manquait de très peu de rattraper la victoire au Belge.

Thévenet freine ses rivaux

Les Reds battus à leur propre jeu, 3-0

Les Expos de Montréal ont bien débuté la seconde moitié de la saison en battant les Reds de Cincinnati par le pointage de 3-0, hier soir au parc Jarry devant 20,024 spectateurs.

Blanchir les Reds, qui présentent une moyenne collective de 279 est tout un exploit, d'autant plus qu'ils ne l'avaient été qu'à deux reprises auparavant.

Mais hier soir, il n'y avait rien à faire contre Steve Rogers et Dale Murray. Rogers aurait pu compléter un 6e match en 18 départs n'eût été d'une ampoule à l'index de la main droite. Néanmoins, Murray l'a

relevé à partir de la 7e manche et les Reds sont demeurés cois.

Dès la première manche, les Expos prirent les devants 1-0. C'est le 8e circuit de Pepe Mangual, réussi sur le premier lancer de Jack Billingham (10-4) qui donna la marge nécessaire à Rogers, maintenant 6-7. Ce dernier mettait fin par le fait même à une série de trois défaites consécutives.

Rogers éventa sept Reds au cours des quatre premières manches et se permit même de retirer Joe Morgan, Johnny Bench et Tony Perez sur trois prises consécutivement. Pete Mackanin porta le poin-

tage 2-0 après un retrait à la 5e, en catapultant la balle dans les estrades à prix populaire. Enfin, un simple de Larry Parrish poussa Gary Carter au marbre pour le dernier point des locaux.

L'efficacité démontrée par Rogers a quand même dominé ce match. Au cours des cinq premières manches, il laissa

pour sur les sentiers pas moins de sept Reds, qui n'eurent plus par la suite la chance de se rendre sur les coussins.

CINCINNATI (0)		MONTRÉAL (3)	
ab	p	cs	pp
Rose, 3b	4 0 0	Mangual, cc	4 1 1
Griffey, cf	3 0 2	Jorgensen, lb	3 0 0
Morgan, 2b	3 0 0	Blitner, cp	4 0 0
Bench, 1b	4 0 0	Carter, cd	3 1 0
Perez, 1b	4 0 1	Foster, 1	4 0 1
Foster, cp	4 0 1	Parrish, 3b	3 0 1

Tir à l'arc Les USA dominant

JOLIETTE — Les compétitions internationales de tir à l'arc se sont poursuivies hier après-midi à Joliette par les épreuves à la cible fixe de 30 mètres.

La favorite chez les dames, Lucille Lassar, championne du Québec et du Canada, s'est rapprochée quelque peu de la tête du classement mais pas suffisamment encore pour espérer figurer honorablement. De la 17e et dernière place qu'elle occupait à l'issue de la première journée des compétitions, elle a avancé à la 11e.

La Soviétique Zebenisco Rustamova l'a emporté hier après-midi avec 325 points tandis que Wanda Allen a été la meilleure des Canadiennes avec 305 contre 304 à Gerri Cosgrove, 302 à Juliette Rochon, de Val d'Or, 300 à Lessard, de Loretteville et 289 à Joan MacDonald.

Au classement général, l'Américaine Irene Lorensen a conservé le premier rang avec 1,192 points tandis que Mlle Allen, de Victoria, est la meilleure des Canadiennes avec 1,071 points et la 6e place.

Cosgrove et Rochon précédent Lessard, à 1,062 points. MacDonald est avant-dernière. Chez les hommes, l'Américain Richard McKinney a réitéré son exploit de la matinée en terminant au premier rang avec 338 points tandis que Ron Lippert, de Kitchener, terminait au premier rang des Canadiens avec 326 points.

McKinney a pris seul la tête avec 1,197 points, 11 de plus que Lippert, qui a glissé au second rang.

Ces compétitions se poursuivront aujourd'hui avec des épreuves sur cibles à 90 et 70 mètres.

ELLIS VALENTINE et Joan Montague, deux porte-couleurs des Blues de Memphis, de la Ligue internationale, ont été choisis comme les meilleurs joueurs du système de filiales des Expos pour le mois de juin. Valentine, un voltigeur de 20 ans, fut nommé le meilleur joueur du mois, et Montague, un lanceur de 27 ans qui a débuté la saison avec les Expos, le meilleur artilleur. Valentine a terminé le mois de juin avec une série de 17 parties consécutives avec au moins un coup sûr et Montague s'est forgé une moyenne de points mérités de 0.88.

LA FBAQ organise un camp ouvert pour tous les jeunes garçons nés en 1961, de quelque région qu'ils soient, dans le but de former la première équipe

d'élites de la Fédération du baseball amateur du Québec. Sept camps d'essais seront tenus dans diverses régions de la province. A noter que les jeunes joueurs choisis pour former cette équipe joueront au baseball approximativement neuf mois par année et ce un peu partout aux Etats-Unis. L'ouverture se fera au stade de Lachine, demain à 12h.

JIM BREWER, le chevronné artilleur de relève des Dodgers de Los Angeles est passé aux Angels de la Californie en retour d'un lanceur des ligues mineures, Dave Sells. Brewer, un vétéran de 16 saisons, a été handicapé par un mal de dos pressenti permanent la saison dernière. De 1968 à 1973, il connut ses heures de gloire avec les Dodgers. Il apparut en moyenne à 50 matches par saison et présenta une moyenne de 7 victoires et 20 parties protégées durant ce laps de temps.

SERGE AUBRY, gardien auxiliaire l'an dernier avec les Nordiques de Québec, a vu son contrat acheté par les Stingers de Cincinnati, nouvelle équipe de l'AMH qui débutera ses opérations la saison prochaine.

LES ALOUETTES de Montréal ont réduit leur alignement à 40 joueurs hier alors qu'ils ont libéré deux Canadiens et trois Américains, incluant le receveur-étoile Hugh Oldam. Les autres Américains libérés sont l'ailier défensif Cliff Burnett et le demi défensif Dave Elliott. Les Canadiens sont le botteur John Archbold et le demi Chris Skopelianos. Il ne reste plus maintenant que 21 Canadiens et 19 Américains au sein de l'équipe montréalaise et elle doit en compter seulement 32 à l'ouverture de la saison.

JUDY RANKIN a roulé la normale 72 en dépit d'un mauvais départ et a ainsi pris le premier rang à l'ouverture du 30e omnium américain de golf féminin. Elle affiche une priorité d'un coup sur Joanne Carner, Judy Kimball et l'amateur Nancy Lopez.

ROD CURL a réussi un 66, cinq sous la normale, hier à l'ouverture du tournoi Pleasant Valley, doté d'une bourse totale de \$200,000. Il détient une priorité d'un coup sur le vétéran Miller Barber, qui a quitté son lit d'hôpital pour afficher un 67, y compris un oiseau sur le dernier vert. George Knudson est le meilleur Canadien.

baseball

Ligue Nationale

Hier soir	Montréal 3, Cincinnati 0	Philadelphie 6, Houston 5 (11 manches)	New York 4, Atlanta 3	Chicago à San Diego, 22h	Pittsburgh à Los Angeles, 22h30	St-Louis à San Francisco, 23h05
Aujourd'hui	Cincinnati, Nolan (8-5) à Montréal, Blair (6-9), 20h05	Atlanta, Morton (10-9) à New York, Seaver (13-5), 20h05	Houston, Richard (6-4) à Philadelphie, Lonborg (7-6), 20h05	Chicago, Bonham (8-6) à San Diego, Jones (11-6), 22h	Pittsburgh, Ellis (6-6) à Los Angeles, Sutton (13-8), 22h30	

Ligue Américaine

Hier soir	Californie 6, Milwaukee 1	Chicago 4, Detroit 0	Boston 8, Kansas City 3	Oakland 6, Cleveland 3	Baltimore 6, Minnesota 3	Texas 7, New York 2
Aujourd'hui	Minnesota, Goltz (7-6) à Baltimore, Cuellar (7-6), 19h30	Kansas City, Leonard (5-5) à Boston, Lee (10-6), 19h30	Oakland, Bahnsen (5-8) à Cleveland, Bibby (4-9), 19h30	Californie, Ryan (10-9) à Milwaukee, Slaton (8-8), 20h30	Detroit, Ruhle (8-5) à Chicago, Kaat (13-6), 21h	New York, Hunter (12-8) à Texas, G. Perry (7-14), 21h

LIGUE NATIONALE

Section Est		g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	55	33	625	—	
PHILADELPHIE	50	40	556	6	
NEW YORK	44	42	512	10	
ST-LOUIS	42	44	488	12	
CHICAGO	42	48	467	14	
MONTREAL	36	48	429	17	
Section Ouest		g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	61	30	670	—	
LOS ANGELES	49	42	538	12	
SAN FRANCISCO	41	47	468	18½	
SAN DIEGO	41	49	456	19½	
ATLANTA	39	50	438	21½	
HOUSTON	33	60	355	29	

LIGUE AMERICAINE

Section Est		g	p	moy.	diff.
BOSTON	51	37	580	—	
NEW YORK	45	41	523	5	
MILWAUKEE	46	43	517	5½	
BALTIMORE	42	44	488	8	
CLEVELAND	40	47	460	10½	
DETROIT	39	48	448	11½	
Section Ouest		g	p	moy.	diff.
OAKLAND	56	32	636	—	
KANSAS CITY	47	42	528	9½	
CHICAGO	41	45	477	14	
TEXAS	41	49	456	16	
CALIFORNIE	41	51	446	17	
MINNESOTA	39	49	443	17	

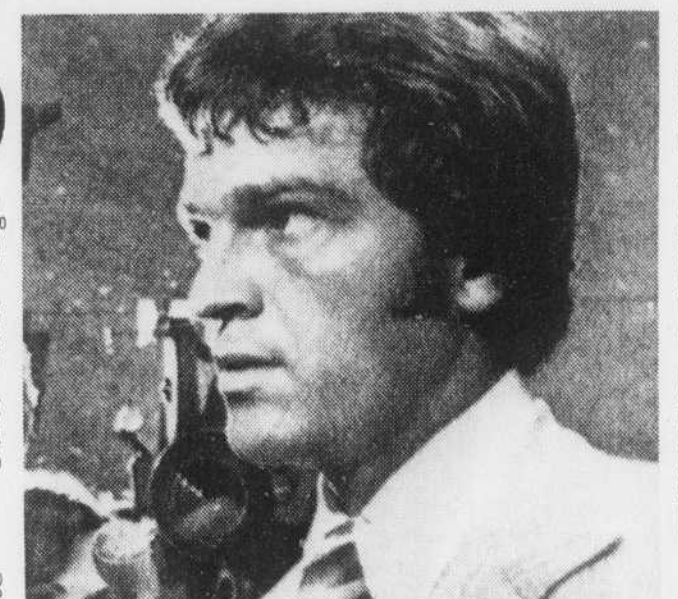
CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
 VENÉZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
 Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
 Avocats et Procureurs
 Tour de la Bourse 800, Square Victoria Suite 2104 Montréal H4Z 1H1

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Peter Jackson présente l'omnium Canadien 75
 Organisé par l'Association royale de golf du Canada



Dave Forbes, des Bruins de Boston, affronte les journalistes à sa sortie de cour à Minneapolis, où prenait fin hier un procès qui durait depuis une semaine. Il attend maintenant le verdict des jurés. Forbes est accusé de voies de fait avec une arme offensive (son bâton) contre Henry Boucha, des North Stars du Minnesota. L'attaque est survenue lors d'un match disputé le 4 janvier dernier, et Boucha, qui eut besoin de 30 points de suture pour fermer une plaie près de l'oeil, a dit en court que sa vue n'est toujours pas rétablie complètement. (Téléphoto AP)

Réélu, Bowie Kuhn invite Finley à quitter les lieux

MILWAUKEE (AP) — Bowie Kuhn, sauvé par une manœuvre diplomatique mercredi soir, a été réélu hier pour un autre mandat de sept ans à titre de commissaire du baseball, et il a presque aussitôt expulsé son principal adversaire Charles Finley lors d'une conférence de presse.

Kuhn, qui avait vu deux propriétaires changer d'opinion à la dernière minute afin qu'il conserve ainsi son emploi, a reçu un vote de 22-2. Il conservera ainsi son poste qui lui vaut \$150,000 par année.

Finley, propriétaire des A's d'Oakland, et Jerold Hoffberger, propriétaire des Orioles de Baltimore, avaient amorcé une campagne pour remplacer Kuhn. Pour quelques heures, ils ont failli avoir gain de cause et avaient convaincu deux autres propriétaires de la Ligue américaine.

Puissance!

Nul n'y met autant de puissance que Jack Nicklaus. Certains pensent même qu'il serait le plus puissant golfeur de tous les temps. Venez le voir à l'oeuvre au Club de Golf Royal de Montréal du 24 au 27 juillet.



DECORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
 DECORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTERIEURS
 878-3846
 266 est. St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
 DECORATEUR ENSEMBLIER
 8240 AIME-RENAUD ST-LEONARD Mtl. 38 324-2580

JACQUES VIAU
 décorateur-ensemblier designer d'intérieurs
 Spécialités: Bureaux et Résidences
 4335, rue Coolbrook, Montréal, Qué. H4A 3G1
 Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID BOULVA CLEVE
 ARCHITECTES
 1253 ave McGill College Suite 800
 MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
 842-1401
 Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
 Décorateur-Ensemblier Designer d'Intérieurs
 336-5877
 Intérieurs Vallée Inc.
 1100, St-Amour, St-Laurent
 Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

toronto

Nouveau reflux

La Bourse de Toronto a fermé à la baisse hier pour la seconde journée consécutive. C'est parce que, tout comme la veille, les investisseurs ont transféré en argent comptant les bénéfices qu'ils avaient réalisés.

Le virement se situe à 1,89 million d'actions d'une valeur totale de \$20 millions, contre 2,66 millions d'actions d'une valeur totale de \$27,45 millions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 185 gains, 248 reculs, 241 sans changement, contre 216 gains, 268 reculs et 249 sans changement la veille.

Les transactions ont repris dans le cas de Klembe Copper Cobalt. Elles avaient été suspendues au début de la séance, dans l'attente de la nouvelle, annoncée par après, que Falconbridge Nickel a décidé de vendre sa part majoritaire dans Klembe à Regold Mines Ltd., de Toronto. Klembe a gagné 10 cents et atteint \$1, son plus haut niveau de l'année.

B.C. Packers B recule de 1 et tombe à \$18, son plus bas niveau de l'année. La compagnie rapporte une perte nette de plus de \$400 000 pour les 24 semaines qui se sont terminées le 15 juin, au regard d'un bénéfice net de \$2,4 millions pour la même période l'an dernier.

Nasco Well recule de 1-1/2 et tombe à \$25. Ato, A, de 1 et tombe à \$21. Falconbridge Nickel de 1 et tombe à \$34,40.

Westinghouse Canada monte de 1 et atteint \$21-1/2. Preston, de 1-1/2 et atteint \$16-1/2 et Siemens recule de 1 et tombe à \$12-1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abby Glen, Abdy Glen, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Cdn Tire, Cullitex, CU 104, etc. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Borden, Bovis, Bralor, etc. Columns include company name, price, and change.

L'actualité économique

les indices

Toronto

Table of Toronto stock indices: Industriel, Aurifères, Métaux, Pétroles, etc.

Montréal

Table of Montreal stock indices: Industriel, Serv. publ., Banques, Comb., Papiers, etc.

New York

Table of New York stock indices: Ouv., Haut, Bas, Clôt., Chang., etc.

Table of New York stock prices for various companies including Lo Corp, Lo Corp, Lo Corp, etc.

Table of international stock prices for various countries including Union Oil, U.S. Steel, etc.

les devises

Table of exchange rates for various currencies including Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, etc.

Baisse générale

Tous les secteurs ont fermé hier à la baisse à la Bourse de Montréal. Le virement s'établit à 468,000 actions, contre 586,600 actions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 54 gains, 155 reculs et 48 sans changement, au regard de 82 gains, 92 reculs et 43 sans changement la veille.

CP Ltd. a été le titre industriel le plus actif. Sa cote est restée inchangée, soit à \$15-3/8, dans un virement de 23,040 actions. Goldex Mines Ltd. a été le titre minier le plus actif. Sa cote a monté de 12 cents et atteint \$55 dans un virement de 31,500 actions.

Dans le secteur de la spéculation, Mount Jamie Mines recule d'un cent et tombe à 20 cents dans un virement de 17,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abb G, Abitibi, Afton, etc. Columns include company name, price, and change.

dividendes

Table of dividend payments for various companies including Westinghouse Canada, Consolidated Pipe Lines, etc.

new york

Nouvelle chute des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles perdait près de 8 points au terme d'une séance relativement active, quoique moins animée que la veille.

Les prises de bénéfices, déjà sensibles mercredi, ont à nouveau pesé sur la cote. Les investisseurs américains ont fait preuve d'une certaine appréhension en ce qui concerne les taux d'intérêt, qui pourraient continuer à se redresser dans le pays en raison de la politique monétaire un peu plus stricte de la Réserve fédérale.

Le virement s'établit à 21,42 millions d'actions, contre 25,25 millions d'actions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 501 gains, 921 reculs, 401 sans changement, contre 529 gains, 968 reculs et 362 sans changement la veille.

L'indice de la Bourse de New York recule de 48 et tombe à 50,24. L'indice des valeurs à la Bourse Américaine recule de 57 et tombe à 95,70.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, les fluctuations sont en bas d'un point.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF Inc, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

fonds mutuels

Table of mutual fund performance including AFM Members, A.G.F. Group, Amer Grth, etc.

dividendes

Table of dividend payments for various companies including Westinghouse Canada, Consolidated Pipe Lines, etc.

new york

Nouvelle chute des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles perdait près de 8 points au terme d'une séance relativement active, quoique moins animée que la veille.

Les prises de bénéfices, déjà sensibles mercredi, ont à nouveau pesé sur la cote. Les investisseurs américains ont fait preuve d'une certaine appréhension en ce qui concerne les taux d'intérêt, qui pourraient continuer à se redresser dans le pays en raison de la politique monétaire un peu plus stricte de la Réserve fédérale.

Le virement s'établit à 21,42 millions d'actions, contre 25,25 millions d'actions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 501 gains, 921 reculs, 401 sans changement, contre 529 gains, 968 reculs et 362 sans changement la veille.

L'indice de la Bourse de New York recule de 48 et tombe à 50,24. L'indice des valeurs à la Bourse Américaine recule de 57 et tombe à 95,70.

new york

Table of New York stock prices for various companies including ACF Inc, Alcan, Alcan, etc.

new york

Nouvelle chute des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles perdait près de 8 points au terme d'une séance relativement active, quoique moins animée que la veille.

Les prises de bénéfices, déjà sensibles mercredi, ont à nouveau pesé sur la cote. Les investisseurs américains ont fait preuve d'une certaine appréhension en ce qui concerne les taux d'intérêt, qui pourraient continuer à se redresser dans le pays en raison de la politique monétaire un peu plus stricte de la Réserve fédérale.

Le virement s'établit à 21,42 millions d'actions, contre 25,25 millions d'actions la veille.

Le comportement des valeurs est le suivant: 501 gains, 921 reculs, 401 sans changement, contre 529 gains, 968 reculs et 362 sans changement la veille.

L'indice de la Bourse de New York recule de 48 et tombe à 50,24. L'indice des valeurs à la Bourse Américaine recule de 57 et tombe à 95,70.

hors cote

Table of off-market stock prices for various companies including Abitibi, Auger, etc.

bénéfices

Table of company earnings for various companies including Bad Boy Appliances, etc.

Cries de téléphone

L'ascension des coûts laisse peu d'espoir d'une hausse mirobolante des dividendes

par Jacques Forget

L'industrie canadienne du téléphone pâtit. Telle est la conclusion d'une récente étude de la maison de courtage Richardson Securities, au moment même où Bell Canada, la plus importante compagnie de ce secteur, réclame une nouvelle hausse de tarifs, un mois après s'être vu accorder \$28 millions en revenus supplémentaires.

"Les taux de rendement en 1974 sur le capital investi et plus particulièrement sur l'ivoire des détenteurs d'actions ordinaires, sont nettement inadéquats. De plus, le taux de rendement sur l'ivoire des actionnaires est nettement insuffisant pour permettre l'émission de nouvelles émissions d'actions ordinaires en vertu des normes courantes", estime l'étude.

Seule Bell Canada, très agressive à l'égard de la Commission canadienne des transports et revendiquant continuellement de nouvelles hausses de tarifs, a vu ses profits augmenter en 1974.

Et encore, cela est dû en grande partie au contrôle par Bell de Northern Electric, le grand fabricant canadien de matériel de télécommunications, propriété à 89,9%.

A cause de l'augmentation générale des coûts (coûts en capitaux accrus, hausse des coûts en matériel, et augmentation sensible de la masse salariale), les augmentations tarifaires accordées, demandées ou en instance de l'être, auront un impact important sur les profits de 1975. L'expiration éventuelle de la surcharge fiscale de 10% sur les profits des corporations, le 30 avril prochain, aurait un impact positif.

Voilà pourquoi les cinq compagnies téléphoniques du pays, Bell Canada, B.C. Telephone, Maritime Telephone, New-Brunswick Telephone et Québec Telephone, se livreront à de durs matchs tarifaires avec la Commission canadienne des transports, régulatrice des tarifs

du téléphone à travers le pays.

Bell Canada a obtenu en juin une hausse de 6,5% pour les téléphones supplémentaires et une prime sur les boîtiers de couleur ou particuliers. Ces augmentations ne seront toutefois applicables qu'à partir du 1er août. Ils rapporteront \$28 millions à la société.

Sitôt cette première tranche d'augmentation accordée, Bell Canada en a revendiqué une deuxième, au début du mois. Si elle est acceptée, cette deuxième tranche d'augmentations lui rapportera \$10 millions supplémentaires. Bell Canada revendique notamment le relèvement de 6,5% des tarifs mensuels de téléphone résidentiels et d'affaires et l'augmentation de 15 à 20 cents du prix minimal des appels interurbains. C'est à compter du 1er octobre que cette deuxième tranche d'augmentation pourrait entrer en vigueur.

À la mi-juillet, Québec-Téléphone, filiale de la General Telephone & Electronics de New-York, qui n'avait pas profité de hausse de tarifs depuis près de 10 ans, a obtenu une augmentation de 5% à 10% des tarifs résidentiels et de 26% pour les services d'affaires. Des revenus supplémentaires de \$2,3 millions en résulteront cette année.

Hier, Maritime Telegraph & Telephone a annoncé qu'elle allait demander en septembre à la Commission des utilités publiques de Nouvelle-Écosse la permission de relever sensiblement ses prix. Les lignes commerciales de \$2,25 à \$5 par mois. Le prix des appels interurbains serait relevé de 2 à 10 cents la minute. Comme l'a obtenu Belle Canada, Maritime T & T revendique des frais de 25 cents pour chaque assistance annuelle, passé trois appels (à l'information).

Selon les dernières statistiques, le conglomérat Bell contrôle 69% du service téléphonique canadien ou 8 millions d'appareils. Soit directement par le réseau Bell Canada, soit indirectement par ses filiales

New-Brunswick Telephone et Maritime Telephone. General Telephone & Electronics vient en deuxième position, mais loin derrière, avec 13% du marché ou 1,5 million d'appareils. Québec Telephone et B.C. Telephone sont des filiales de ce deuxième groupe.

Les revenus de l'industrie en 1974 se sont accrus en moyenne par 15%. Cet accroissement a résulté d'une augmentation normale des affaires. Toutefois, l'augmentation des coûts généraux d'opération a complètement

Profits records pour Northern

La compagnie Northern Electric, Limitée a communiqué hier des résultats non vérifiés faisant état de nouveaux records tant pour le premier semestre que pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Pour le premier semestre, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à \$546,2 millions et le bénéfice consolidé à \$36,5 millions, comparativement à \$460 millions et à \$28,8 millions respectivement pour la période correspondante de l'exercice précédent.

M. John C. Lobb, président du conseil et chef de la direction, a précisé que durant la première moitié de l'exercice, les expéditions ont été à la hausse pour la gamme complète des produits.

Le montant estimatif du bénéfice net consolidé pour le premier semestre 1975, ressort à \$1,38 l'action, comparativement à \$1,10 l'action pour la période correspondante de l'exercice précédent, alors qu'aucun poste extraordinaire ne figurait aux comptes.

Pour le deuxième trimestre, le bénéfice net estimatif est de \$0,85 l'action, contre \$0,60 l'action pour la même période de 1974.

ment annihilé la hausse des revenus, sauf dans le cas de Bell Canada. Les profits de cette dernière ont progressé de 3,4% à \$5,54 l'action.

C'est surtout le bon rendement attaché traditionnellement aux actions du secteur du téléphone qui intéressent les investisseurs. Ceux-ci ont le choix de cinq titres: Bell Canada, B.C. Telephone, Maritime Telephone et Québec Telephone.

Au prix actuel d'environ \$45, les actions ordinaires de Bell Canada offrent un rendement de 7,6% avec un dividende estimé de \$3,44 pour 1975. Le ratio prix/bénéfice du titre est de 7,6.

C'est Québec Telephone, desservant la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, qui offre actuellement le taux de rendement le plus élevé: 9,3%. Le titre se vend à \$15. Le dividende projeté est de \$1,40. Le profit par action est estimé par Richardson Securities à \$2,10 pour 1975, soit un retour au niveau de profit de 1973, après une chute à \$1,80 par action en 1974. Le ratio prix/bénéfice est de 7,1.

Maritime Telephone suit avec un taux de rendement de 8,2%. Le titre se transige autour de \$16; le dividende devait être cette année de \$1,30. Le profit par action est estimé à \$1,95 cette année, contre \$1,75 l'an dernier. Le ratio prix/bénéfice est de 8,1.

B.C. Telephone, que le premier ministre Barrett a menacé de nationaliser lors de son arrivée au pouvoir, offre le même taux de rendement que Bell Canada: 7,6%. Le dividende attendu est de 84 cents. Le profit par action, de \$1,15 B.C. Telephone, malgré la menace de nationalisation, a le ratio cours/bénéfice le plus élevé: 9,6.

New-Brunswick Telephone présente le taux de rendement le moins intéressant: seulement 7,3%. Le dividende ne sera que de \$1,04. Au cours actuel de \$13 l'action, le rapport prix/bénéfice est de 8,6.

Les perspectives pour cette

année et les subséquentes, s'annoncent donc plutôt sombres pour l'industrie du téléphone. Et les dividendes en conséquence ne devraient donc pas augmenter. L'augmentation des revenus, liée à la conjoncture économique générale sera minime. Les hausses tarifaires accordées permettront tout juste d'amortir les coûts d'opération beaucoup plus élevés, estime Richardson Securities. A titre d'exemple, la masse salariale, fortement en progression, compte pour 40% des coûts d'opération. L'expiration de la surcharge fiscale de 10% au 30 avril prochain (cette surcharge pourrait bien être toutefois reconduite) et la régression d'un point de l'impôt corporatif, pourraient apporter quelque soulagement.

Au Québec

L'industrie minière atteint le milliard

QUEBEC (PC) — Pour la première fois de l'histoire du Québec, la valeur de la production minière de la province a dépassé le milliard de dollars, en 1974.

La valeur totale de la production minière du Québec, en 1974, d'après les chiffres préliminaires, s'est élevée à \$1,152,083,000, ce qui représente 29% de la valeur globale de la production canadienne, dit un communiqué du gouvernement.

Cette performance place le Québec au quatrième rang des provinces canadiennes quant à la valeur de la production minière, immédiatement à la suite de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Dans le domaine des minéraux industriels, le Québec vient au deuxième rang, après la Saskatchewan, sa production ayant été de \$311 millions, soit 35% de la production nationale.

Dans les autres domaines, les proportions de sa production ont été de 14,7% des métaux — \$665,456,000 — et de 24,7% des matériaux de construction — \$175,334,000. Mais sa production de combustibles est encore négligeable.

Du point de vue valeur, c'est le cuivre qui domine la production minière du Québec, suivi de près par l'amiant, le minerai de fer et le zinc.

Si l'on considère les ressources à long terme et la stabilité de production, dit le communiqué, le fer et l'amiant sont certainement les substances les plus importantes.

Au début de 1975, on comptait au Québec une quarantaine d'exploitations dans le domaine des métaux et des minéraux industriels.

faits et projets

Liaison Adac Québec-Montréal

La compagnie The Havilland Aircraft Of Canada, a annoncé que Québecair a pris une option d'achat pour deux Dash7, les avions les plus silencieux au monde. Cette option représente pour The Havilland Aircraft Of Canada le 24ème et 25ème Dash7.

Québecair prendra livraison de ses Dash7 en 1978 alors qu'ils seront utilisés pour les courtes envolées à l'intérieur du Québec, plus précisément entre Montréal et Québec.

Les dessous de Viking Oil

La Commission des valeurs mobilières du Québec vient d'interdire à quatre firmes et 11 personnes de transférer les actions de trois compagnies inscrites à la Bourse de Montréal, en alléguant que ces personnes et ces firmes ont commis des actes frauduleux pour créer un marché à ces actions.

Un porte-parole de la commission a déclaré que la plupart des personnes visées sont des directeurs ou officiers de Viking Oil Resources Inc., Green Coast Resources Ltd., et Spartan Capital Corp. Ltd, les trois compagnies inscrites à la Bourse de Montréal.

Selon ce porte-parole, les allégations font suite à une analyse des opérations menées au sujet des actions de Viking, GreenCoast et Spartan au cours de 1974.

Cette analyse a poussé les membres de la commission à croire que les firmes en question et leurs directeurs étaient impliqués dans des échanges fictifs et simulés.

Holt Renfrew habille Vancouver

La compagnie Holt Renfrew Ltée, fondée en 1837 dans la ville de Québec, ouvrira un nouveau magasin à Vancouver à la fin du mois prochain. Holt Renfrew compte maintenant 24 magasins.

Les ventes de cette compagnie sont estimées à quelque \$30 millions et l'on croit que les profits de Holt sont considérablement au dessus de la moyenne.

Débrayage chez Abitibi Paper

Les 700 travailleurs de l'usine Abitibi Paper de Thorold se sont mis en grève, jeudi, se joignant ainsi à environ 3,100 autres employés de la compagnie Abitibi Paper qui ont débrayé dans sept usines de la même compagnie, dans le nord de l'Ontario.

L'usine de Thorold, un peu au sud de St. Catharines, produit environ 80,000 tonnes de papier fin par année.

\$46 millions pour Reed Paper

Dans le but d'accroître de \$46 millions le capital de l'entreprise, la direction de Reed Paper a annoncé l'émission de droits à l'intention des détenteurs d'actions privilégiées et ordinaires.

Pour chaque trois actions privilégiées, l'actionnaire pourra acquérir une action privilégiée (\$18,75) ou une action ordinaire (\$17,50). La même proportion s'appliquera aux actions ordinaires sauf que ces dernières ne pourront servir à l'achat de titres privilégiés.

Reed International de Londres qui détient toutes les actions ordinaires acceptera l'offre et apportera ainsi \$40 millions au trésor de sa filiale canadienne.

Les actions privilégiées de Reed se transigent présentement à \$22,50.

L'Iran ne veut plus de Pan Am

TEHERAN (AFP) — L'Iran pourrait renoncer prochainement à exercer l'option d'achat d'une partie du capital de la compagnie aérienne américaine PanAm, apprend-on dans les milieux informés.

Les experts iraniens qui ont étudié la situation de la société américaine en seraient venus à la conclusion qu'il y a peu de chances que PanAm redevienne profitable dans un avenir prévisible.

L'Iran reste intéressé par une prise de participation dans la chaîne d'hôtels Intercontinental, une des seules branches du groupe PanAm qui soit bénéficiaire, mais les dirigeants de la société américaine n'accepteraient pas une participation limitée à ce seul secteur.

LE GROUPE OSHAWA LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDE NUMÉRO 53

Le Conseil d'administration de "LE GROUPE OSHAWA LIMITÉE" lors d'une assemblée qui eut lieu le 11ème jour du mois de juillet 1975, a déclaré un dividende trimestriel de huit cents et demi (8½) par action pour les actions ordinaires et de classe "A" de la compagnie en circulation, payable le 8ème jour du mois d'août 1975 aux actionnaires inscrits au registre avant la fermeture des affaires le 25ème jour du mois de juillet 1975.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Harold Wolfe
Secrétaire

Le 11 juillet 1975

STEINBERG LIMITÉE

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente-deux cents (\$1,32) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5-1/4" cumulatif, série "A", de la compagnie a été déclaré, payable le 15 août 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 juillet 1975.

Par ordre du Conseil d'administration

Le secrétaire,
LS-GILLES GAGNON

Montréal, le 11 juillet 1975.

	1974-1975		Cours récent	Gains par action			Rapport c/b	dividendes	rendement
	haut	bas		1973	1974	1975e			
Bell Canada	\$48,38	\$39,38	\$45,00	\$5,18	\$5,54	\$5,90	7,6	\$3,44	7,6%
B.C. Telephone	11,50	8,93	11,00	1,16	1,11	1,15	9,6	0,84	7,6%
Maritime Telephone	18,88	14,88	15,88	1,94	1,75	1,95	8,1	1,30	8,2%
N.B. Telephone	14,38	11,00	13,75	1,60	1,44	1,60	8,6	1,04	7,3%
Québec Telephone	17,00	14,00	15,00	2,08	1,80	2,10	7,1	1,40	9,3%

(e) estime

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre au public dans aucune province du Canada à moins qu'un prospectus s'y rapportant y ait été accepté par une commission de valeurs mobilières ou autre organisme similaire.

Nouvelle émission

\$30,000,000

Imasco Limitée

Débitures à fonds d'amortissement 10% série B
(non garanties)

À être datées du 1er août 1975

Échéant le 1er août 1995

Prix: 100

Des copies du prospectus peuvent être obtenues des soussignés et de tout autre courtier ou agent de change pouvant légalement offrir ces titres dans cette province.

Greenshields Incorporée

A. E. Ames & Cie Limitée	Wood Gundy Limitée	Richardson Securities of Canada
Dominion Securities Corporation Harris & Associés Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée	Lévesque, Beaubien Inc.
McLeod, Young, Weir & Company Limited	Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie Limitée	Burns Bros. and Denton Limited
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	Fry Mills Spence Limitée	Midland Doherty Limitée
Cochran Murray & Wisener Limited	Crang & Ostiguy Inc.	Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
Pemberton Securities Limited	Geoffrion, Robert & Gélinas, Ltée.	René T. Leclerc Incorporée
Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée	Mead & Cie Limitée	Tassé & Associés, Ltée
Bongard, Leslie & Co. Ltd.	Gendron, Norris & Osler Inc.	C. J. Hodgson, Richardson Inc.
Cornell, Macgillivray Limited	Houston, Willoughby and Company Limited	Grenier, Ruel & Cie Inc.
Scotia Bond Company Limited	Molson, Rousseau & Cie Limitée	Brault, Guy, O'Brien Inc.
	Casgrain & Compagnie Limitée	

Faible baisse du PNB aux USA

WASHINGTON (Reuter) — Le département du commerce américain a publié hier des chiffres qui indiquent que la fin de la récession approche aux Etats-Unis.

Le produit national brut — le plus sûr indicateur de la performance économique d'un pays — n'a diminué que de 0,3% en termes réels durant le second trimestre, contre 11,4% durant le premier trimestre de l'année.

D'un autre côté, le taux d'inflation durant ces trois mois (avril à juin) a été de 5,1%, taux le plus bas depuis plus de deux ans et demi.

Bien que ce taux d'inflation soit encore élevé, il se compare favorablement aux 8,4% enregistrés durant le premier trimestre et aux 14,4 du dernier trimestre 1974.

En dollars, l'économie américaine a connu une expansion de 4,8% accroissement qui ne fait que refléter l'augmentation des prix et non un développement de l'activité économique.

Le déclin de 0,3% du produit national brut en termes réels est presque entièrement dû à la réduction des stocks des entreprises, liquidation pour inventaire considérée par les économistes comme un prélude nécessaire à toute reprise économique.

Par ailleurs, la Réserve fédérale semble avoir à nouveau resserré sa politique monétaire ce qui pourrait provoquer, à moyen terme, un redressement

des taux d'intérêt américains.

Les experts ont noté par exemple que la "Fed" avait laissé monter le taux des fonds fédéraux (argent au jour le jour) jusqu'à 6 3-8 p.c., contre 5 7-8 le jour précédent. L'Open Market Committee, qui décide de la politique monétaire à suivre par la FED, s'est réuni mardi, mais ses décisions n'ont pas été rendues publiques.

Une légère hausse des taux d'intérêt à court terme a été enregistrée depuis quelques semaines aux Etats-Unis. Plusieurs grosses banques commerciales ont relevé leur taux d'intérêt privilégié prime rate au niveau de 7 1-4%. Les spécialistes s'attendent généralement à une nouvelle hausse, tout en es-

timant qu'elle devrait être limitée.

Le dollar a atteint hier son plus haut niveau depuis un an sur le marché des changes de Zurich: il était coté 2,6200/6220 à la clôture, contre 2,6095/6115 à la clôture la veille.

Même tendance à Paris, où le dollar était coté 4,2225/2250 à la clôture contre 4,1900/1950 à l'ouverture.



OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE

AVIS D'AUDITION

SOYEZ AVISES QUE conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, l'Office a ordonné qu'une audition soit tenue dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, pièce 940, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, le 14^e jour d'août 1975 à 9:30 a.m., heure locale, pour entendre la demande de la TransCanada PipeLines Limited en vue de l'obtention, en vertu de la Partie III de la Loi, d'un certificat autorisant la construction et l'exploitation d'installations additionnelles de pipeline, soit: des boucles de pipelines composées d'une canalisation d'environ 32 milles de longueur et 24 pouces de diamètre extérieur et d'une canalisation de 17 milles de longueur et 16 pouces de diamètre, extérieur, dans la province d'Ontario et d'une canalisation de 16 milles de longueur et 24 pouces de diamètre extérieur, dans la province de Québec, ainsi que tous les ouvrages y rattachés, le tout tel que décrit de façon plus détaillée dans la demande.

ET L'OFFICE A EN OUTRE ORDONNE QUE:

- Tout répondant ou intervenant qui a l'intention de former opposition à la demande ou d'intervenir produise, le ou avant le 6^e jour de d'août 1975, auprès du Secrétaire de l'Office, trente (30) copies d'une déclaration écrite contenant sa réponse ou plaidoirie avec tous les renseignements, détails ou documents à l'appui, qui doit comprendre un énoncé concis des faits permettant de déterminer la nature de l'intérêt du répondant ou de l'intervenant dans les procédures, ladite déclaration pouvant admettre ou nier la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans la demande et devant porter le nom et l'adresse du répondant ou de l'intervenant, ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites. Tout répondant ou intervenant doit en outre faire parvenir trois (3) copies de sa réponse ou plaidoirie et les renseignements détaillés ou documents à l'appui, à la demanderesse, et une (1) copie de ceux-ci aux procureurs généraux des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, à l'Energy Resources Conservation Board of Alberta, à The Oil and Gas Conservation Board of Saskatchewan, à la Fédération canadienne de l'agriculture, 111 rue Sparks, Ottawa, Ontario et à M. Pierre R. Fortin, Ministère des richesses naturelles, Direction générale de l'énergie, 1305 chemin Ste-Foy, Québec, Qué.
- Soit autorisée, et elle l'est par la présente, la production, à titre de témoignage lors de l'audition de la demande, de témoignages et renseignements déposés lors de d'autres auditions devant l'Office, ou devant l'Energy Resources Conservation Board of Alberta, et de tout rapport, de toute conclusion et de toute ordonnance de l'Office ou de l'Energy Resources Conservation Board of Alberta au sujet desdites auditions, selon que la demanderesse le juge nécessaire et que l'Office le permet.
- Sous réserve du paragraphe 5.1 des Règles de pratique et de procédure de l'Office, la demanderesse soit dispensée de l'application du paragraphe (1) de l'article 5 desdites règles, sauf les témoignages et les renseignements déposés avec la demande qui doivent être produits à l'audition de ladite demande, et sauf tout autre témoignage que l'Office juge pertinent.
- Toute partie intéressée puisse examiner une copie de la demande et des plaidoiries produites, au bureau de l'Office national de l'énergie, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, Ottawa, Ontario, K1A 0E5.

ou au bureaux de la demanderesse à l'adresse suivante:

TransCanada PipeLines Limited,
P.O. Box 54,
Commerce Court West,
Toronto, Ontario,
M5L 1C2.

FAIT en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario le 10^e jour de juillet 1975.

OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE

"Robert A. Stead"

Robert A. Stead,
Secrétaire.

Inscription des titres miniers

La Bourse et la CVMQ cherchent un terrain d'entente

par Jacques Forget

Le dilemme entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et la Bourse de Montréal concernant l'inscription à la cote du marché boursier des actions des compagnies minières de petite envergure et des compagnies minières d'exploration, demeure entier.

Malgré les dires d'un quotidien anglophone de la métropole qui prévoyait pour bientôt l'adoption d'une politique de règlementation du commerce des actions spéculatives en bourse, la décision de la CVMQ demeure liée à un accord sur ce sujet avec les autorités boursières. Or, celles-ci retardent depuis l'été dernier pareil projet.

L'Ontario semble avoir réglé son problème après la tenue d'une enquête sur le commerce des titres miniers, le printemps dernier. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario vient tout juste d'établir les principes suivants, dans un projet d'énoncé de politique:

— Les compagnies minières d'exploration ne pourront s'affubler du titre "mine" ou "compagnie minière" avant d'avoir prouvé gisement.

— Personne ne pourra plus détenir plus de deux des trois titres suivants: prospecteur, promoteur et souscripteur.

— Les promoteurs doivent prendre à charge les frais financiers préliminaires, tels les frais légaux, mais ils peuvent être remboursés dès le financement de la compagnie, en argent ou en actions.

— La pratique d'accorder aux vendeurs de propriétés minières 750.000 actions d'une compagnie d'exploration et celle d'accorder un bonus lors d'un financement de plus de \$200.000, disparaissent.

— La CVMQ entend aussi mettre fin à la pratique fâcheuse qui obligeait les promoteurs de compagnies minières d'exploration incorporées en Ontario à abandonner toute entité corporative qui n'arrivait pas à mener à terme ses premiers projets d'exploration.

La position du président de la CVMQ, Me Robert Demers, est bien connue: la bourse n'est pas le lieu privilégié des petites entreprises, surtout les compagnies minières d'exploration, qui peuvent être facilement manipulées à cause de leur capitalisation trop réduite entre les mains du public. Il s'en suit presque toujours un appauvrissement stérile des investisseurs au profit des promoteurs boursiers.

Plutôt que de laisser fonctionner un système difficilement contrôlable à cause du trop grand nombre de manipulations possibles, mieux vaut mettre un terme au commerce boursier des titres spéculatifs,

estime M. Demers.

La position du président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger, est plus libérale. Ancien sous-ministre des Richesses naturelles du temps de René Lévesque, M. Bélanger soutient qu'il existe des compagnies minières de moyennes dimensions, vouées à l'exploration et au développement, dont la survie et le bon fonctionnement demeurent tout à fait souhaitables tant pour l'industrie que la collectivité.

Les petites entreprises dont parle M. Bélanger sont capables d'entreprendre des projets à risque calculé. Elles sont dirigées par un personnel agressif, connaisseur, sérieux et entreprenant.

Sans vouloir les nommer toutefois, M. Bélanger assure qu'il existe, après les nettoyages consécutifs de la Bourse et de la Commission, plusieurs entreprises minières d'exploration qui répondent à ces critères sur le marché montréalais. Leur fermer la porte à de nouveaux financements publics ou encore empêcher la venue d'autres compagnies du même genre, ne ferait que préjudicier au développement des ressources naturelles québécoises.

La Commission des valeurs mobilières a profité du moment de réflexion que s'est donnée la Bourse pour interdire une première entreprise à caractère spéculatif: Bodi-Gard Canada Ltd. Il s'agit d'une petite entreprise de fabrication de matériaux, filiale d'une compagnie américaine. Considérant comme insuffisant le nombre des actions dans le public soit 176.343 actions réparties entre seulement 219 actionnaires, pour assurer un marché secondaire efficace et prenant prétexte de l'étude par la Bourse de ses conditions d'inscription, la CVMQ a refusé l'inscription à la cote de la Bourse de Montréal.

L'affaire a fait précédent et depuis, au moins une compagnie minière, l'aérière Bras d'Or, détentrice d'un gisement près de Val d'Or s'est vue refusée le privilège

de l'inscription. La position de la Commission gene plusieurs compagnies minières d'exploration et de développement qui ne peuvent profiter du privilège du marché boursier pour se financer adéquatement et jouir d'un marché ordonné sur leur titre.

Les positions de MM. Demers et Bélanger s'affrontent, sans que l'on puisse reprocher à l'un une intransigeance irraisonnée et à l'autre un laxisme insensé.

Il est vrai que l'expulsion du parquet boursier des compagnies d'exploration des ressources naturelles risque d'entraîner le développement du secteur primaire. Les quelques entreprises sérieuses dans ce domaine font rapidement leur preuve, tant est capitale pour elles l'obligation de déboucher sur une découverte. Cependant, même les entreprises sérieuses sont sujettes aux "viscissitudes" du marché.

Deux cas récents illustrent ce fait. Ce sont les affaires Mines Samed et Compagnie minière Ligneris.

L'affaire Samed est particulièrement pathétique puisqu'elle a permis à la GRC de porter des accusations criminelles de manipulation de marché boursier contre deux promoteurs "intouchables", les financiers Irving Kott et Sydney Rosen. En furieuse compétition tout au long des années '60, le Montréalais et le Torontois se sont donné la main dans la manipulation des actions de la Samed, talonneurs qu'ils étaient par les pouvoirs publics.

Les actions de la Samed ont été émises au début de 1972, sur le marché au comptoir, entre 10 et 30 cents. Quelques mois plus tard, elles furent cotées en Bourse. Leur prix était alors de \$1. En novembre '72, la Samed signait un contrat avec la Gold Hawk Mines selon lequel elle obtiendrait un intérêt de 60% dans la propriété aurifère de la Gold Hawk située dans le canton de Dasserat, à l'ouest de Rouyn-Noranda, moyennant une mise en production du gisement. A cette fin, la Samed devait dépenser sur une période de trois ans à partir de la date du contrat, quelque \$350.000 pour explorer et mettre en valeur la propriété. Cette somme, évidemment, ne comprenait pas le financement de la mise en production de l'éventuelle mine.

De janvier 1974 à août, les actions de la Samed grimperont sur le marché montréalais jusqu'à \$2. Elles tirèrent ce niveau pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce qu'elles reculent rapidement à 65 cents, en début octobre.

Cette montée du prix du titre, de l'avis

de la GRC, n'était pas tout à fait naturelle. Irving Kott, Sydney Rosen et quelques actionnaires sont accusés d'avoir payé des sur-commissions à un courtier pour mousser la vente des actions de la Samed et d'avoir en plus forcé à la hausse le prix des actions en bâtant un marché artificiel.

Après avoir accumulé des actions de la Samed à bon compte, le tandem Kott-Rosen aurait délesté ses avoirs en éculant les actions tant au Québec qu'en Ontario et en Europe. Le groupe a ainsi empêché des profits importants au détriment d'acheteurs qui ont acquis à fort prix des actions ne valant plus, quelques semaines plus tard, que moins de la moitié du prix d'achat.

La direction de la Samed, notamment les frères Duhamel, des hommes d'affaires de la Métropole, dont la probité ne fait pas de doute, n'apprit que trop tard la manipulation du marché!

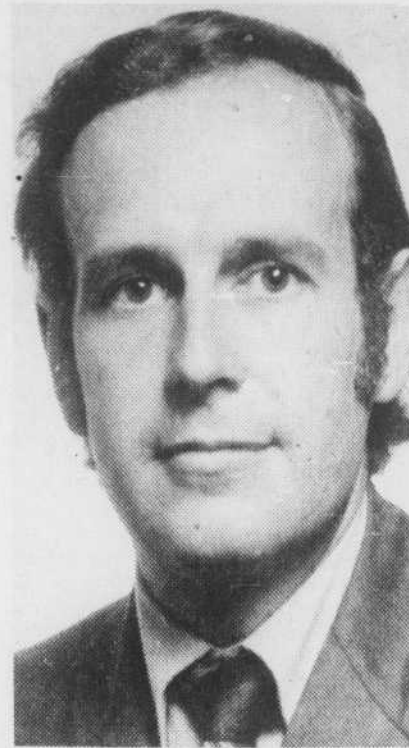
La Compagnie minière Ligneris:

L'affaire de la Ligneris est plus mystérieuse, bien que les conséquences soient les mêmes; fraude des actionnaires au profit d'un petit groupe de manipulateurs et cessation des activités de la compagnie.

Le 11 juillet, la Bourse radiait les actions de la Ligneris de la cote, alors qu'il y a à peine un an, les actions de la compagnie se sont transigées jusqu'à \$1.94....

C'est en juillet 1973 que les premières actions de la compagnie furent émises. En avril 1974, elles étaient inscrites en Bourse. L'automne dernier, la compagnie signait trois ententes d'exploration sur autant de propriétés avec des compagnies minières établies: la Amax Exploration, la Falconbridge Nickel et la Newmont Mining. Aussitôt, elle se lança dans un programme conjoint d'exploration sur une propriété aurifère du canton de Baraute.

Les résultats des forages effectués à cet endroit donnèrent de fortes teneurs sur des longueurs appréciables et les actions



Comment le marché des valeurs spéculatives peut répondre aux besoins des investisseurs tout en contribuant au développement de l'industrie minière du Québec? C'est la question à laquelle devront répondre au cours des prochaines semaines le président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger, et le pdg de la Commission en valeurs mobilières, M. Robert Demers. Ce dernier doute déjà des possibilités du marché boursier comme mécanisme assurant un risque raisonnable aux acheteurs de titres miniers.

de la Ligneris grimperont jusqu'à \$1.94 sur un très fort volume. Le titre ne put résister aux nombreuses prises de profits et ventes à découvert et le dégringola. D'abord à \$1.20, puis un lundi matin de la fin de septembre, il ouvrit à 60 cents. Moins de deux semaines plus tard, il coûtait 25 sous pour aller s'écraser à 18 cents, fin octobre.

La CVMQ suspecta la manipulation frauduleuse du titre. Elle ordonna un arrêt des transactions. Le 1er avril, la Bourse suspendait le titre pour défaut de remplir les conditions essentielles au privilège d'inscription; notamment de maintenir un siège social. Depuis, le président de la compagnie, M. N'Fanly Sylla, s'est réfugié en Suisse...

Le CIPEC tient fermé le robinet du cuivre

PARIS (Reuter) — Le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) a publié hier un communiqué dans lequel il indique que ses exportations de cuivre entre le 1er décembre 1974 et le 30 avril 1975 se sont élevées à 885.000 tonnes alors que les prévisions étaient de 987.000 tonnes.

Les courtiers ont-ils bien regardé le fond de leur boule de cristal?

Noranda et Texasgulf, deux compagnies minières parmi les cinq plus importantes du pays, viennent d'annoncer une chute de leurs profits par 59% et 27% respectivement, du premier semestre de 1974 au premier semestre de 1975.

De \$3.67 l'action au premier semestre l'an dernier, les profits par action de Noranda ont chuté à \$1.52 pour la même période cette année. Quant aux profits de Texasgulf, ils ont chuté de \$1.13 à \$0.82 pendant la même période.

Au début de l'année, plusieurs maisons de courtage se sont aventurées à faire des projections sur les profits par action des minières en 1975. Faites sans connaissance des inventaires élevés et des coupures de production, ces projections tiendront-elles le coup tout au long de 1975?

Voici donc ce qu'on prédit les courtiers pour les principales minières de métaux de base du pays. Entre parenthèses les profits de 1974:

Bethlehem Copper: (\$1.62) Wood Gundy et Bell, Gouinlock, 50 cents; Nesbitt, Thomson 25 cents, Richardson Securities 20 cents.

Brenda Mines: Bell, Gouinlock 60 cents, Nesbitt, Thomson, 50 cents, Richardson Securities; une perte.

Brunswick Mining: (50 cents) Lévesque, Beaubien 90 cents, Wood Gundy 65 cents, Bell, Gouinlock 60 cents, Nesbitt, Thomson 40 cents.

Cominco: (\$5.08) Lévesque, Beaubien \$4.10, Richardson Securities \$4, Wood Gundy \$4, Nesbitt, Thomson \$3.75-\$4, Bell, Gouinlock \$3.75, Greenshields et Midland Doherty \$3.50.

Craigmont Mines: (\$1.46) Richardson Securities et Bell, Gouinlock 40 cents.

Dynasty Explorations: (\$3.40) Lévesque, Beaubien \$2.60, Bell, Gouinlock \$2.40, Richardson Securities \$1.70.

Falconbridge Copper: (72 cents) Bell, Gouinlock 80 cents, Greenshields 70 cents, Midland Doherty 60 cents, Wood Gundy 50 cents, Nesbitt, Thomson 40 cents.

Falconbridge Nickel: (\$4.43) Wood, Gundy \$4.50, Midland Doherty et Bell, Gouinlock \$3, Nesbitt, Thomson \$2.50, Greenshield \$1.95, Lévesque, Beaubien \$1.

Gibraltar Mines: (\$1.52) Lévesque, Beaubien 35 cents, Nesbitt, Thomson 25 cents, Richardson Securities et Midland Doherty 15 cents, Greenshields 10 cents.

Hudson Bay Mining and Smelting: (\$3.88) Wood Gundy \$3.25, Nesbitt, Thomson \$2.75-\$3, Greenshields \$3, Lévesque, Beaubien et Midland Doherty \$2.50, Bell, Gouinlock \$2.40.

International Nickel: (\$US 4.11) Lévesque, Beaubien, \$US .60, Greenshields \$US 3.25, Bell, Gouinlock et Richardson Securities \$US 3, Wood Gundy \$US 2.75, Midland Doherty \$US 2.50, Nesbitt, Thomson \$US 2.25.

Lornex Mines: (\$2.76) Lévesque, Beaubien 70 cents, Nesbitt-Thomson 40-50 cents, Bell, Gouinlock 30 cents.

Mines Madeleine: (53 cents) Richardson Securities: une perte, Moss, Lawson 45-60 cents.

Mattagami Lake Mines: (\$0.3) Wood Gundy et Bell, Gouinlock \$2, Nesbitt, Thomson \$1.90.

Noranda: (\$6.59) Greenshields \$5.50, Lévesque, Beaubien \$4.75, Wood Gundy et Midland Doherty \$4, Nesbitt, Thomson et Bell, Gouinlock \$3.50.

Pine Point: (\$8.17) Midland Doherty \$4.75, Wood Gundy, Bell Gouinlock et Richardson Securities \$4.

Sherritt Gordon: (\$1.81) Lévesque, Beaubien \$1.25, Bell, Gouinlock \$1.20, Greenshields \$1.15, Nesbitt, Thomson 90 cents, Wood Gundy 85 cents, Midland Doherty 80 cents, Richardson Securities 45 cents.

Texasgulf: (\$4.84) Lévesque, Beaubien \$4.50, Wood Gundy \$4.40, Pemberton Securities \$4.35, Richardson Securities et Bell, Gouinlock \$4, Midland Doherty \$3.75, Greenshields \$3.50.

Cours des métaux

Les marchés internationaux ■ Les prix des producteurs

CUIVRE: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 559.5 £-559£ la tonne. Sur le marché de New-York, au marché à terme, juil. 56.30 cents la livre, août. 56.40 sept 56.90, déc 58.50, jan. 59.00, mars 60.10, mai 61.10, juil. 62.10.

ETAÏN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3.119 £-3.122£ la tonne; à terme, 3.131 £-3.132£.

PLOMB: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 164.5 £-165£.

ZINC: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 320.6-320.5£; à terme, 321.5£.

OR: Prix en dollars US. A Londres en hausse de \$0.50 pour la semaine, de \$164.00 à \$164.50. Fermetures: à Paris \$168.59; à Frankfurt \$164.77; à Zurich \$164.25; à Hong-Kong \$161.45; à Beyrouth \$5.296 le kilo.

A Winnipeg, Prix en dollars US. Fermetures. Contrats de 400 onces: juil. \$164.00, oct \$167.60, jan. \$171.90, avril \$176.10, juil. \$180.20. Contrats de 100 onces: août \$164.80, nov. \$169.20, fév. \$173.50, mai \$175.00, oct \$182.30.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, \$4.78 l'once troy, à la fermeture. A New-York, le marché à terme ferme en très légère baisse. En cents à l'once, Juillet 462.20, sept. 467.80, Dec. 478.60, Jan. 482.20, mars 489.50, mai 496.70, juil. 503.80, sept. 510.80. 5.222 contrats ont été transigés.

CUIVRE: Au Canada, le fil électrolytique, 63.375 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Noranda aux Etats-Unis, 63.675 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Aux Etats-Unis, la cathode, 60 cents la livre; le fil, 60.625 cents.

PLOMB: Au Canada, Cominco livré pur, 17.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 19 cents (depuis le 2 juin 1975).

ZINC: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38-39 cents. Aux Etats-Unis, 39 cents — la livre. A l'extérieur du continent, 360¢ la tonne métrique.

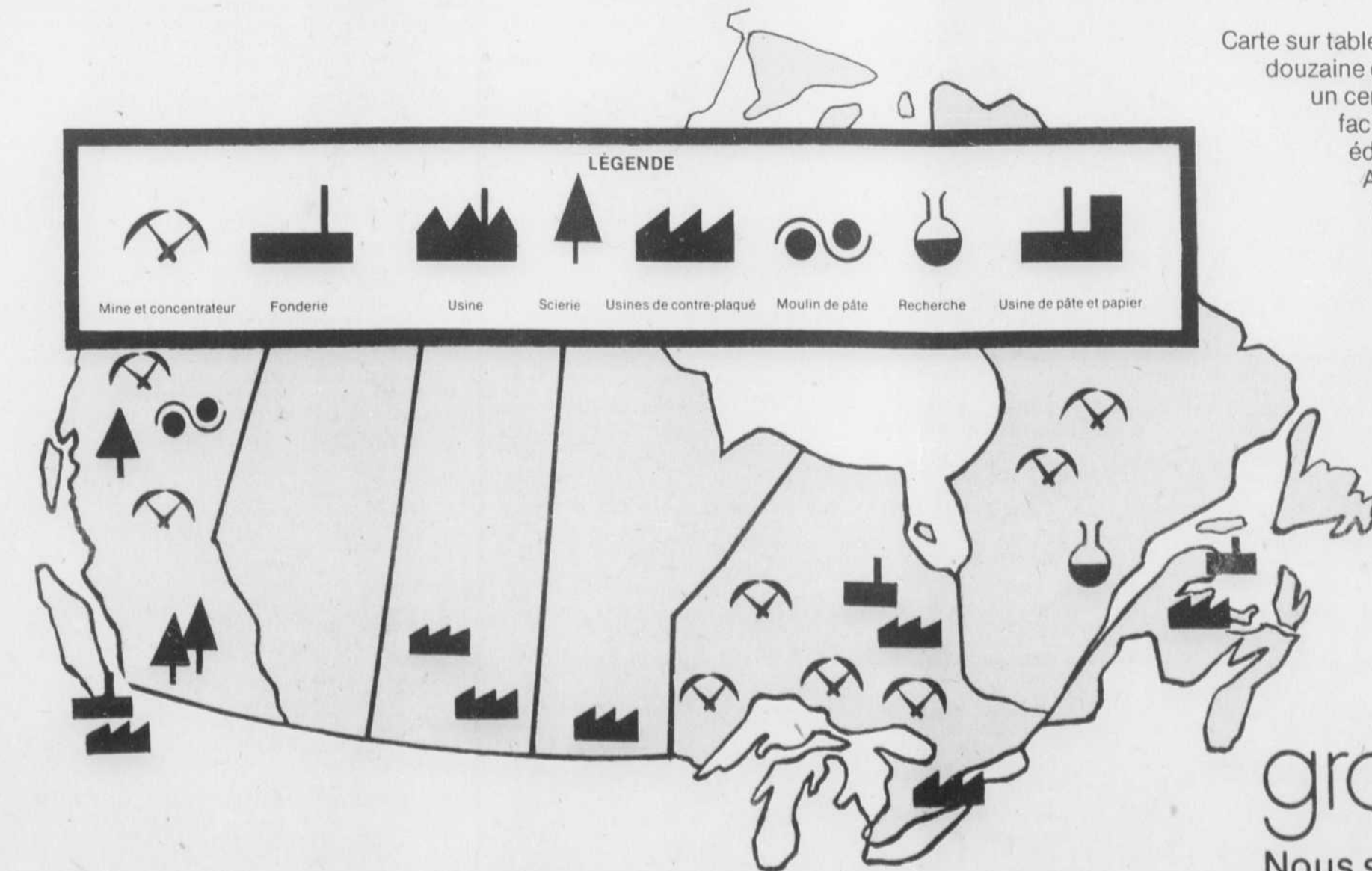
NICKEL: La cathode électrolytique Inco, \$US 2.01 la livre f.o.b. (depuis le 20 déc. 1974); Falconbridge, \$US 2.01 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, \$US 2.01 la livre f.o.b.

TUNGSTEN: Sur Londres, \$73.33-\$77.33 la tonne.

PLATINE: \$US 155-160 l'once.

FER: Hanna Mining, livré aux ports du Lac Érié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, en date du 24 déc. 1974, \$17.28. Boulettes, vendues au pied, 44.559 cents.

Noranda: une légende à la grandeur du pays.



Carte sur table, la Noranda c'est 44 usines, 17 scieries, une demi-douzaine d'usines de smeltage et d'affineries métallurgiques, un centre de recherche au Québec, à Pointe-Claire; des facilités d'entreposage et de transport et de nombreux édifices à bureaux.

Ajoutez à cela quantité de régions renfermant des richesses naturelles, avec 22 mines en pleine activité et 16 millions d'acres de forêt. Voilà qui explique notre légende.

Au chapitre de la réalité quotidienne, nous fabriquons plus de tuyaux de cuivre et de laiton que toute autre entreprise canadienne. Nous produisons du bois pour l'industrie et la construction, de la pâte à papier, des engrais, des câbles de haute tension, des produits chimiques, des plastiques... De plus, nous nous occupons de recherche et d'environnement.

Avec notre personnel de 31,000 salariés, dont près d'un tiers se trouve au Québec seulement, nous formons un groupe. Le Groupe Noranda. Il s'étend par tout le Canada, comme l'illustre notre légende... qui est une réalité.

groupe noranda
Nous sommes d'ici.